CHARTRES
MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

CHARTRES METROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT page 3

PRESENTATION GENERALE
- TERRITOIRE ET CHIFFRES CLÉS page 5
- CHARTRES MÉTROPOLE : LES DATES CLÉS page 6
- LES COMPÉTENCES page 7
- LE FONCTIONNEMENT page 9
- LE BUREAU COMMUNAUTAIRE page 10
- L'ORGANIGRAMME DES SERVICES page 12

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME page 14
- HABITAT-LOGEMENT page 18
- POLITIQUE DE LA VILLE page 25
- POLITIQUE CONTRACTUELLE page 27
- DÉVELOPPEMENT DURABLE page 29
- ARCHÉOLOGIE page 33
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR page 35
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE page 41

SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX
- PLAN VERT ET RIVIÈRE page 44
- DÉCHETS page 48
- DIRECTION DE L'EAU page 52
- TRANSPORTS ET MOBILITÉ page 57
- ETUDES ET TRAVAUX page 60
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE page 63

SERVICES A LA POPULATION
- VIE MÉTROPOLITAINE ET ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE page 66
- ENFANCE-JEUNESSE page 69
- PETITE ENFANCE-RAM page 71

PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS
- ARCHITECTURE, BÂTIMENTS ET LOGISTIQUE page 73
- ESPACES PUBLICS page 77
- RÉSEAUX SECS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC page 78

RESTAURATION COLLECTIVE page 80

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE
- FINANCES page 85
- COMMANDE PUBLIQUE page 99

RESSOURCES HUMAINES page 100

SECRETARIAT GENERAL page 106

COMMUNICATION page 112

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Comme chaque année à pareille époque, je viens vous présenter le rapport d'activité de notre communauté d'agglomération pour l'année écoulée.
C'est un exercice exigeant mais nécessaire. Il permet aux élus municipaux des 66 communes qui composent notre territoire, tout comme à l'ensemble des habitants, de disposer d'un état des lieux complet de l'action intercommunale.
C'est l'occasion annuellement renouvelée de dresser le panorama détaillé des compétences de Chartres métropole, de présenter l'état d'avancement des projets et l'évolution des services publics.
Force est de constater que le « mille-feuille administratif » demeure encore indigeste dans notre pays pour qui n'est pas familiarisé avec le fonctionnement des collectivités locales. C'est ainsi qu'on peut aisément se méprendre entre ce qui relève de l'échelon communal et ce qui est du ressort des groupements intercommunaux.
Chartres métropole, de par sa taille et ses statuts, est devenu un acteur majeur de la vie quotidienne de ses habitants. Distribution et traitement de l'eau, transports en commun, collecte et traitement des déchets, politique du logement, réseaux secs, développement économique, gestion de la rivière… sont autant d'axes dont la responsabilité et la gestion échoient à l'agglomération.
L'année 2019 a vu se préciser le second Schéma de cohérence territorial (SCoT) de Chartres métropole. Un document essentiel s'il en est ! Il sanctuarise notre vivre ensemble. Il est à la fois notre quotidien et notre avenir. Ce programme commun de développement traduit véritablement la stratégie collective qui engage l'avenir de chacune de nos 66 communes et de celles qui pourraient un jour vouloir nous rejoindre.
Prenez le temps de parcourir ces pages. Elles vous permettront de prendre davantage encore la mesure de la cohérence globale de l'action de Chartres métropole et de notre ambition pour le territoire. Chaque jour au service des habitants.
Bonne lecture.

Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole

1 - PRÉSENTATION

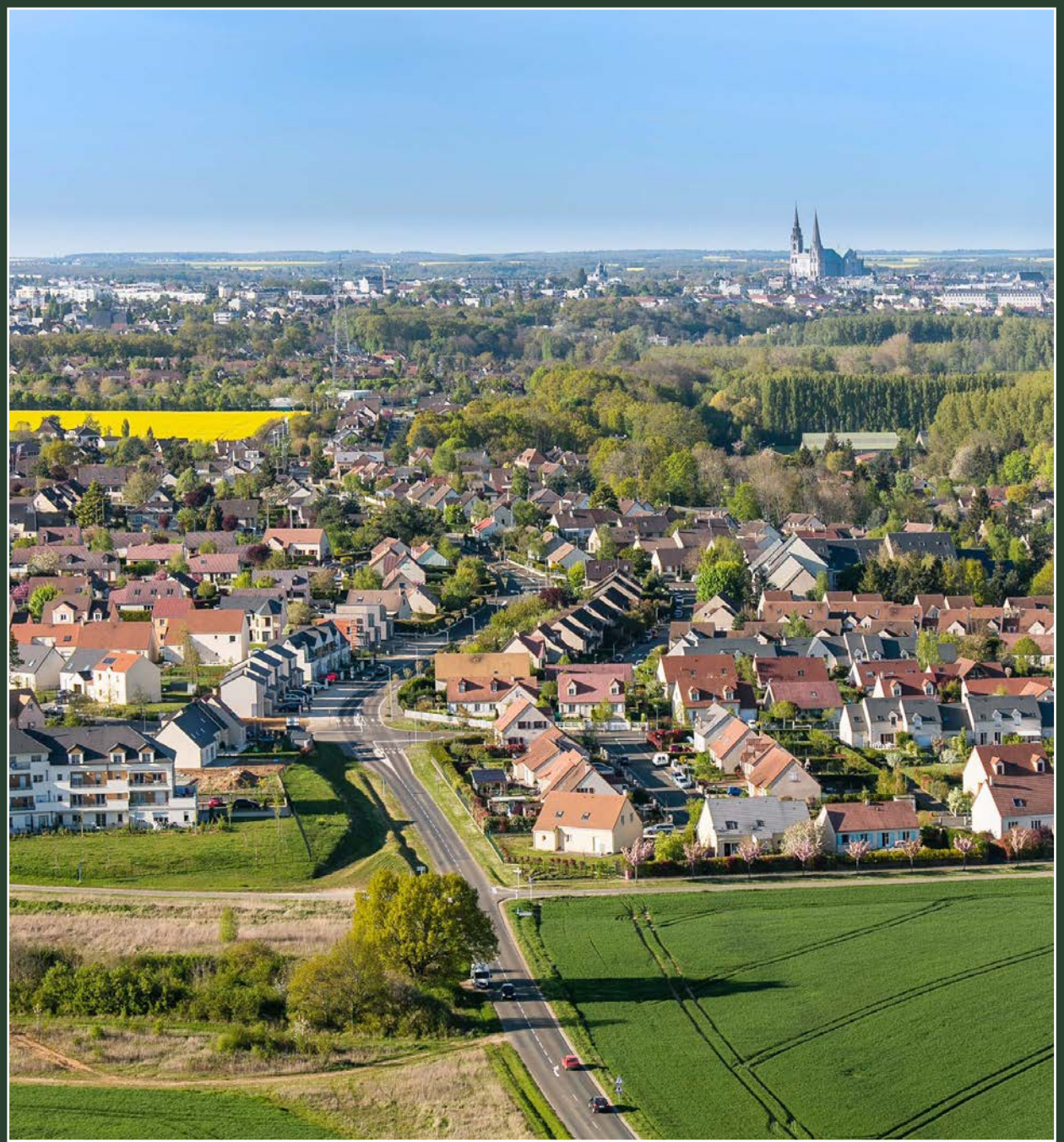

CHIFFRES CLÉS*

* 30 juin 2020

66 communes

140 000 habitants

11 000 entreprises

860 km² de superficie

66 658 logements

31 parcs d'activités

LE PÉRIMÈTRE DE CHARTRES MÉTROPOLE

Communes membres de Chartres métropole

Chartres métropole : les dates clés

7 MAI 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartraine).
Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.
Compétence : assainissement.

8 JUIN 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 MAI 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 JUILLET 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartraine).
Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 DÉCEMBRE 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1ER JANVIER 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.
Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1ER JANVIER 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres, regroupant **sept communes** (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol) pour environ **90 000 habitants**.

20 FÉVRIER 2004

Adoption du nom de CHARTRES METROPOLE.

18 JANVIER 2006

Inscription de la compétence ***« construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement »*** dans les statuts.
Suppression de la compétence « aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération ».

1ER JANVIER 2011

Fusion entre **Chartres métropole** et les communautés de communes de l'**Orée de Chartres** et du **Val de l'Eure**. La nouvelle agglomération compte **trente-deux communes***, pour environ **112 000 habitants**.

* Amilly, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Briconville, Challet, Champhol, Chartres, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Fontenay-sur-Eure, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours.

Inscription des compétences ***« gestion et entretien des vallées »***, ***« entretien des chemins ruraux (selon inventaire), »***, ***« transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour apprentissage de la natation »***.

1ER JANVIER 2012

Adhésion à Chartres métropole des communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittanvillliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vérigny, Voise.
Chartres métropole compte alors quarante communes.

1ER MARS 2012

Adhésion des communes de Chauffours et Ollé.
Chartres métropole compte **quarante-deux communes** pour environ **118 000 habitants**.
Inscription de la compétence ***« gestion d'un équipement de production et livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés »***.

1ER JANVIER 2013

Fusion avec la communauté de communes du Bois-Gueslin (Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières et Ver-lès-Chartres).
Chartres métropole regroupe **47 communes pour 125 000 habitants**.

31 DÉCEMBRE 2015

Vingt-deux nouvelles communes se déclarent candidates pour une intégration au sein de Chartres métropole.

1ER JANVIER 2016

Fusion des communes de Mittainvilliers et Vérigny en une seule entité : Mittainvilliers-Vérigny.
Chartres métropole compte alors 46 communes.

6 JUILLET 2017

L'intégration de vingt nouvelles communes à compter du 1er janvier 2018 est entérinée par arrêté préfectoral.

1ER JANVIER 2018

Adhésion de vingt nouvelles communes : Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray-en-Beauce.

Chartres métropole compte aujourd'hui 66 communes pour 140 000 habitants.

Les compétences de Chartres métropole

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien pour les habitants. Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, d'autres optionnelles ou complémentaires, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.

Détail des compétences inscrites dans les statuts de Chartres métropole :

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la Ville dans la communauté :

- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6) Aménagement, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

7) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

8) Eau

9) Assainissement des eaux usées

10) Gestion des eaux pluviales

Compétences optionnelles

1) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3) Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires

- Élaboration et mise en œuvre du Plan vert ;
- entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération ;
- gestion et entretien des vallées selon inventaire ;
- participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray ;
- études et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération ;
- constitution de réserves foncières ;
- transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique et patinoire pour l'enseignement de la natation ;
- gestion d'un équipement de production et de livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés ;
- création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, ainsi que des services, installations et unités de production associés ;
- compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :
  > l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du Code des postes et communications électroniques ;
  > l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ;
  > la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ;
  > la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finales après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.
- lutte contre l'incendie et secours ;
- opérations d'archéologie préventive et fouilles programmées ;
- aménagement, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain affecté aux lignes régulières de transport dont la compétence relève de Chartres métropole ;
- gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire des communes membres.

Le fonctionnement de Chartres métropole

Les conseils municipaux des communes membres ont désigné à l'occasion des élections municipales de 2014 leurs délégués siégeant au Conseil communautaire. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

Le PRESIDENT

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, a été élu président de Chartres métropole le 16 juillet 2020.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, le Conseil communautaire détermine les grandes orientations.
Composé de 111 délégués titulaires et de 58 délégués suppléants, le Conseil communautaire se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des 15 vice-présidents, des 7 conseillers délégués et de 60 membres (toutes les communes ont au moins un représentant), le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.

Le COMITE DES MAIRES

Réunissant les maires des 66 communes membres de Chartres métropole, le comité des maires se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

Les COMMISSIONS

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques, instances de réflexion, de débat et de proposition.
Le Conseil communautaire a instauré quatre grandes commissions thématiques.

- « Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable »
- « Finances et prospective »
- « Services publics environnementaux »
- « Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements »

(au 16 juillet 2020)

PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE

JEAN-PIERRE GORGES
Président de Chartres métropole
CHARTRES / Maire

LES VICE-PRÉSIDENTS DE CHARTRES MÉTROPOLE

Christian PAUL-LOUBIÈRE
Administration générale
Réseaux secs
JOUY / Maire

Elisabeth FROMONT
Politique de l'habitat
Accueil des gens du voyage
Personnel
CHARTRES / 1re adjointe

Franck MASSELUS
Finances et prospective
Représentant des établissements publics locaux
CHARTRES / 2e adjoint

Richard LIZUREY
Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
CHARTRES / Conseiller municipal délégué

Annick LHERMITTE
Collecte, traitement et valorisation des déchets
DAMMARIE / Maire

Alain BELLAMY
Eau potable et assainissement
CLÉVILLIERS / Maire

Gérard BESNARD
Réseaux de transport et mobilité
MORANCEZ / Maire

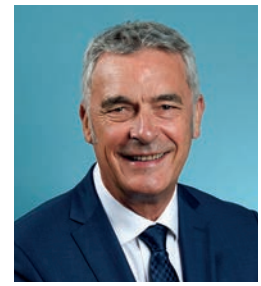

Didier GARNIER
Développement économique
Gestion des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
Animation économique
MIGNIÈRES / Maire

Isabelle MESNARD
Promotion du tourisme
Stratégie et suivi des actions en lien avec le tourisme
CHARTRES / Conseillère municipale

Daniel GUÉRET
Aménagement du territoire, politiques contractuelles, relations avec les partenaires institutionnels
CHARTRES / 8e adjoint

Hélène DENIEAULT
Enfance – jeunesse et équipements associés
CHALLET / Maire

Karine DORANGE
Commande publique
Grands équipements d'intérêt communautaire
CHARTRES / 3e adjointe

Rémi MARTIAL
Grandes infrastructures de déplacement
LÈVES / Maire

Florent GAUTHIER
Développement durable
LUCÉ / Maire

Jean-François PLAZE
Plan vert
Rivière, continuité écologique, GEMAPI, biodiversité
CHARTRES / Conseiller municipal délégué

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS DE CHARTRES MÉTROPOLE

Thomas LAFORGE
Mobilités douces
Itinéraires vélo
Promotion modes de déplacement alternatifs
MAINTENON / Maire

Dominique BLOIS
Enseignement supérieur et recherche
BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN / Maire

Dominique SOULET
Relations avec les établissements de santé
Pilotage du Contrat local de santé
LE COUDRAY / Maire

Agnès VENTURA
Politique de la ville
CHARTRES / Conseillère municipale

Denis-Marc SIROT-FOREAU
Politique foncière et relations avec le monde agricole
AMILLY / Maire

Etienne ROUAULT
Gestion de la relation citoyenne
CHAMPHOL / Maire

Laurent LHUILLERY
Valorisation du patrimoine touristique
CHARTRES / Conseiller municipal délégué

Organigramme des services (au 16 juillet 2020)

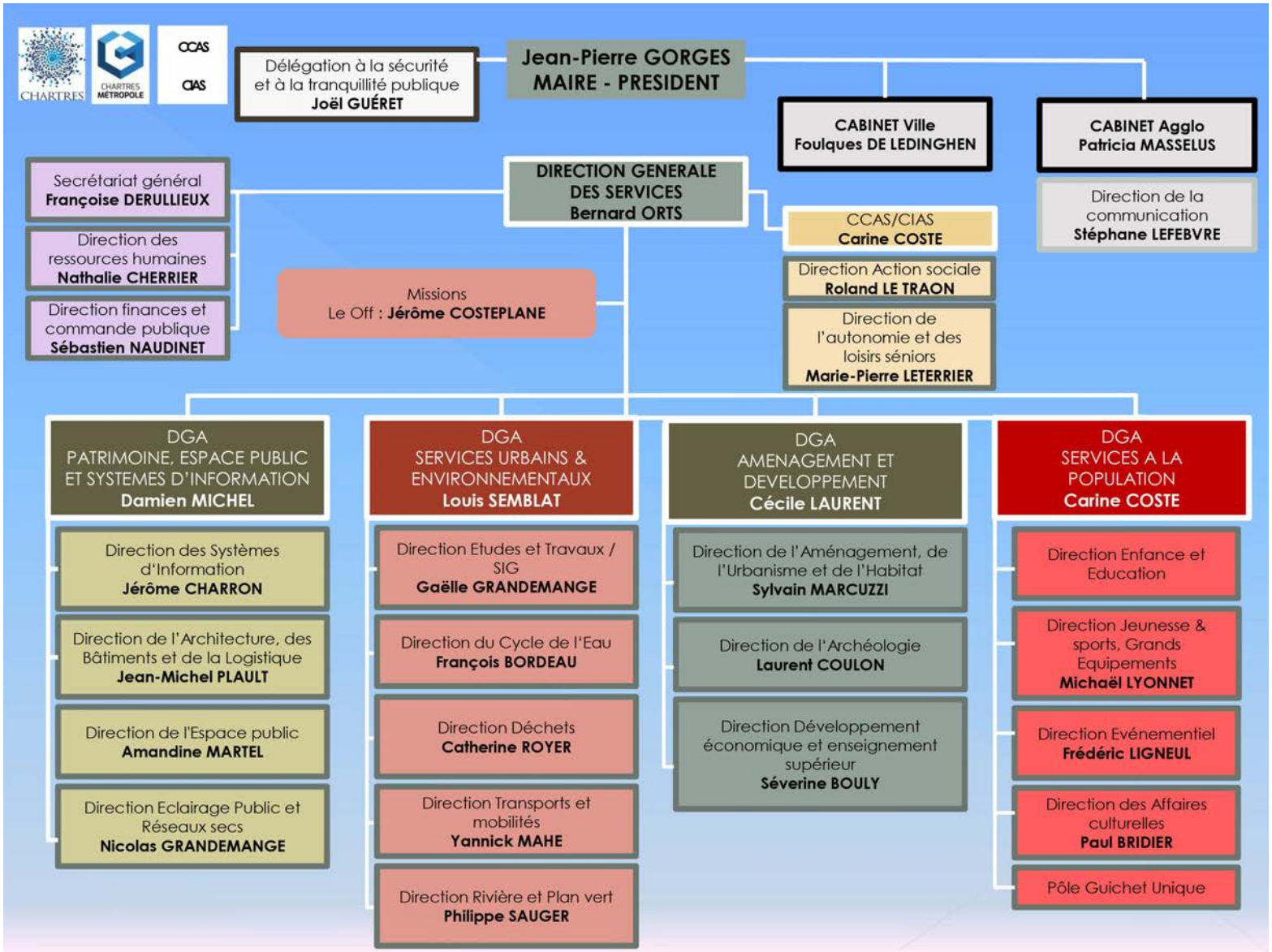

Le pôle administratif, futur siège de Chartres métropole.

2 - AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT

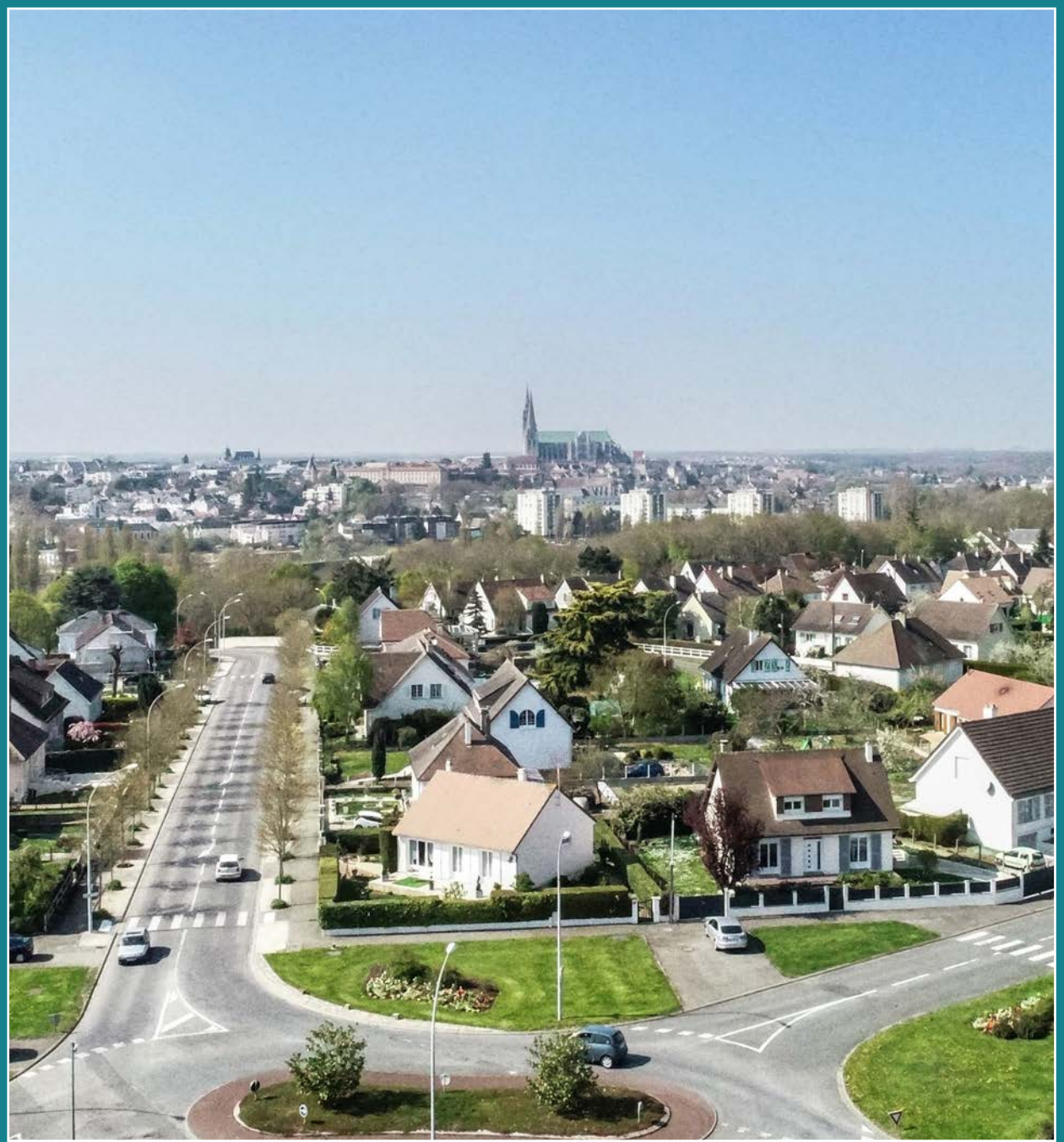

1. Aménagement du territoire et urbanisme

L'état d'avancement des documents d'urbanisme

Les services de Chartres métropole ont apporté aux communes une aide technique en fonction des récentes évolutions législatives et ont participé à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme des communes membres en tant que personne publique associée.
Chartres métropole a également été consultée pour analyser la compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les orientations générales du schéma de cohérence territoriale (SCoT). La commission de compatibilité de Chartres métropole a ainsi rendu 10 avis motivés sur des projets d'élaboration et de révision de plans locaux d'urbanisme.

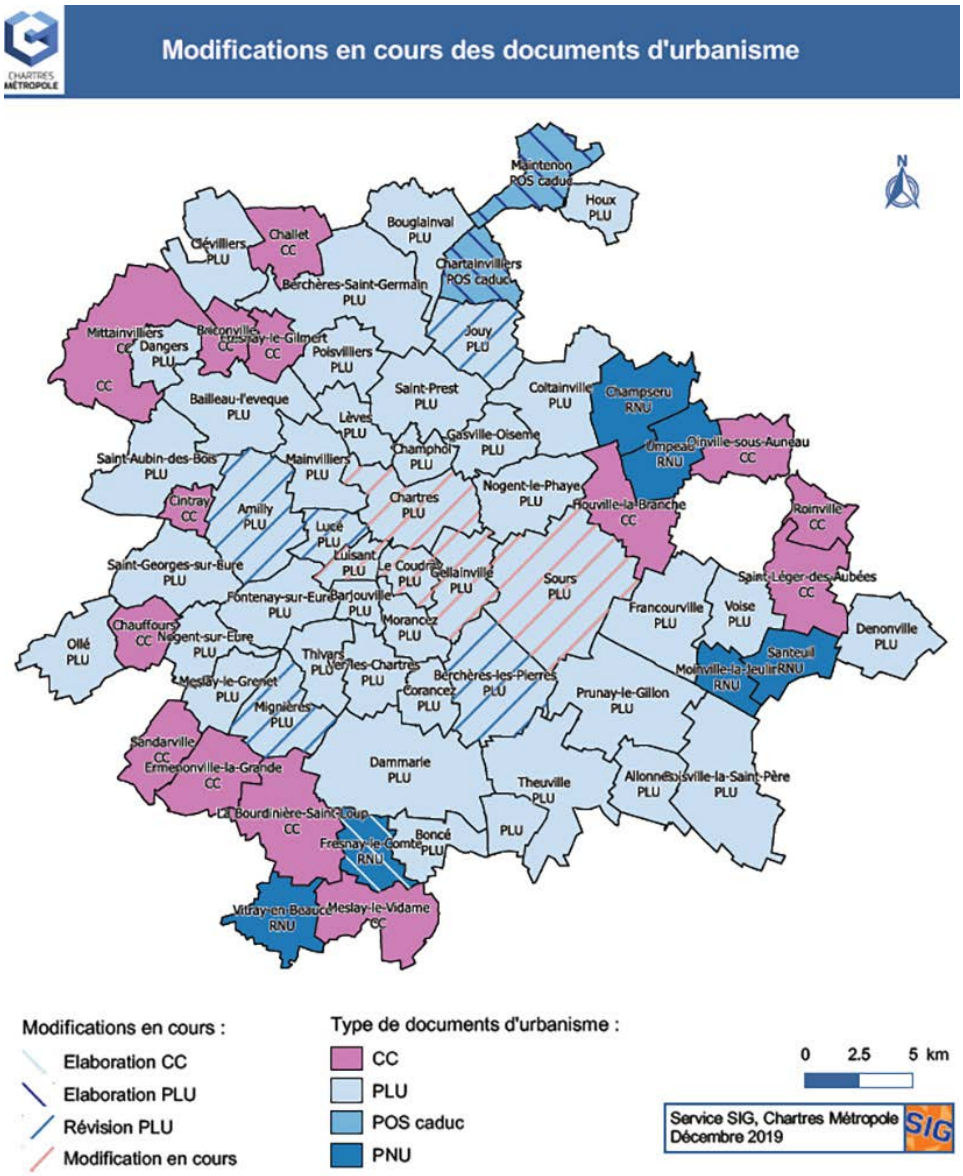

La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le 1er janvier 2018, le périmètre de Chartres métropole a été élargi à 66 communes entraînant la révision du SCoT, document stratégique de planification qui fixe des objectifs et des orientations pour l'agglomération à l'horizon 2040.
Après avoir débattu du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en 2018, les élus ont travaillé sur les futures prescriptions et recommandations qui composeront le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).
Le projet de SCoT et le bilan de la concertation ont été arrêtés en conseil communautaire le 26 juin 2019.

Réunion SCoT à Morancez, le 22 mars 2019

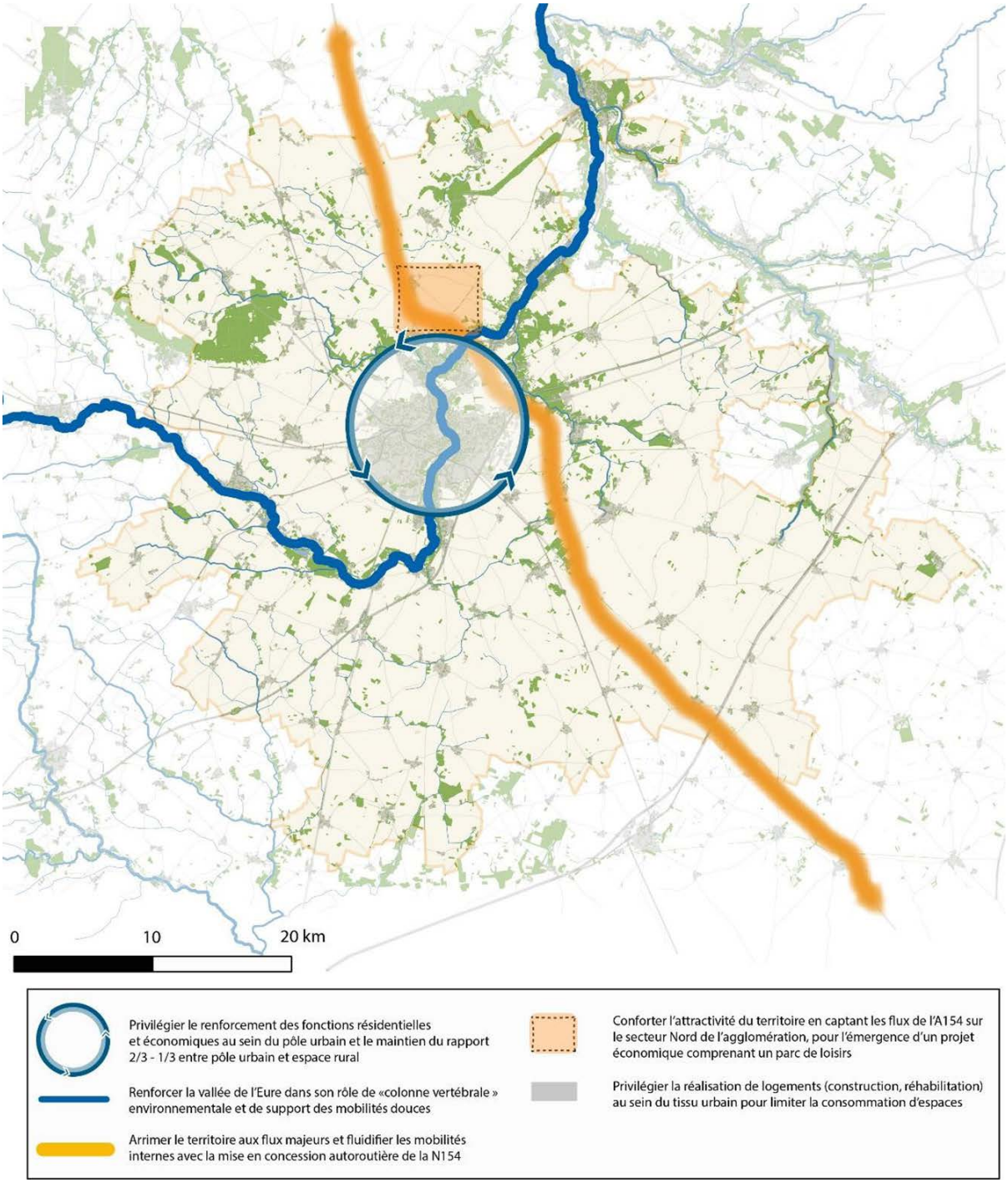

Conformément au Code de l'urbanisme, il a été soumis pour avis aux différentes personnes publiques associées et a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est tenue du 17 octobre au 20 novembre 2019.

Réunion publique SCoT le 25 avril à Chartres.

La directive paysagère de la cathédrale de Chartres

L'inscription de la cathédrale de Chartres sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité, dès 1979, parmi les premiers biens français inscrits, reconnaît à cette dernière une Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), selon la terminologie adoptée par l'UNESCO. Cette inscription consacre son intérêt majeur devant la communauté internationale toute entière, dépassant largement les frontières locales et nationales.

Grâce aux nouveaux outils de modélisation et avec l'adhésion de l'ensemble des collectivités concernées, le ministère de la Transition écologique et solidaire a repris le projet initié et a fixé un nouveau périmètre regroupant 102 communes.

Exemple d'un cône de vue sur la cathédrale.

Les principes de protection de la directive paysagère devraient s'appliquer jusqu'à 30 km et sur 360° en orientant le développement du territoire et en maintenant la silhouette de la cathédrale dans l'horizon par :

- un encadrement des hauteurs des constructions et plantations dans les cônes de vue ;
- une aire d'exclusion des objets de très grande hauteur, notamment les projets éoliens ;
- un encadrement des implantations de nouveaux pylônes isolés de réseaux aériens ;
- la mise en place d'une palette chromatique limitant l'impact visuel de certaines constructions ;
- la définition de bonne pratique pour le végétal.

Après plusieurs mois de travaux menés par les services de l'Etat en partenariat avec les collectivités, le projet de directive paysagère a reçu un avis favorable de Chartres métropole le 25 novembre 2019.
Le document final devra faire l'objet d'une mise à disposition en 2020 avant d'être approuvé par décret en Conseil d'Etat.

L'activité du service intercommunal d'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol

Au 1er janvier 2019, l'agglomération de Chartres métropole compte 66 communes. 58 d'entre elles ont fait le choix de lui confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés en leur nom, en application du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L 410-1 et L 422-1, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat.
Le service Urbanisme réglementaire et salubrité est composé de :

- 1 cheffe de service ;
- 1 agent d'accueil chargé de recevoir le public et d'enregistrer les dossiers ;
- 1 agent chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information pour les communes de l'agglomération et des déclarations d'intention d'aliéner de la commune de Chartres ;
- 6 agents instructeurs, répartis par binômes, sur 3 secteurs géographiques ;
- 1 agent cartographe chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information de la commune de Chartres et la gestion du RIL ;
- 1 agent chargé de l'instruction des déclarations préalables de la commune de Chartres ;
- 1 agent chargé de la police de l'urbanisme, du suivi de la construction et de l'opération façade,
- 1 inspecteur de salubrité pour la Ville de Chartres.

Nombre de dossiers traités en 2019 :

Chartres métropole	PC	PA	PD	DP	AT	CUa	Cub	EN	DIA	Total
58 COMMUNES	607	25	45	1754	91	2010	154	104	1103	5893

Pour mémoire, nombre de dossiers traités en 2018 :

Chartres métropole	PC	PA	PD	DP	AT	CUa	Cub	EN	DIA	Total
56 COMMUNES	508	25	22	1439	29	1870	156	73	909	5031

En conclusion, on constate une croissance significative du nombre de dossiers en 2019, soit 862 dossiers supplémentaires ce qui représente 17 % d'augmentation relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble de l'agglomération chartraine.

Traitement des dossiers par secteur géographique en 2019 :

	Permis de construire / permis modificatif / transfert de permis	Permis d'aménager	Permis de démolir	Déclarations préalables	Enseignes	Certificats d'urbanisme de simple information (Cua)	Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)	Autorisations de Travaux (AT)	**TOTAL**
Secteur 1	192	9	7	490		511	63		15	**1287**
Secteur 2	129	8	5	330		156	39		9	**676**
Secteur3	159	7	7	375		227	30		7	**812**
Secteur CHARTRES	127	1	26	559	104	1116	22	1103	60	**3118**
total	**607**	**25**	**45**	**1754**	**104**	**2010**	**154**	**1103**	**91**	**5893**

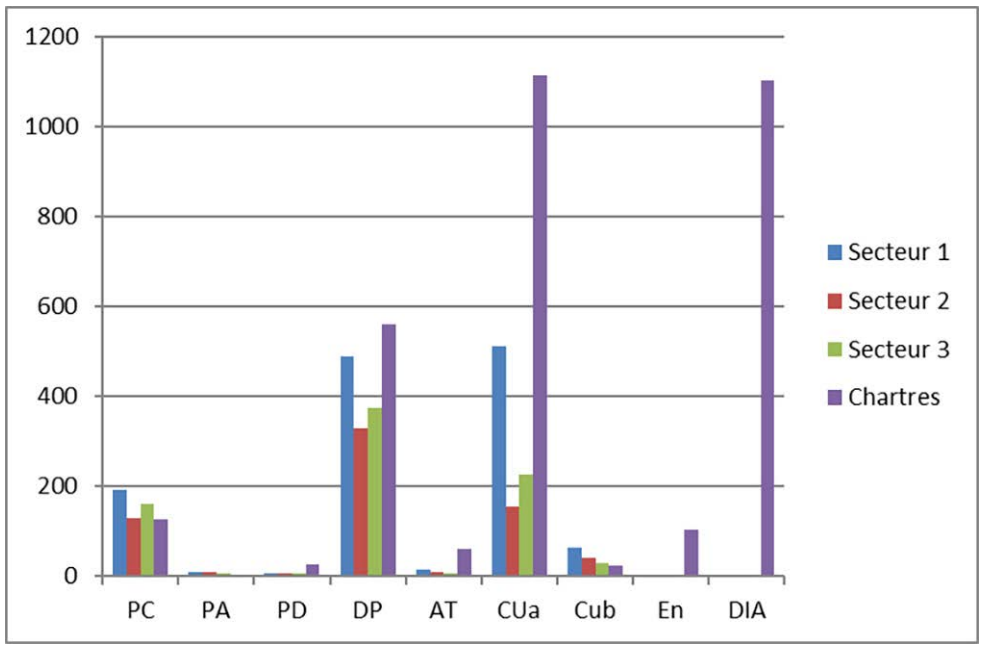

2. Habitat et logement

Mise en place des outils de programmation dans le domaine de l'habitat

La loi relative à l'Egalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue renforcer et actualiser les outils de pilotage de l'habitat à mettre en place par les EPCI. Elle a été modifiée par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Dans ce cadre, Chartres métropole a mis en place sa Conférence intercommunale du logement le 12 novembre 2018 qui a validé les principes de la convention-cadre des attributions de logements HLM.

Après échange avec toutes les communes concernées, Chartres métropole a adopté, lors de sa séance du 26 septembre 2019, la convention-cadre des attributions ainsi que le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information (PPGDID).

S'agissant du **Programme local de l'habitat (PLH)**, la délibération de lancement de son élaboration a été adoptée le 25 janvier 2018. Courant 2019, des ateliers thématiques se sont déroulés avec les acteurs concernés ainsi que des ateliers territoriaux

avec les communes. Parallèlement, un observatoire de l'habitat a été mis en place en septembre 2019 permettant de produire une vision homogène de l'habitat.

Le PLH a été arrêté le 19 décembre 2019. Il a vocation à être adopté début 2021 après plusieurs étapes de validation.

Cinq ambitions sont affirmées dans le PLH :
- Orientation 1 : Mettre à niveau le parc ancien.
- Orientation 2 : Diversifier l'offre de logements neufs pour l'adapter aux besoins et aux attentes des différents profils de ménages en intégrant les évolutions sociétales en cours.
- Orientation 3 : Faire évoluer le parc de logements sociaux, en tenant compte des besoins et des obligations réglementaires.
- Orientation 4 : Répondre aux besoins des publics spécifiques.
- Orientation 5 : Organiser la gouvernance et faire vivre le PLH.

Le 27 juin 2019, Chartres métropole a signé avec Action logement une convention de territoire contractualisant l'intervention de cette agence en accompagnement des actions de la collectivité dans le champ de l'habitat.

Les aides à la pierre

• Parc privé : l'OPAH

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) action concertée entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et Chartres métropole a été définie dans le but de requalifier sur la période 2016-2021 le parc de logements privés situés dans l'agglomération.

Début 2016, SOLIHA, organisme retenu par Chartres métropole, a finalisé l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH et rendu son rapport faisant état du diagnostic territorial en matière de logement.
Les conclusions de cette étude ont montré la nécessité de lancer une OPAH sur le territoire de l'agglomération.

Aussi, l'Etat, l'ANAH et Chartres métropole ont signé une convention de partenariat afin de lancer ce dispositif à compter du 4 avril 2016 et ce, pour une durée de 5 ans.
Les objectifs et orientations de cette opération sont :
- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- l'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation des logements pour les personnes en situation de perte d'autonomie afin de favoriser leur maintien à domicile ;
- l'amélioration et le développement du parc locatif privé à vocation sociale (encourager la production de logements à loyer maîtrisé).

Au regard des trois premières années d'opération, le bilan d'étape a permis de mettre en évidence des résultats très positifs s'appuyant sur un volume de réalisations significatif qui ont permis chaque année une revalorisation quantitative des objectifs. L'OPAH prévoit des interventions sur 1 049 logements, répartis de la manière suivante :
- 909 logements occupés par leur propriétaire ;
- 100 logements locatifs ;
- 40 logements traités dans le cadre de l'aide aux syndicats de copropriétaires.

Ces évolutions ont été adoptées par avenant n° 2, 3 et 4 signés respectivement les 1er février, 30 mars 2018 et 1er octobre 2019.

Durant l'année 2019, Chartres métropole a accordé un financement à 144 projets de réhabilitation, représentant un montant de subvention de 163 385 €. Par ailleurs, le suivi animation de l'OPAH a permis d'accompagner 41 autres propriétaires dont les travaux ont pu faire l'objet d'une subvention Habiter Mieux Agilité ou du dispositif Coup de Pouce.

• Parc public

Le 25 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé son nouveau règlement d'attribution de subvention au parc social afin de tenir compte de l'évolution des dispositifs nationaux et de la mise en œuvre du NPNRU. Les règles applicables et cumulatives sont les suivantes :

- 2 000 € pour le PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- 4 000 € pour le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- Bonification énergétique : 2 000 € pour des logements présentant le label « E+C- » (bâtiment à énergie positive et réduction carbone) ;
- 500 € sur les 7 communes du pôle urbain ;
- 3 000 € pour la reconstitution de l'offre de logements démolis dans un quartier de renouvellement urbain d'intérêt national, en application du protocole de préfiguration NPNRU et de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

En 2019, 98 logements sociaux ont été financés par Chartres métropole, au titre de l'aide au parc public pour un montant de 436 000 €. Ce montant a permis aux bailleurs sociaux de réaliser 41 logements financés en PLUS et 41 logements financés en PLAI.

Actions en faveur des quartiers prioritaires

Chartres métropole s'implique pour l'accé à l'emploi, en s'appuyant sur les acteurs économiques du territoire. Trois cadres sont établis pour ce faire :

- **Mobilisation du tissu économique et social pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et résidant dans les quartiers prioritaires**

Depuis 2007, la chargée de mission de l'agglomération chartraine anime et coordonne un réseau de chefs d'entreprise bénévoles mobilisés pour mettre à profit leurs compétences, leurs connaissances et leurs réseaux professionnels au service des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Tout demandeur d'emploi ayant un projet professionnel bien défini, pour lequel il rencontre des difficultés de mise en œuvre, peut être mis en relation avec ce réseau de bénévoles et ce, quels que soient son âge, son origine et son niveau de compétences. La chargée de mission rencontre les demandeurs d'emploi prescrits par les partenaires (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, autres) et procède à la mise en relation avec ces professionnels.

Le cadre « parrain » s'engage à rencontrer un demandeur d'emploi deux fois par mois, pendant six mois, pour optimiser son retour à la vie active. Il partage avec lui sa connaissance de l'entreprise, des métiers, des pratiques de recrutement de son secteur d'activité, des réalités et des exigences du monde du travail. Il lui transmet sa connaissance des techniques de recherche d'emploi.

En 2019 : 80 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ce réseau, dont une quinzaine de personnes résidant dans les quartiers prioritaires. 60 % des personnes concernées ont une formation ou un contrat.

- **Organisation et coordination d'un match pour l'emploi dans un quartier prioritaire**

Ce programme à été lancé en 2014 en partenariat entre C'Chartres Football et C'Chartres Handball, la Ville de Chartres,

Chartres métropole et la Mission locale de l'agglomération chartraine. L'action 2019 s'est déroulée le jeudi 3 octobre 2019 au stade James-Delarue à Chartres.

Objectif de cette action : permettre une rencontre conviviale entre demandeurs d'emploi et responsables d'entreprises autour d'un ballon de footballou de handball ; utiliser ces deux sports comme vecteurs de dialogue. Dans un contexte sportif, avant tout égalitaire, le jeune demandeur d'emploi et le chef d'entreprise peuvent apprendre l'un de l'autre sans la barrière de la hiérarchie et hors du cadre contraignant de l'entretien.

23 cadres d'entreprises locales ont répondu présent et 25 jeunes ont également participé à l'édition 2019. Huit à dix équipes mixtes (chefs d'entreprises et demandeurs d'emploi) ont été constituées pour participer à un mini-tournoi de football et handball durant 1h-1h30.
Comme les années précédentes, les résultats sont très positifs avec pour chaque jeune au moins une mise en relation avec une entreprise.

- Organisation d'un forum emploi au Forum de La Madeleine

Pour sa 7e édition, le Forum emploi & diversité s'est installé dans le quartier de La Madeleine. Organisé par Chartres métropole, en partenariat avec la Préfecture, Pôle emploi, la Ville de Chartres, la Mission locale et le Conseil départemental, il s'est déroulé le 28 novembre 2019.
L'objectif de ce forum est de permettre à des entreprises sensibles à la diversité et à la recherche de nouvelles compétences de rencontrer, au cœur du quartier, des candidats susceptibles de correspondre à leurs attentes. Les entreprises, tous secteurs d'activités confondus, y proposent CDI, CDD, CTT ou contrats en alternance.

26 entreprises étaient présentes. Environ 600 demandeurs d'emploi s'y sont présentés et 120 entretiens ont été programmés à l'issue de l'évènement

Elaboration du Contrat local de santé

Le 19 décembre 2019, le Conseil communautaire de Chartres métropole a approuvé le Contrat local de santé (CLS) de l'agglomération chartraine. Ce dernier s'exerce sur le périmètre des 66 communes de l'agglomération pour une durée de six ans (2020-2025).

Sept partenaires se sont associés à la signature de ce Contrat passé entre Chartres métropole et l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire :
- La Préfecture d'Eure-et-Loir ;
- Le Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- L'Education nationale d'Eure-et-Loir ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir ;
- Les Hôpitaux de Chartres ;
- Le centre hospitalier Henri Ey.

Le Contrat local de santé est un dispositif issu de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2019. Il a pour but de repérer les enjeux de santé des territoires (réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé) et d'y répondre grâce à des orientations et des actions établies et mises en œuvre par les acteurs locaux (État, collectivités locales, professionnels de la santé, populations). Il permet d'appliquer des mesures répondant aux spécificités des territoires et de leurs populations pour y développer et adapter les offres de santé de proximité.

Signature du Contrat local de santé le 19 décembre 2019.

En 2018, l'ARS a mandaté l'Observatoire régional de santé (ORS) Centre-Val de Loire pour réaliser un diagnostic du territoire. Les principales problématiques identifiées sont le vieillissement de la population, le manque de médecins généralistes et spécialistes, les difficultés d'accès aux soins pour les publics éloignés et une forte problématique de santé mentale.

Le CLS a été conçu en étroite interaction avec les différentes politiques publiques menées par Chartres métropole : le Contrat de Ville (2015-2022) ; le Programme Local de l'habitat (PLH) (2020-2025) ; le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)...

Les objectifs stratégiques du CLS de Chartres métropole sont les suivants :
- Promotion, prévention et santé-environnement ;
- Offre de soins et accès aux droits ;
- Autonomie pour tous ;
- Information-coordination.

Point d'accès au droit

Créé en avril 2003, le Point d'accès au droit (PAD) vise à faciliter l'accès au droit et à développer la justice de proximité dans l'agglomération chartraine. Il a ainsi vocation à répondre à toute demande d'information juridique dans les domaines pénal, civil et administratif.
Des consultations gratuites des professionnels de la justice (avocats, huissiers et notaires) sont offertes au public.

Depuis la création du PAD, Chartres métropole intervient dans son financement à double titre :
- la prise en charge directe des coûts de fonctionnement de la structure (personnel, logistique et locaux) ;
- une participation au financement de l'activité « consultations des auxiliaires de justice » par une subvention annuelle au titre du Contrat de ville.

5 216 personnes ont fréquenté le Point d'Accès de Chartres en 2019, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 2018. L'affluence démontre que les personnes demeurant sur le bassin chartrain sont en demande d'informations juridiques et ont besoin d'interlocuteurs qualifiés pour répondre à leurs difficultés.

Concernant l'origine géographique des personnes : 54,44 % sont originaires des communes urbaines dont 7,80 % issues des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Enfin, 13,09 % sont originaires du pôle urbain et 32,46 % des communes avoisinantes.

Le domaine civil reste majoritaire representant 61,60 % de l'activité, avec principalement des questions d'ordre familial et conjugal, des litiges liés au logement, des litiges relatifs au droit de la consommation, ainsi que des litiges sur le droit des étrangers.

Sur l'ensemble des demandes traitées, 68,57 % nécessitaient une orientation vers un professionnel, notamment un avocat.
Pour les autres, l'accueil a délivré un renseignement ou un accompagnement, tel que la lecture d'un jugement, la réévaluation de la pension alimentaire, ou bien la vérification des ressources nécessaires à l'obtention de l'aide juridictionnelle.

En 2019, les avocats ont mené **397 entretiens** et les huissiers ont traité **15 demandes**, les notaires ont mené **100 entretiens**.

Le **Défenseur des droits** s'occupe de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, les droits des enfants, lutte contre les discriminations et veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité. Le délégué du Défenseur des droits a traité **116 dossiers de réclamation** en 2019.

Les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs, etc.., ne cessent de s'accroître. La conciliation vise à rechercher un accord amiable entre les personnes en conflit. **162 demandes ont fait l'objet d'une orientation vers le conciliateur de Justice**.

L'**Ecrivain public** intervient une journée par semaine, afin de rédiger différents types de correspondances administratives, personnelles ou dossiers à constituer. En 2019, **174** personnes ont été reçues.

Quatre **délégués du Procureur** interviennent sous l'autorité du Procureur de la République pour des rappels à la loi, classement sous condition, médiations pénales réunissant les victimes et les auteurs d'infractions (indemnisations, règlement de contentieux ...), et compositions pénales : code de la route – stupéfiant – vol... **682 personnes ont été reçues par les délégués du Procureur**.

France Victime 28 informe, oriente les victimes d'infraction pénale sur leurs droits et les démarches à effectuer notamment afin d'obtenir l'indemnisation de leurs préjudices. Elle assure des permanences quotidiennes au sein du PAD. En 2019, **366** personnes ont été reçues au PAD de Chartres par France Victime 28.

La finalisation de la convention NPNRU 2020-2025

Suite au protocole de préfiguration NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), Chartres métropole a mené conjointement avec les Villes de Chartres et Mainvilliers la formalisation de la convention NPNRU 2020-2025 pour les deux quartiers des Clos et de Tallemont-Bretagne.

Les deux projets de renouvellement urbain ont été validés par le Comité d'engagement de l'ANRU les 10 décembre 2018 et 3 avril 2019. La convention, d'une durée de 6 ans à partir de sa date de signature, permet de poursuivre la transformation du quartier des Clos et d'engager la mutation urbaine du quartier Tallemont-Bretagne et du centre-ville de Mainvilliers.

Ce sont ainsi au total 98 577 027,01 € de travaux qui seront engagés pour Les Clos avec une subvention de l'ANRU de 14 528 540,42 € et 3 497 900 € de prêts bonifiés d'Action Logement. Pour Tallemont-Bretagne, le projet s'élève à 63 449 082 € avec une subvention de l'ANRU de 11 795 800 € et 2 904 200 € de prêt d'Action Logement. La convention NPNRU de l'agglomération permet ainsi d'envisager plus de 162 M€ de travaux avec une subvention totale de l'ANRU de 26,32 M€.

Pour les deux quartiers, il s'agit d'une action permettant de :
- démolir 665 logements locatifs sociaux (410 à Chartres et 255 à Mainvilliers) ;
- reconstituer 614 logements sociaux (410 à Chartres et 204 à Mainvilliers), essentiellement hors quartiers prioritaires de la politique de la Ville (sauf 53 dans le quartier des Clos) ;
- diversifier l'habitat dans les deux secteurs afin de créer des logements en accession à la propriété ;
- réaliser des équipements de proximité : équipement sportif d'excellence aux Clos ; construction du centre de loisirs, extension du pôle petite enfance, construction d'une salle culturelle et de la médiathèque à Tallemont-Bretagne ;
- mettre en œuvre un plan de sauvegarde pour la copropriété Tallemont à Mainvilliers ;
- réaliser des études et piloter les deux projets de renouvellement urbain.

Actions réalisées durant l'année 2019

- Aux Clos :
  - démolition de 80 logements entre décembre 2018 et janvier 2019 et de 180 logements entre décembre 2019 et avril 2020. Les 70 restants seront démolis à l'été 2020 ;
  - signature d'une promesse de vente avec Bouygues Immobilier pour la réalisation de 60 logements privés ;
  - poursuite de chantiers de reconstitution de logements sociaux de Chartres Métropole Habitat.

- A Tallemont-Bretagne :
  - engagement des déménagements pour vider l'immeuble de 154 logements « la Banane » ;
  - réalisation de la Maison des projets.

Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire

Par courrier en date du 6 avril 2018, le Ministre de la Cohésion des Territoires a indiqué la sélection de la commune de Chartres parmi les 222 villes éligibles au programme Action Cœur de Ville.

Ces communes et leurs intercommunalités se sont vu proposer un contrat cadre définissant le périmètre d'action comme des moyens engagés, signé par le Préfet de département qui devra coordonner les moyens de l'Etat en faveur du plan d'actions local.

5 axes sont identifiés :
- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Au total, il s'agit d'un projet de 134 M€ sur 5 ans avec 1,2 M€ d'études et près de 92 M€ d'investissement en actions matures, qui ont commencé dès novembre 2018.

Cependant les études, notamment en termes de fonctionnement urbain et commercial, démontrent la nécessité de sortir du seul cadre de l'hyper-centre chartrain, tant les tissus urbains et les pratiques commerciales vécues sont centrés sur un cœur d'agglomération, avec un pivot autour du pôle gare.
Il est donc devenu indispensable d'engager un plan d'action global à l'échelle des trois communes de Chartres, de Lucé et de Mainvilliers afin d'assurer une amélioration structurée, durable et équilibrée du cœur d'agglomération, tant pour l'habitat que pour les activités commerciales, tout en intégrant les quartiers présentant des dysfonctionnements, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Chartres, Lucé, et Mainvilliers).

L'avenant à la convention Action Cœur de Ville de Chartres, signé fin décembre 2019, déploie la stratégie globale d'Action Cœur de Ville de Chartres et l'élargit aux quartiers contigus de Chartres, Lucé et Mainvilliers. Cet avenant précise le périmètre de l'ORT

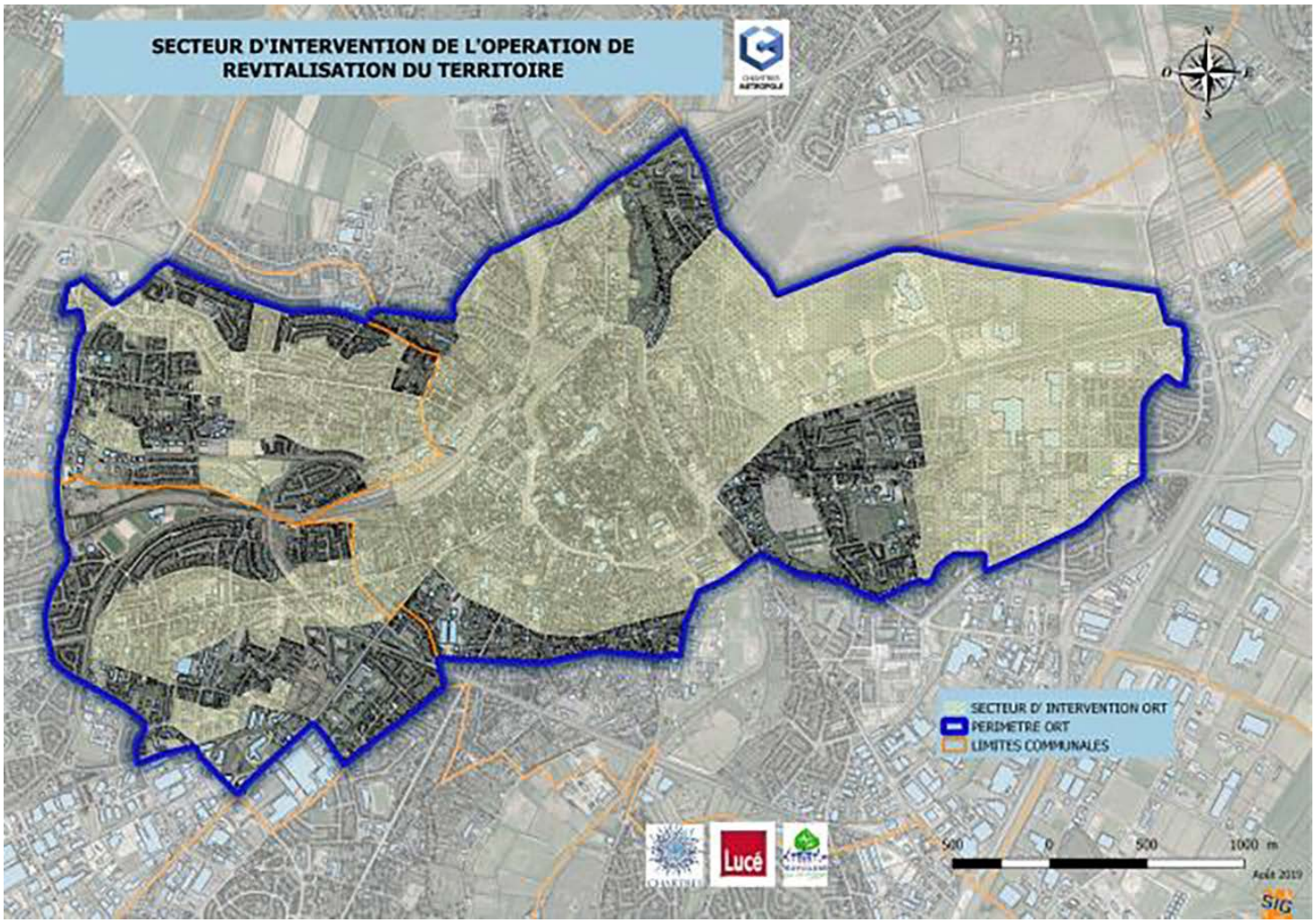

et ses secteurs d'interventions ainsi que le programme d'actions (avec des engagements financiers jusqu'au 31/12/2022 et mise en œuvre jusqu'au 31/12/2024).

Le volet « habitat » du programme Action Cœur de Ville est la véritable nouveauté par rapport aux actions engagées depuis 2001 par la collectivité.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU)

Un volet fort de lutte contre l'habitat dégradé est engagé en cœur de ville avec une Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU).

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU a été rendue en décembre 2019.
Ses conclusions dans l'hyper-centre chartrain étaient les suivantes :

- un accroissement de la vacance, en particulier pour les immeubles avec un rez-de-chaussée commercial et des étages initialement destinés à l'habitat, mais aujourd'hui devenus inaccessibles et donc ni occupés ni mis en location ;
- des locaux d'activité (réserves) généralement vides ;
- un vieillissement des habitants actuels dont les logements ne sont pas adaptés à la perte d'autonomie ;
- une performance énergétique médiocre de l'habitat ancien ;
- une dégradation technique de certains immeubles conduisant à leur obsolescence définitive ;
- un niveau de loyer et de coût d'acquisition des immeubles relativement élevé ;
- une dispersion d'immeubles dégradés, plutôt de petite taille (moins d'une dizaine de logements) et pour lesquels les travaux, généralement en site contraint, sont difficiles voire impossibles à équilibrer économiquement pour des investisseurs privés.

Le périmètre retenu est le suivant (ci-contre) :

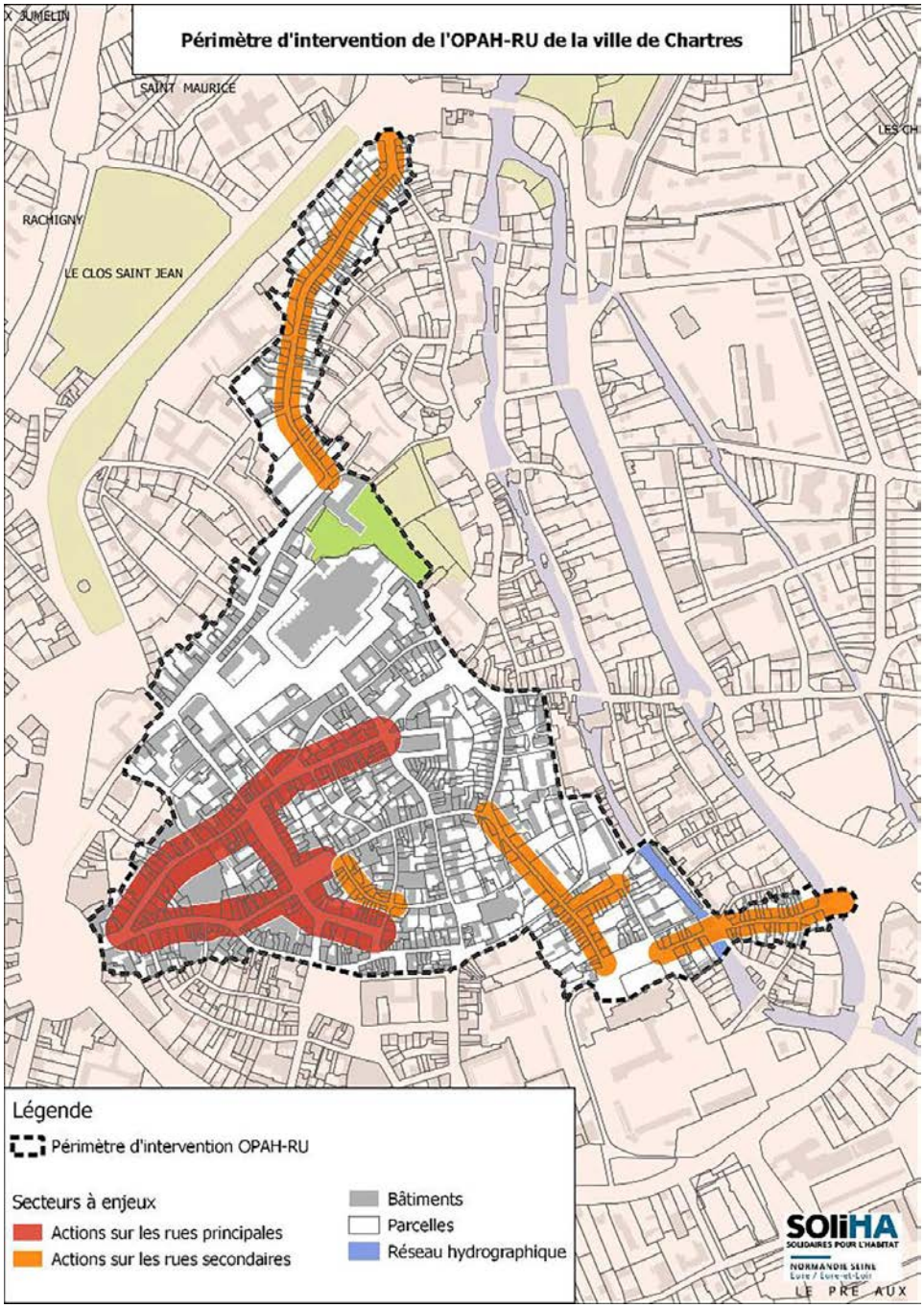

La convention d'OPAH RU sous maîtrise d'ouvrage de Chartres métropole a vocation à être signée en septembre 2020. Elle mobilisera notamment des outils coercitifs comme les opérations de restauration Immobilière (ORI) et la résorption de l'habitat insalubre (RHI) qui relèvent de la compétence de la Ville de Chartres.

Les objectifs quantitatifs sont déterminés à hauteur de 120 immeubles en termes de conseil architectural et de remise sur le marché de 210 logements dégradés.

3. Politique de la Ville

Diversification des outils de la politique de la Ville

La durée du Contrat de ville de l'agglomération chartraine a été prorogée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. Cette prorogation entraine celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine et sociale de proximité.

Les ateliers de la politique de la Ville

Reprenant les orientations du grand plan de mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires de la ville initiée par le président de la République en juillet 2018, des ateliers thématiques ont été mis en place dès le second semestre 2019, avec l'ensemble des structures de terrain qui œuvrent au quotidien pour améliorer la vie dans ces quartiers.
51 structures différentes et 75 personnes y ont participé.
Les propositions formulées au cours de ces ateliers sont destinées à soutenir les quartiers prioritaires de la ville. Elles constituent une base de travail utile et inspirante pour l'élaboration des actions à venir dans l'agglomération.

Des engagements renforcés

Le protocole d'engagements renforcés signé avec l'Etat le 9 décembre 2018 prévoit notamment de fédérer les efforts des signataires du Contrat de Ville afin de renforcer les dispositifs de prévention de la délinquance, de repenser avec l'ensemble des acteurs le programme d'actions médico-social, de développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi, plus particulièrement en direction des jeunes et de mobiliser les habitants des quartiers.

Le Fonds de participation des habitants (FPH)

La participation des habitants est une des conditions essentielles à la réalisation des objectifs prioritaires du Contrat de Ville. Il convient donc de la soutenir.
Il a ainsi été décidé de poursuivre le soutien par la mise en place d'un Fonds de participation des habitants, mesure susceptible de faciliter l'implication des habitants dans la vie de leur quartier, de leur commune.
En 2019, 8 actions de proximité ont été mises en place dans le cadre du FPH pour un montant de 5 440 €.

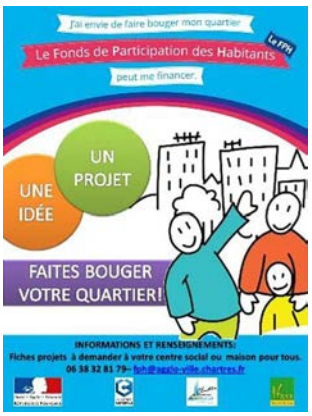

Mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité

La Gestion urbaine et sociale de proximité est un mode de gestion qui permet de mobiliser, autour de Chartres métropole et des trois Villes concernées, l'ensemble des acteurs présents dans un quartier : les habitants, les bailleurs HLM, les syndics de copropriété, la Police, la Justice, l'Education et la Prévention.
L'enjeu de la « GUSP » est d'assurer la pérennité des travaux réalisés au titre de la politique de la Ville et du renouvellement urbain pour répondre au développement durable et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants.

Dans l'agglomération, la Gestion urbaine et sociale de proximité fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour une durée de 4 ans.
L'objectif est de partager ce document avec les habitants, notamment avec les conseils citoyens, pour définir et prioriser les champs d'intervention et décider des actions à mettre en place.

En 2019, un poste de coordonnateur de la gestion urbaine et sociale de proximité permettant de déployer le plan d'action défini dans la convention a été créé.

Appel à projets 2019 du Contrat de Ville de l'agglomération chartraine

A l'issue d'un appel à projets lancé le 9 octobre 2018 auprès d'une cinquantaine d'associations de l'agglomération chartraine, 90 propositions d'actions ont été déposées par 43 structures, dont 33 nouveaux projets.
Chartres métropole est sollicitée pour participer au financement de 43 projets. Ceux-ci ont été analysés en lien avec les services de l'Etat et les communes concernées au regard de leur pertinence par rapport aux objectifs généraux du Contrat de Ville. A l'issue du comité de pilotage du 12 mars 2019, 33 d'entre eux ont fait l'objet d'un engagement financier de Chartres métropole à hauteur de 115 000 €.

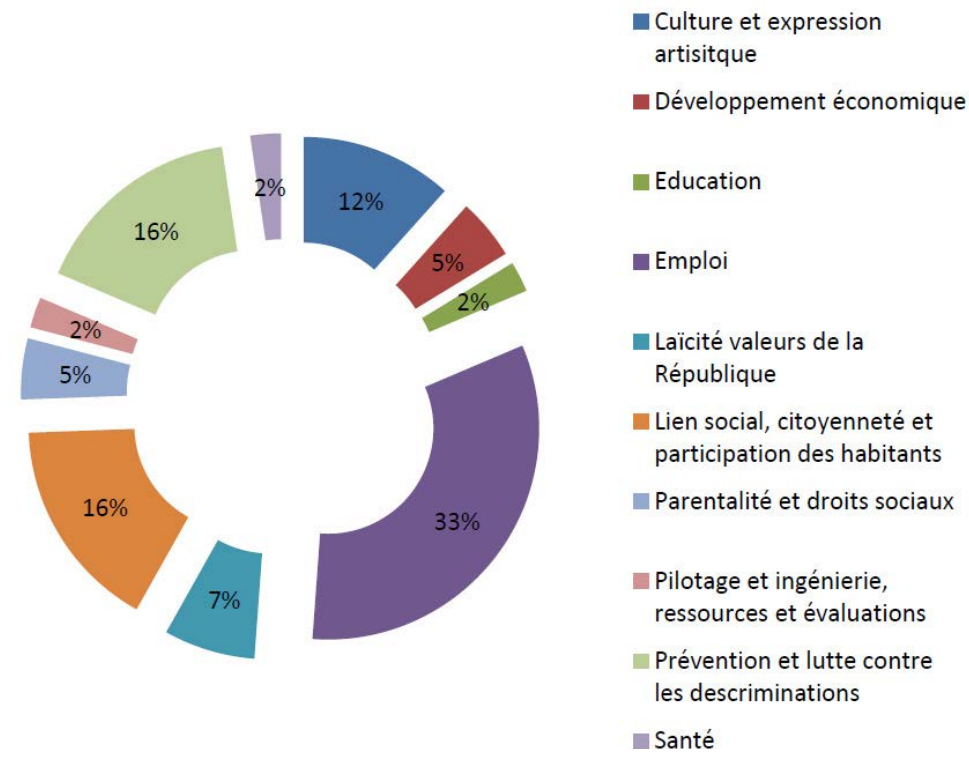

Le pilier « cohésion sociale » est le plus représenté, avec 26 actions subventionnées.
Cependant, c'est la partie relative au développement économique et à l'emploi qui concentre le plus grand effort financier : les jobs d'été avec les trois régies de quartier et l'action de soutien du Relais emploi chantiers.
L'axe relatif à la lutte contre les discriminations est également l'un des plus prégnants. La collectivité soutient un poste de correspondant social en commissariat, porté par l'Association France Victimes 28.
Les actions en faveur des femmes victimes de violences bénéficient également d'un soutien fort, avec l'accompagnement de la structure d'hébergement d'urgence « Le Bercail » et l'appui apporté aux initiatives du Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

Accueil des gens du voyage

Les terrains d'accueil
Les trois terrains d'accueil de Chartres, Lucé et Mainvilliers ont permis de proposer 124 emplacements de caravanes.
Le taux de fréquentation de l'aire de Chartres est de 89 %, celui de Lucé de 81 %.
Le terrain de Mainvilliers présente un taux de fréquentation de 63 %, soit une augmentation de 21 points en l'espace d'un an : les contacts entrepris par la collectivité avec l'ensemble des familles de Mainvilliers ont permis de retrouver un fonctionnement normal.

Les terrains familiaux
Par ailleurs, des recherches de localisation d'un terrain familial de 4 000 m² ont été réalisées au cours de l'année 2019. Cet espace permettra d'offrir une alternative aux familles des familles autrefois implantées à Bel Air et actuellement sédentarisées en marge de l'ancienne base aérienne de Chartres.

De plus, l'année 2019 a été marquée par le suivi d'un nouveau terrain familial de gens du voyage sédentarisés : l'aire dite « de la Genêtière » située à Maintenon, commune ayant rejoint Chartres métropole le 1er janvier 2018.

A l'instar de la supervision mise en place pour la gestion du terrain dit « des sédentaires », la collectivité a convenu avec son prestataire de mettre en place une médiation sociale auprès des résidents du terrain de la Genêtière.

L'aire de grands passages
Lors de la sa réunion du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire de Chartres métropole a décidé à l'unanimité de lancer la réalisation d'une aire de grands passages de 200 caravanes sur le site de l'ancienne base aérienne 122 à Chartres.
Cette aire a été réalisée au début de l'année 2019, permettant ainsi le séjour de 7 missions entre les mois de mai et de septembre 2019.

4. Politique contractuelle

Fonds de concours 2019

Afin d'accompagner financièrement les projets participant au développement des communes périurbaines et rurales de l'agglomération et concourant à la préservation de leur patrimoine, Chartres métropole a ouvert au budget 2019 deux enveloppes Fonds de concours distinctes :

- une première enveloppe « Fonds de concours Investissement » consacrée au financement d'opérations d'investissement diverses ;
- une seconde enveloppe « Fonds de concours Patrimoine », quant à elle, consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal.

Lavoir, à La Bourdinière Saint-Loup.

Le budget 2019 était similaire à celui de 2018 et proposait une somme de deux millions d'euros répartie comme suit :

- 1,5 M€ au titre de la première enveloppe « Fonds de Concours Investissement » ;
- 0,5 M€ au titre de la seconde enveloppe « Fonds de Concours Patrimoine ».

Le montant total des investissements des communes soutenues par l'agglomération dans le courant de l'année s'élève à 9 789 882 €, dont 342 052 € pour la réhabilitation du patrimoine et 9 447 830 € pour les autres opérations d'investissements.

Ainsi en 2019, Chartres métropole a attribué des subventions pour un montant de **105 769 €** au titre du Fonds de concours Patrimoine et **1 866 808 €** au titre du Fonds de concours Investissement, soit au total **1 972 577 €**.

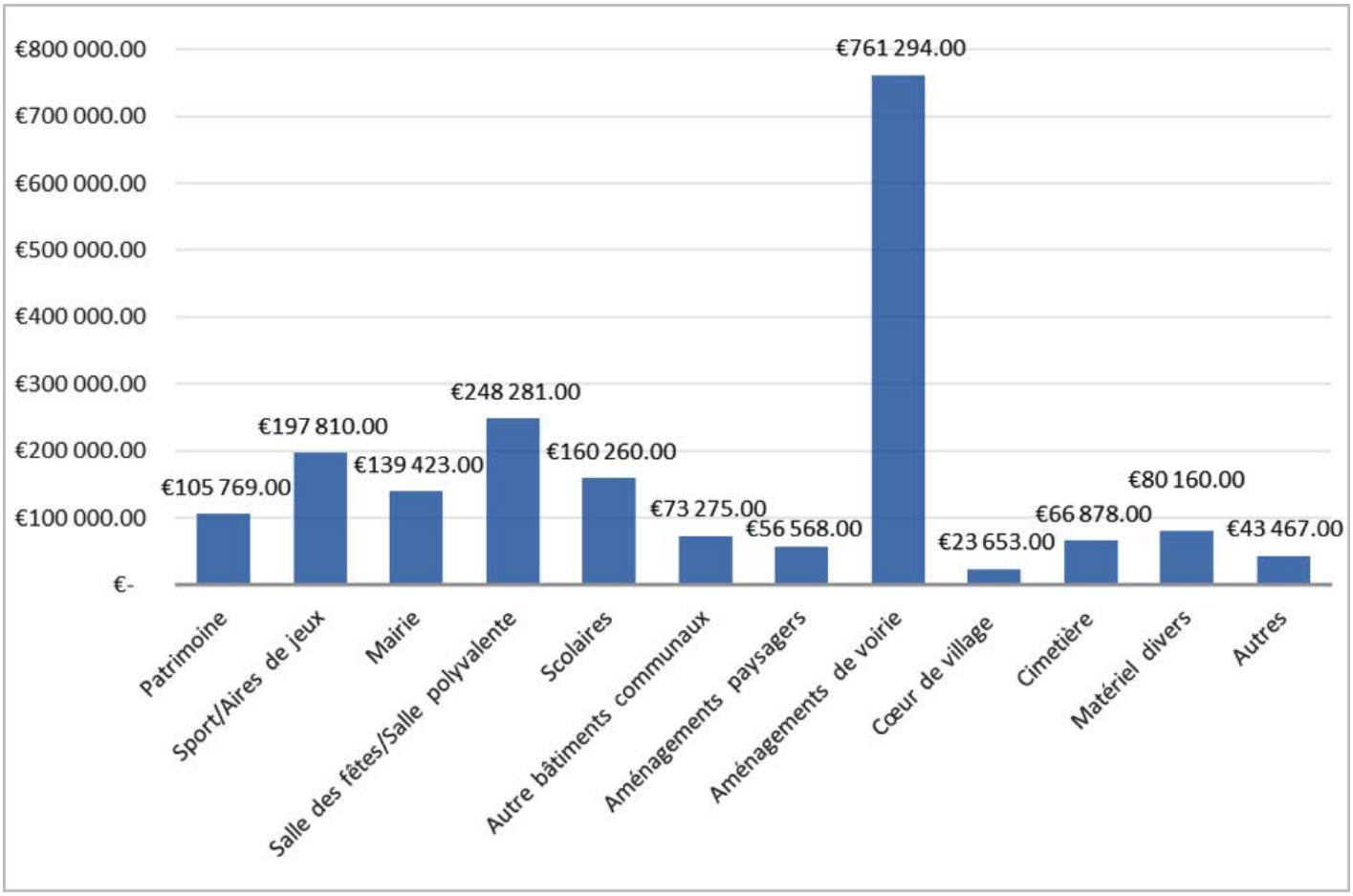

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : contractualisation avec la Région Centre-Val de Loire

Les années 2018 et 2019 ont été des années de transition permettant à la fois la réalisation du bilan des actions menées sur la période 2013-2017 mais également la conduite d'une réflexion sur l'élaboration du nouveau contrat régional prévu sur la période 2019-2025.

A l'issue d'une procédure de concertation et d'échanges, des axes stratégiques ont été définis et validés. Le contrat conclu entre la région Centre-Val de Loire et Chartres métropole a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2019. Par la suite, le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 26 septembre 2019, les modifications inscrites au tableau financier annexé au programme d'action du CRST2019-2025. Le contrat a été officiellement signé le 9 décembre 2019.

Le projet Pôle gare est fléché dans le Contrat régional de solidarité territoriale.

Une enveloppe de 18 850 000 € est consacrée à la mise en place d'actions sur le territoire, portées par des acteurs locaux. Les enjeux sont articulés autour de cinq axes stratégiques :

- développement de l'emploi et de l'économie ;
- favorisation du mieux-être social ;
- renforcement du maillage urbain et rural ;
- stratégie régionale biodiversité ;
- Plan Climat Energie Régional.

A cette enveloppe, s'ajoute également 650 000 € prévus pour le dispositif A vos ID permettant d'encourager des initiatives citoyennes sur le territoire.

Au terme de la 3e année de contrat, un bilan à mi-parcours sera réalisé pour envisager d'éventuels ajustements des actions initialement inscrites.

5. Développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Parallèlement au Conseil communautaire du 26 novembre 2012 qui approuvait l'Agenda 21 de son territoire, la collectivité approuvait le 17 décembre 2012 son bilan carbone, qui faisait état de l'émission de 1 026 000 téqCO2 à l'échelle de l'agglomération. Faisant suite à ce bilan, techniciens, élus et membres du Conseil de développement se sont réunis pour définir une stratégie afin de réduire l'empreinte carbone du territoire. Le 18 octobre 2013, le Conseil communautaire a approuvé le plan d'action du Plan climat énergie territorial (PCET). Trois ans plus tard, l'agglomération a été labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.
La loi de Transition énergétique promulguée le 17 août 2015 et les décrets en découlant ont fait évoluer cette réglementation. Ainsi, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer une nouvelle version du plan climat, intitulée Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il s'agit dorénavant d'y intégrer de nouveaux axes tels que la lutte contre la pollution de l'air, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la séquestration du carbone et la production d'énergies renouvelables.

Par délibération 28 septembre 2017, le Conseil communautaire a ainsi prescrit l'élaboration du PCAET de l'agglomération chartraine.

Celui-ci se structure autour de différents documents :

- **Le diagnostic territorial** permet de faire un bilan complet en termes de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de productions et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération, de séquestration carbone, de qualité de l'air et de vulnérabilité du territoire au changement climatique. Il inclut aussi un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de Chartres métropole ;
- **La stratégie territoriale** co-construite avec les partenaires du territoire. Elle vise un niveau d'ambition cohérent avec les orientations nationales et régionales tout en prenant en compte les caractéristiques territoriales ;
- **Le plan d'action** a pour ambition d'orienter le développement du territoire vers le scénario volontaire retenu en mettant en œuvre un portefeuille d'actions opérationnelles par axes stratégiques. Il doit également prendre en compte les acteurs du territoire et les actions déjà engagées afin d'inscrire la dynamique du plan d'action dans un ancrage territorial et rendre ce plan d'action le plus opérationnel possible. Ainsi, 29 fiches action(s) sont inscrites dans le PCAET de Chartres métropole et sont réparties selon 11 axes opérationnels et 6 axes stratégiques ;
- **L'évaluation environnementale stratégique** : le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire préexistant. Dès le début de son élaboration, ce cadre doit être pris en compte afin d'évaluer les effets propres du PCAET sur l'environnement ainsi que les effets cumulés de ces plans.

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation de ces différents documents en concertation avec les acteurs du territoire et les particuliers. Le projet de PCAET a été arrêté en Conseil communautaire en date du 25 novembre 2019 par délibération n°CC2019/106 pour un objectif d'approbation courant 2020.

Semaine du développement durable

En se lançant dans l'élaboration d'un Agenda 21, d'un Plan climat-énergie territorial, puis d'un Plan climat-air-énergie territorial, Chartres métropole s'est donc engagée dans une politique de développement durable visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Pour sensibiliser ses administrés, Chartres métropole organise depuis sept ans la Semaine du développement durable. Au travers de cette démarche, la collectivité souhaite fédérer la population autour des enjeux environnementaux et plus particulièrement autour des enjeux de sauvegarde et de préservation des ressources du territoire.
Chaque édition aborde un thème lié à l'environnement : l'énergie, l'eau, le climat, la préservation des espèces et des ressources... Ce thème est décliné au travers

de différentes animations programmées tout au long de la semaine dans les communes volontaires. En parallèle, un village éphémère est installé à Chartres sur une journée. De nombreuses animations gratuites y sont proposées par la collectivité et ses partenaires.
Par ailleurs, chaque année à la même période, Chartres métropole organise l'opération de ramassage des déchets sauvages dans ses communes membres : « L'Agglo fait son nettoyage de printemps ».
Afin de donner plus de visibilité à chaque évènement, la Semaine du développement durable et « L'Agglo fait son nettoyage de printemps » sont mutualisés depuis 2019.

En lien avec cette mutualisation les thématiques retenues en 2019 étaient l'eau et les déchets.
Cette 7e édition s'est déroulée du 24 mai au 2 juin, avec une concentration d'activités lors de la journée du 25 mai sur le site des Bas-Bourgs à Chartres, lieu d'implantation d'un village éphémère. Plus de 350 visiteurs ont pu être sensibilisés aux enjeux liés à la ressource en eau et aux déchets.
Parallèlement, des visites des coulisses techniques de l'Odyssée, du centre de valorisation des déchets ou encore de la station d'épuration étaient programmées.

Les balades thermographiques

Pour la 6e année consécutive, Chartres métropole a proposé aux communes de l'agglomération d'organiser des balades thermographiques sur leur territoire.
Cette animation de sensibilisation gratuite est construite en deux temps. A l'aide d'une caméra thermique, un conseiller de l'Espace Info Energie (EIE) identifie en temps réel les défauts d'isolation par l'extérieur des habitations des ménages volontaires. Cette balade est suivie d'une conférence sur la rénovation énergétique, au cours de laquelle les participants peuvent visualiser des clichés pris avec la caméra thermique, s'informer sur les aides financières, les solutions techniques et les ponts thermiques, ou bien encore sur les énergies renouvelables.
Suite au succès des 37 premières balades thermographiques, 6 nouvelles communes ont bénéficié de cette opération au cours de l'hiver 2018-2019 : Clévilliers, Ermenonville-la-Grande, Nogent-le-Phaye, Allonnes, Champhol et Denonville.
Ainsi, depuis 2013, 43 ballades ont été organisées dans l'agglomération chartraine rassemblant un total de 528 participants et 87 participants rien que pour l'année 2019. Cette opération sera poursuivie dans les prochaines années, notamment dans les communes n'en ayant pas encore bénéficié.

Appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

En 2016, la Ville de Chartres et Chartres métropole ont répondu conjointement à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'Environnement. Cette initiative commune a permis aux deux collectivités d'être lauréates. En 2017, Chartres métropole a signé un avenant à cette convention TEPCV afin d'intégrer de nouvelles actions au projet de transition énergétique du territoire. La collectivité s'est ainsi vu attribuer un appui financier complémentaire.
Cet accompagnement par l'Etat a permis aux deux collectivités de bénéficier d'un soutien à hauteur de 458 000 € afin de financer plusieurs actions de la Ville et de l'Agglomération de Chartres pour un montant total de 1 470 000 € :
- acquisition de nouveaux vélos à assistance électrique pour la Maison du Vélo ;
- création d'une piste cyclable qui permet de relier les communes du Coudray et de Barjouville ;
- réalisation d'un potager intergénérationnel en ville ;
- préservation et mise en valeur d'une prairie humide à Champhol ;
- rénovation de l'éclairage public ;
- isolation extérieure du groupe scolaire Ambroise-Paré (École Jacques Prévert).

Arrivant à échéance en 2019, le programme TEPCV a servi de catalyseur pour le projet de territoire en matière de transition énergétique. Par le biais des financements attribués dans le cadre du programme TEPCV, la Ville et l'Agglomération de Chartres ont pu accélérer et anticiper la réalisation d'actions planifiées à plus ou moins long terme.

Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Grâce la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), la Ville et l'Agglomération de Chartres ont accès à différents modes de financement pour concrétiser leurs projets.

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition écologique et solidaire

Pour financer ceux relatifs à la performance énergétique, Chartres métropole bénéficie notamment du programme PRO-INNO-08 dans le cadre de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Ce programme permettait aux deux collectivités de récupérer l'équivalent de 400 GWh de CEE entre le 13 février 2017 et le 31 décembre 2018, en réalisant des actions en matière de rénovation de l'éclairage public, d'isolation ou de changement de chauffage pour les bâtiments publics et les logements résidentiels individuels, et de raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

Dans ce contexte, la Ville de Chartres et Chartres métropole ont souhaité être accompagnées par l'entreprise SONERGIA en signant une convention d'optimisation et de valorisation des CEE. SONERGIA a constitué les dossiers administratifs pour le compte des deux collectivités permettant d'obtenir les CEE. SONERGIA s'est également engagé à racheter l'ensemble des CEE de la Ville de Chartres et de Chartres métropole pour un montant de 3,50 € par MWh, soit un maximum de 1,4 M€ pendant la durée du dispositif. La convention avec SONERGIA étant arrivée à son terme au 30 juin 2019, les premiers bilans montrent qu'en termes de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des chaudières, le dispositif des CEE a permis de financer les travaux à hauteur de 797 422,5 € sur 701 199 € HT de dépenses éligibles. La deuxième partie de l'année 2019 a été consacrée à la recherche d'un nouveau prestataire afin de valoriser les CEE de la collectivité jusqu'au 31 décembre 2020.

Chartres Renov' Habitat : la plateforme territoriale de rénovation énergétique

Par délibération du Conseil communautaire du 4 mai 2017, Chartres métropole a décidé de créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à l'échelle de l'agglomération.
Opérationnelle depuis mai 2018, la PTRE Chartres Rénov' Habitat simplifie les démarches de travaux des particuliers en proposant une solution clé en main à l'ensemble des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation de logement à la perte d'autonomie.

Les conseillers Chartres Rénov' Habitat ont renseigné plus de 1 400 foyers au cours de l'année 2019, essentiellement des propriétaires occupants (91 %). Près de la moitié (43 %) d'entre eux ont bénéficié d'un rendez-vous avec un conseiller Chartres Rénov' Habitat. Deux profils se démarquent : les ménages qui souhaitent réaliser des travaux précis et ceux qui souhaitent réduire leurs consommations énergétiques sans savoir quels travaux envisager. Pour les inciter à réaliser des travaux, les conseillers Chartres Rénov' Habitat leur proposent un accompagnement personnalisé et les guident vers une solution technique globale, cohérente et économiquement pertinente.

Les actions de communication régulières dans les magazines *Votre Agglo* et *Votre Ville* permettent de promouvoir le dispositif. Chartres Rénov' Habitat présente également cette opération lors de salons (salon 50 +, salon de l'Habitat, Artisanales).
Par l'intermédiaire d'une convention cadre, une quinzaine de partenaires se sont engagés au côté de Chartres métropole pour définir des objectifs stratégiques, opérationnels et quantitatifs pour les 3 premières années d'expérimentation de la PTRE du territoire chartrain : Soliha, l'Espace Info Energie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, Procivis Eure-et-Loir, la DDT d'Eure-et-Loir, l'Anah, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, la CAPEB d'Eure-et-Loir, la FFB d'Eure-et-Loir, AG2R La Mondiale, Action Logement, la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, l'ADEME et la région Centre-Val de Loire.
Chartres métropole, dans le cadre d'un partenariat, délègue à la CMA28 la montée en compétences des artisans locaux. Une formation spécifique est proposée aux artisans pour intervenir en groupements sur des chantiers de particuliers identifiés par Chartres Rénov' Habitat. L'objectif est de tendre vers des chantiers de rénovation globale ou de rénovation par étapes, nécessitant la coordination des travaux par un maître d'œuvre ou un architecte. Deux premiers groupements, ayant débuté leur formation en septembre 2018, attendent de pouvoir répondre à un chantier de rénovation globale. Deux autres groupements sont intéressés et suivront la formation en 2020.
Pour être en accord avec les orientations inscrites dans la loi de transition énergétique du 17 août 2015, Chartres Rénov' Habitat a pour ambition d'accompagner 1 000 rénovations par an d'ici la fin de l'expérimentation de 3 ans.

L'opération DEPAR

En juin 2016, afin d'accélérer les actions de rénovation énergétique auprès des publics précaires, le ministère de l'Environnement a lancé un appel à projets visant à sélectionner des programmes d'accompagnement du dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie) « précarité énergétique » (programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique).
Tout comme 11 autres organismes, La Poste a été désignée lauréate au travers de son programme DEPAR (Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation).
DEPAR repose sur trois piliers. Le premier consiste en la détection des ménages éligibles et intéressés à l'aide d'un ciblage des zones identifiées en fragilité énergétique, et de visites des facteurs au domicile des ménages. Le second volet comprend la réalisation d'une visite technique et pédagogique du logement. Il s'agit de sensibiliser les ménages aux éco-gestes en leur installant un kit de réduction des consommations d'énergie et en réalisant un diagnostic technique de leur habitation. Enfin, le dernier pilier du dispositif DEPAR est un accompagnement à la concrétisation du projet de rénovation énergétique des ménages.
Par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017, Chartres métropole a approuvé le lancement du dispositif DEPAR sur le territoire de Chartres métropole, en partenariat avec La Poste et l'ANAH. DEPAR s'intègre plus largement aux actions menées par Chartres Rénov' Habitat, en incitant les particuliers à améliorer leur habitat.
Le bilan de la première phase sur les 53 communes concernées est positif puisque sur 200 diagnostics visés, 184 ont été réalisés avec d'ores et déjà 25 dossiers de demande ANAH déposés ou programmés à court terme.
Suite au succès de la première convention, une nouvelle opération est organisée sur le reste des communes de l'agglomération (communes de la zone urbaine notamment). Elle a débuté en avril 2019 et se terminera le 31 décembre 2020. Elle aura pour objectif de réaliser 300 diagnostics sur les

secteurs prioritaires ciblés. Pour la réalisation de ces 300 diagnostics, le tarif sera de 623,34 € TTC l'unité, soit 187 003,50 € TTC. Cependant, le dispositif DEPAR étant éligible aux CEE « précarité énergétique », le reste à charge pour la collectivité sera de 89 076 € TTC par dossier, soit au maximum 26 722,80 € TTC sur l'ensemble de l'opération auquel il convient d'ajouter 4 805,40 € TTC pour l'ajout d'un courrier de promotion de Chartres Rénov' Habitat inclus dans le courrier général, soit un montant total maximum de 31 528,2 € TTC pour la collectivité.

Une première thermographie aérienne lancée par Chartres métropole à Chartres

S'inscrivant dans le Plan d'Action Cœur de Ville, une opération de thermographie aérienne a été menée sur la ville de Chartres. La thermographie aérienne s'est déroulée en mars 2019. Un avion doté d'une caméra infrarouge a survolé la ville afin de mettre en évidence les déperditions énergétiques des toitures.
Cinq réunions publiques ont été organisées entre mai et juillet 2019 pour présenter les résultats aux habitants et les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers existants. Les habitants étaient ensuite invités à prendre rendez-vous avec le service Chartres Rénov' Habitat pour récupérer le cliché de leur logement. Lors de cet entretien, le conseiller Chartres Rénov' Habitat interprète les résultats et propose des solutions pour améliorer l'isolation du logement. Au total, 600 clichés ont été remis aux habitants.
Une thermographie complémentaire des façades sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire doit avoir lieu durant l'hiver 2020.
Le coût total de cette action s'élève à 38 664 € TTC, financé à 50 % du montant HT par l'ANAH, le reste par Chartres métropole. Un poste de conseiller Chartres Rénov' Habitat a été créé pour une durée d'un an à compter de juin 2019, pris en charge à 75 % par Chartres métropole et à 25 % par l'ADEME pour un montant total de 42 500 €.
Suite au succès rencontré auprès des habitants chartrains, la thermographie sera étendue aux communes de Mainvilliers et de Lucé en 2021.

6. Archéologie

Présentation

La direction de l'Archéologie a été créée à la Ville de Chartres en 2003. La compétence a été transférée à Chartres métropole depuis le 1er juillet 2018.
La direction est en mesure de mener à bien toutes les étapes d'une opération archéologique, sur l'ensemble de l'agglomération.

Elle est composée d'archéologues (21), de 6 spécialistes (archéozoologue, anthropologues, céramologues), d'un topographe, de deux restauratrices, d'une régisseuse, d'une équipe technique, d'une équipe animation/valorisation, et d'une équipe de direction (42 personnes au total).

Fonctionnement

L'activité archéologique est encadrée par l'Etat qui, par le biais du service régional de l'archéologie (SRA), autorité de tutelle, assure le contrôle scientifique et technique de la chaîne opératoire archéologique.
Le ministère de la Culture a validé le dossier d'habilitation de Chartres métropole en 2018 et c'est l'Etat qui décide si les projets doivent faire l'objet de mesures d'archéologie préventive : opération de diagnostic et, suivant le résultat, opération de fouille préventive.

Qu'est-ce qu'un diagnostic ?

Le diagnostic archéologique permet de sonder un terrain avant un projet d'aménagement, pour y déceler d'éventuelles traces d'occupations humaines et d'en évaluer l'intérêt. Un rapport est alors rédigé et remis au SRA qui, selon le résultat, peut déclencher une phase de fouilles. Si le diagnostic se révèle négatif, l'intervention archéologique s'arrête là.

Sonder le potentiel archéologique d'un terrain avec des tranchées.

Qu'est-ce qu'une fouille ?

La fouille archéologique n'a lieu que sur les terrains à fort potentiel. Elle permet de mettre au jour les vestiges présents et de recueillir de précieuses informations sur l'histoire de nos ancêtres. Une fois le chantier terminé et le terrain rendu à son propriétaire, une phase d'étude et rapport s'enclenche pour étudier, analyser et interpréter les informations recueillies. Celles-ci sont présentées dans un rapport de fouille remis au SRA. Ce rapport sera évalué par une commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Selon l'importance des chantiers, la Direction de l'archéologie peut travailler en collaboration avec d'autres opérateurs de l'archéologie préventive tels que l'INRAP (Institut national pour la recherche archéologique préventive) ou le service départemental d'Eure-et-Loir, pour assurer une meilleure maîtrise de la contrainte archéologique.

Chantier de fouille du Pôle ouest en collaboration avec l'INRAP.

Chantier de fouilles sur le site de l'Hôtel Montescot.

Les interventions 2019

Durant l'année écoulée, la direction de l'Archéologie a réalisé une série d'opérations d'archéologie préventive.
En préalable à des projets d'aménagement, plusieurs diagnostics ont été menés sur le territoire de Chartres métropole (Berchères-Saint-Germain, Chartres, Lucé, Luisant, Mainvilliers).

Fouille de l'ancien cimetière paroissial à Luisant.

Les opérations de fouille ont principalement eu lieu hors de Chartres (Amilly, Mainvilliers, Mignières) avec comme principaux sites :

Le site de Mainvilliers « l'Enclos la Couture »
La seconde phase, qui s'est déroulée entre mars et août 2019, a mobilisé une équipe conjointe d'archéologues de Chartres métropole et de l'INRAP. Elle a permis la mise au jour de la suite des vestiges découverts en 2019.

Vue aérienne du site de Mainvilliers « l'Enclos la Couture » (Cliché : Alain Lelong).

Le site de Mignières « le Clos de l'Ouche »
Réalisée de mai à septembre 2019, cette opération a permis la découverte de vestiges de la période néolithique, de l'antiquité et du haut Moyen-âge.

Le site du boulevard de la Courtille à Chartres
Menée d'octobre à décembre 2019, la fouille a mis au jour principalement des vestiges antiques avec les traces d'une importante activité d'extraction de limon.

Four domestique mérovingien de type cigare à Mignières.

Vue générale du site du boulevard de la Courtille à Chartres.

7. Développement économique

Le Schéma d'accueil et d'accompagnement des entreprises

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Chartres métropole a élaboré en 2018 un Schéma d'accueil et d'accompagnement des entreprises. Cette stratégie, validée en Conseil communautaire en avril 2018, vise à structurer et programmer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises, tout en intégrant les dimensions de services, d'emploi, d'accompagnement et d'animation économique.

Le schéma repose sur 5 grands axes stratégiques :

- structurer le panel d'offres foncières et immobilières pour s'adapter au parcours résidentiel des entreprises sur l'ensemble des territoires ;
- renforcer les liens avec et entre les entreprises et les partenaires économiques ;
- animer et promouvoir le tissu économique local, renforcer le marketing économique du territoire ;
- accompagner, conforter le développement des filières stratégiques et faire de l'innovation et de la modernisation du territoire un vecteur de notoriété ;
- développer des équipements totems, symboles économiques du territoire (Maison Internationale de la Cosmétique, Cité de l'Innovation, campus de formation...).

En 2019, un certain nombre d'actions inscrites au schéma se sont déployées, à l'image de la 2e édition des « Rencontres entreprises et territoire », sur le thème : « L'emploi, les nouveaux défis de l'attraction et de la fidélisation des talents ». Recrutement, formation, digitalisation, fidélisation, marque employeur... Face à un marché du travail en pleine mutation, les chefs d'entreprises et les DRH peinent à recruter et fidéliser leurs collaborateurs. Consciente des difficultés rencontrées par les entreprises du territoire, Chartres métropole et la Maison des Entreprises et de l'Emploi ont proposé de comprendre et d'analyser ces mutations pour mieux y travailler ensemble. Suite à cet évènement, le collectif pour l'emploi a été créé par la Maison des Entreprises et de l'Emploi pour continuer des débats en petits groupes et sur des thèmes plus précis avec pour objectif le développement d'actions concrètes.

En matière d'équipements d'accueil des entreprises, le panel d'offres foncières et immobilières a poursuivi son développement.

- **Montée en gamme des parcs d'activités « vitrines » au niveau des standards européens**

Il s'agit de développer les services et équipements pour améliorer le cadre de vie des entreprises et des salariés, optimiser le foncier, densifier les espaces existants, optimiser les implantations pour assurer l'accueil d'activités industrielles ou tertiaires à forte valeur ajoutée.
Un travail de terrain a été réalisé pour préparer en 2020 les futurs comités de site ainsi qu'une étude stratégique de développement et d'optimisation foncière dans le Jardin d'entreprises.

- **Renfort de l'activité économique dans le cœur de ville de Chartres**

Pour faire suite à la prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » en 2018, un important travail d'actions de terrain a été mené en 2019 : l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer en centre-ville, le travail partenarial avec les agences immobilières pour la recherche de locaux, la prospection d'enseignes, la recherche de franchisés, la mise en place d'une boutique éphémère de start-ups dans la galerie de Monoprix et l'installation d'un concept store rue du soleil d'or, ainsi que le renforcement du partenariat avec les Vitrines de Chartres...
Les actions inscrites au programme d'actions cœur de ville ont également été lancées : études sur les évolutions des galeries commerciales, renforcement des opérations en faveur des artisans d'art, plateforme digitale commerce, opérations mixtes habitat-activités économiques sur des îlots vacants, etc.

Parallèlement, en accompagnement de l'opération cœur de ville, Chartres métropole a lancé courant 2019 une consultation pour engager une étude commerciale et

élaborer une stratégie de développement commercial. Elle souhaite se doter d'outils stratégiques et opérationnels pour améliorer, qualifier et organiser les modalités de développement du commerce. Il s'agit de structurer et renforcer le tissu économique du territoire, afin d'adapter son offre aux besoins des commerçants et aux attentes des clients et pouvoir anticiper sur les changements des modes de consommation et les nouvelles tendances.
Au-delà du cœur de ville de Chartres, cette étude analysera le commerce et les grands enjeux à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Poursuite du développement d'équipements économiques structurants, véritables totems et symboles économiques du territoire

2019 a vu le déploiement de la tranche N° 3 de la Cité de l'Innovation, avec l'extension de l'incubateur d'entreprises et le démarrage des travaux du bâtiment Hôtel d'entreprises, la réalisation de travaux au sein du Collège Jean Moulin pour accueillir l'accélérateur Beauty Hub en 2020, et la poursuite du projet architectural de la Maison Internationale de la Cosmétique (phase APS).

L'aménagement et la gestion des parcs d'activités

Les équipes du développement économique s'assurent au quotidien de la bonne gestion des parcs d'activités et leurs aménagements futurs.

Ce qu'il faut retenir en 2019 :

Mainvilliers / Amilly - Les Pôles ouest

L'aménagement des Pôles ouest s'est poursuivi avec la viabilisation de nouvelles parcelles pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles. 9 hectares étaient disponibles. Une nouvelle tranche de près de 18 hectares va être aménagée afin de permettre l'implantation d'activités du secteur BTP.

Parcelles disponibles dans la ZA Chartres Est (Jardin d'entreprises, secteur Chartres)

Afin de répondre aux différentes demandes d'entreprises souhaitant se développer ou s'implanter dans le secteur du Jardin d'entreprises, de nouvelles opportunités foncières avaient été créées rue Réaumur en 2018. 13 parcelles comprises entre 3 000 m² et 5 000 m² et 3 parcelles comprises entre 8 000 m² et 2 ha restaient encore disponibles à la commercialisation en 2019.

Parcelles disponibles à Morancez

5 hectares de foncier sont disponibles dans la ZA de Morancez pour accueillir de nouvelles entreprises artisanales.

L'accompagnement des entreprises et les nouvelles implantations

En 2019, Chartres métropole a rencontré régulièrement les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins, travail mené en étroite collaboration avec la Maison des entreprises et de l'emploi (problématiques emploi et compétences, recherche de talents) mais également l'ensemble des services de Chartres métropole en contact avec les entreprises et leurs problématiques (déchets, eau, mobilité, voirie...) .

Ce qu'il faut retenir en 2019 :

- **Vidya Europe** a inauguré sa première unité de production France, dans la ZA de Houx. Vidya est l'un des plus gros producteurs d'extraits de curcuma en Inde.

Sur cette unité seront exploités différents extraits de plantes à destination des secteurs de la nutraceutique, de l'agroalimentaire et de la cosmétique.

- Le groupe **PAKER**, spécialisé dans le domaine des machines de suremballage carton et matériel complémentaires des fins de lignes, a fait l'acquisition de l'ex-site Nypro à Fontenay-sur-Eure afin d'accompagner son développement. Avec des ingénieurs et techniciens qualifiés, le Groupe Paker assure la prise en compte de la globalité des opérations : étude du packaging et de l'équipement, réalisation, mise en service, service après-vente et garantie.

- Réseau français indépendant et généraliste de travail temporaire, **Aderim** a quitté ses bureaux de la rue du Grand-Faubourg, où l'agence était installée depuis 2011, pour emménager dans de nouveaux locaux au Jardin d'entreprises. Spécialisée dans le recrutement de profils intérimaires tous métiers, Aderim accompagne également ses clients dans le recrutement en CDI grâce à sa prestation de placement.

- **Posez-vous** s'est installé au cœur du Jardin d'entreprises. Premier concept français de pause bien-être au quotidien, à proximité et au service des actifs,

Posez-vous permet, près de son lieu de travail, de prendre soin de soi, d'optimiser son temps entre deux rendez-vous. Le site Posez-vous.fr met à disposition un ensemble de prestataires pour que chacun puisse enfin se poser sans culpabiliser : vestiaire/douche, waterbike, coiffure, barbier, bar à sieste, oxygénation, luminothérapie et bien plus...

- **Credipro** Cabinet HTM Finance, courtier spécialisé en financement professionnel, s'est implanté à Chartres début 2019. Il accompagne tous les entrepreneurs d'Eure-et-Loir qui ont besoin de crédits pour investir. Qu'ils soient artisans, commerçants, issus de professions libérales, chefs d'entreprises, en reprise, en création ou encore en développement, que cela soit pour du moyen / long terme ou du crédit-bail, le cabinet est aux côtés des entreprises pour leur faire bénéficier de son expertise de courtier en financement professionnel.

- **Les petits Blés**, une nouvelle crèche pour les entreprises, s'est installée à Barjouville. Jessica Lecomte, gérante, et son équipe de trois collaborateurs, offrent aux salariés et dirigeants des entreprises avoisinantes 11 places pour leurs enfants. Les Petits Blés proposent un panel d'activités étendu et spécifique. La crèche offre, par exemple, un apprentissage de l'anglais au quotidien et de manière ludique.

- A Luisant, l'un des plus grands parcs de trampolines de France a ouvert ses portes début mars 2019. **Espace 360** a été conçu comme un espace de loisir pour les grands et les petits. Le centre de gravité

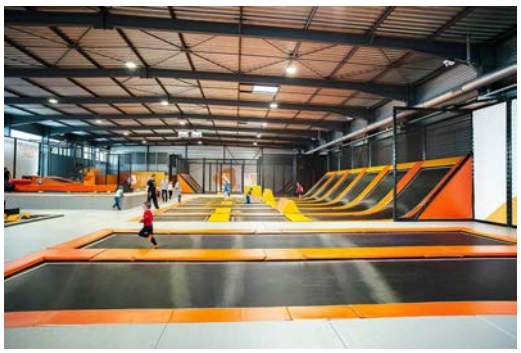

du lieu, ce sont les 1 500 m² de trampolines, offrant chacun des sensations différentes.

- Début avril, **Action Logement** a pris ses quartiers dans des nouveaux locaux au cœur du Jardin d'entreprises à Chartres pour rester au plus près des entreprises et

des salariés. Depuis plus de soixante ans, la vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

- La société **XL-Sound** a déménagé dans de nouveaux locaux dans la ZA Chartres Est – secteur Gellainville pour accompagner son développement. XL-Sound propose depuis près de vingt ans aux entreprises, particuliers et collectivités des prestations sur-mesure de montage de plateaux techniques et de location-vente de matériel de sonorisation et d'éclairage. Cette nouvelle localisation, au plus près des entreprises, a pour objectif de développer sa clientèle.

- L'enseigne **Autodistribution Morize** a ouvert un nouveau magasin Autodistribution Proxi, rue de Sours, afin de répondre au mieux à la demande de ses clients, particuliers, comités d'entreprises et professionnels. L'entreprise propose une offre complète de pièces automobiles toutes marques avec plus de 300 000 références en stock ou disponibles dans la journée.

- Implanté à Lucé depuis 2003, le groupe **Actia**, spécialisé dans la conception, la fabrication et l'exploitation de systèmes électroniques pour les marchés de l'automotive et du ferroviaire, de l'aéronautique et du spatial, de l'énergie et des télécommunications, a inauguré son nouveau site de près de 9 000 m² au Jardin d'entreprises, à Chartres. En investissant plus de huit millions d'euros dans ces nou-

veaux locaux, **Actia** s'est doté d'une vitrine « Grand Paris » et d'un outil performant de production permettant d'accompagner son développement en France et à l'international. **Actia** s'engage à relever les nouveaux challenges de la mobilité, une mobilité intelligente : connectée, sûre et durable. Avec 24 implantations dans 16 pays dans le monde et des représentants dans plus de 140 pays, la dimension internationale du groupe est une force et fait partie intégrante de la vie d'entreprise.

- La société **Handtmann**, un des principaux fabricants au monde de machines de dosage volumétrique, poussoirs sous vide et systèmes de portionnement pour l'industrie agro-alimentaire, a fait construire son nouveau siège social dans la ZA Chartres Est – secteur Jardin d'entreprises. Handt-

mann France représente la 3e activité du groupe Handtmann, après l'Allemagne et les Etats-Unis. L'entreprise travaille à 70 % pour les industriels de l'agro-alimentaire et à 30 % pour les artisans bouchers-charcutiers. Elle se développe au travers des secteurs de l'alimentaire : fromagerie et pâtisserie-boulangerie, saucisses et produits à base de viande, produits boulangers et pâtes, produits laitiers, poissons, plats préparés, farces, épicerie fine, nourriture pour animaux et autres masses pâteuses…

Les relations avec les associations d'entreprises et les partenaires

BGE

Mobilisé en faveur de l'entreprenariat, Chartres métropole soutient l'action quotidienne de la BGE.

413 porteurs de projets accompagnés en 2019
78 entreprises créées
22 % des créateurs accompagnés sur Chartres métropole l'ont été par BGE
10 évènements de mise en réseau

Initiative Eure-et-Loir

L'association IEL a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt d'honneur et par l'accompagnement des porteurs de projets, le parrainage et le suivi technique.

156 porteurs de projets accueillis en 2019
Dont **52** accompagnés et financés en commerce, artisanat et services
522 500 € de prêts d'honneur à taux 0 % accordés

La boutique des artisans d'art LOCO

Dans le cadre de l'animation du cœur de Ville autour des savoir-faire artisanaux, la boutique LOCO, rassemblant une douzaine d'artisans d'art, a été ouverte rue de la Clouterie en 2018. Depuis son lancement, le visitorat de la boutique (+ 25 %) ainsi que le chiffre d'affaires (+ 48 %) sont en augmentation.

La boutique éphémère des start-up

Chartres métropole et les Vitrines de Chartres ont donné l'opportunité aux start-ups locales de commercialiser leurs produits en centre-ville pendant les fêtes de fin d'année. Cette boutique éphémère, autour de la cosmétique-maison, de la beauté et du naturel, a permis aux créateurs de rencontrer leur public.

La Maison des entreprises et de l'emploi

Chartres métropole soutient les actions développées par la Maison des entreprises et de l'emploi (MEE) autour de la Gestion prévisionnelle et territoriale des emplois et des compétences (GPECT), engagées avec la filière cosmétique, les services à la personne, l'agriculture notamment, et les actions qu'elle mène en termes d'accompagnement RH des entreprises.
La MEE anime également le dispositif C'Chartres pour l'Emploi et la gestion de la plateforme numérique du même nom. Cette plateforme s'adresse à la fois aux candidats avec la consultation des offres d'emploi et l'agenda des évènements emploi/formation du territoire et aux entreprises avec notamment un espace RH TPE-PME qui leur est dédié.
Chartres métropole soutient ce projet dans le cadre de sa compétence autour de l'économie et de l'emploi.

Accompagnement des filières industrielles stratégiques

Chartres métropole poursuit et renforce son partenariat avec les deux filières phares du territoire : Cosmetic Valley et Polepharma.

Une réflexion commune avec les acteurs industriels locaux, en partenariat avec la Maison des entreprises et de l'emploi a été lancée autour de l'industrie, de ses métiers, besoins en compétences et évolutions, industrie 4.0...

Accompagnement des projets dans le cadre des Plans locaux de redynamisation

Fin 2019, 10 entreprises ont été accompagnées pour la création de 50 emplois (Corsin, BMG Securits, ADM, Prodex...).

Renforcer les liens avec les acteurs économiques

Chartres métropole déploie à l'attention des entreprises un éventail de manifestations leur permettant d'enrichir leurs relations d'affaires, de développer très concrètement leur chiffre d'affaires, ou encore d'engager des partenariats collaboratifs.
En 2019, les entreprises ont pu participer aux évènements suivants :

- la 1re édition du salon Pharmacosmetech, organisé à Chartrexpo. Chartres métropole est un des trois partenaires du salon aux côtés de la Cosmetic Valley et de Polepharma ;
- la cérémonie des vœux aux acteurs économiques ;
- les Rencontres Entreprises et Territoires ;
- le salon des Entre-preneurs de la CCI 28 ;
- les 7 évènements de l'association C'Chartres Business.

C'Chartres Business est un réseau de partenaires mobilisés pour développer la vie économique locale et favoriser les synergies entre les entrepreneurs. Chaque entreprise eurélienne peut donc participer aux événements proposés par l'association. Il s'agit d'offrir aux acteurs économiques un outil collaboratif permettant de réaliser de vraies rencontres pour échanger, partager, s'informer, innover et développer son business.
Depuis la création de C'Chartres Business, 4 445 entreprises se sot inscrites à un événement avec un taux de participation de 73%.
En 2019, 1 072 entreprises étaient présentes à l'un des 7 événements organisés.

Les partenaires de C'Chartres Business lors du Boost Contact de l'été, au Château de Maintenon, en juin 2019.

C' Chartres, le symbole d'attractivité pour le territoire

Chartres
LA MARQUE DU TERRITOIRE CHARTRAIN

Depuis le lancement de la marque de territoire en 2016, la mobilisation se poursuit, avec les mêmes objectifs : fédérer les acteurs locaux et améliorer la notoriété et l'image du bassin chartrain.
Pour cela, plusieurs actions ont été menées en 2019, comme la valorisation de la marque C'Chartres à la cérémonie des vœux aux acteurs économiques, la création de plusieurs évènements économiques dans le cadre de l'association C'Chartres Business, la promotion du territoire lors des salons Cosmetic 360 et Vivatech, de Chartres en lumières, par les clubs sportifs, lors des actions de l'office de tourisme...

Renforcer le positionnement de Chartres métropole comme capitale de la Beauté, accompagner et faire de l'innovation un vecteur de notoriété

Chartres métropole a développé tout un écosystème dédié à la beauté et à la filière cosmétique, autant de services, évènements, formations et équipements structurants qui constituent une spécialité territoriale.

Cosmetic Valley

- Soutien accru au pôle de compétitivité Cosmetic Valley, un partenariat gagnant/gagnant pour renforcer le positionnement de Chartres comme capitale de la beauté ;
- Des évènements en partenariat avec la Cosmetic Valley pour dynamiser la filière : Cosmetic 360, le Congrès Parfums et Cosmétique – Enjeux réglementaires...

BEAUTY TECH CHARTRES, un écosystème territorial pour toujours garder un temps d'avance

Chartres métropole s'appuie sur l'ensemble de son écosystème cosmétique pour proposer une immersion complète au cœur de la filière aux nouveaux acteurs et porteurs de projets. Cette immersion peut commencer au stade de l'idée, où il s'agira de profiter d'une incubation, jusqu'à l'accélération de son projet. Elle peut permettre également aux entreprises du territoire de faire appel à l'intelligence collective pour collaborer et innover sur leurs offres produits ou leurs process de production.

BEAUTY TECH #Chartres

La Maison Internationale de la Cosmétique

En 2019, suite à un concours d'architecte, le projet de réhabilitation du collège Jean-Moulin porté par l'équipe Dubuisson Architecture a été validé. (cf photos).
Le collège a été désaffecté en septembre 2019 et les premiers travaux sur l'aile nord ont démarré fin 2019.
Chartres métropole a prévu une enveloppe de 5,1 millions d'euros de travaux pour développer ce projet ambitieux.
Ce lieu «innovant et insolite», vitrine des savoir-faire, des nouvelles tendances et des innovations, ancrera de manière durable le siège du Pôle de compétitivité Cosmetic Valley à Chartres.
Il sera pensé :

- **comme un outil collaboratif au service des entreprises de la filière, un centre de référence mondiale autour des valeurs du made in France et des innovations :**
  - création d'un accélérateur de startups dédié à la filière ;
  - création d'une plateforme d'innovation (fab Lab, nouvelles technologies, nouvelles machines, impression 3D...) ;
  - création d'espaces business permettant l'accueil de délégations étrangères ;
  - création d'espaces de formations innovants ;
  - création d'un plateau moderne d'espaces de travail avec le maximum de modularité dans le temps pour accueillir les équipes du pôle de compétitivité en plein développement...
- **comme un espace ouvert au public, véritable vitrine des innovations de la filière et des nouvelles tendances**, pensé sous un format de promenade découverte entre art, design, expérience interactive et expositions/ventes de produits « tendances » et « d'exception ». Une immersion dans l'excellence du « Made in France ».

Les premiers travaux lancés fin 2019 vont permettre de tester rapidement le projet de Beauty Hub (plateforme d'innovation et accélérateur de startups), avant son étape de développement au sein de la Maison Internationale.
Le Beauty Hub sera géré par la Cosmetic Valley et 9 partenaires privés (Aircos, Albéa, Aptar, Chanel, I3DP, LVMH Recherche, Nippon Shikizai, Strand Cosmetics Europe et Yves Rocher).

Booster l'innovation sous toutes ses formes

Véritable lieu totem de l'innovation et de l'entrepreneuriat, la Cité de l'Innovation héberge et accompagne les jeunes entreprises innovantes grâce à une équipe d'experts et d'autres partenaires locaux, régionaux et nationaux. C'est un lieu qui concentre et irrigue l'ensemble du territoire en projets d'innovation et en évènements structurants. Donner l'envie d'expérimenter, de collaborer et de se réinventer sur le territoire sont des objectifs ambitieux qui s'accompagnent d'une volonté d'ancrer territorialement les entreprises avec de véritables écosystèmes. En effet, Chartres métropole, dans sa stratégie d'attractivité territoriale, veut faire émerger de jeunes talents de ses écoles et centres formations afin de doper la créativité et l'innovation locale. Le rayonnement généré par ces énergies créera non seulement de l'émulation mais développera également l'attractivité du territoire.

Les travaux achevés en 2019 au sein du bâtiment 22 du CM101 ont permis d'augmenter de 40 % la capacité d'accueil de l'incubateur. Des travaux sur le bâtiment 23 ont également commencé en 2019 et permettront de créer un hôtel d'entreprises afin d'héberger des entreprises innovantes dans le but de créer une interaction avec les start-up incubés dans le bâtiment 22.

En 2019, 22 entreprises ont été hébergées, dont 13 start-up innovantes accompagnées par The Place by CCI 28 :

- VLABS (services informatiques et digitaux)
- LOOPME (mode & lifestyle)
- METRONOME (services RH et juridiques)
- MATCHMARKET (services digitaux en lien avec la data)
- BE BIO COSMETICS (bio cosmétiques)
- BEAUTY BY ME (cosmétiques maison)
- HOME POTAGER (agriculture urbaine)
- LIC (diagnostic amiante)
- MENUZ (lifestyle / foodtech)
- ALL ABOUT CARS (services digitaux automobiles)
- DIGISE (services communication digitaux)
- OGONE (réalité virtuelle)
- EVE (certification produits)

Chartres métropole soutient financièrement The Place By CCI 28 dans sa mission de gestion de l'incubateur de la Cité de l'Innovation et d'accompagnement des entreprises pour contribuer au développement économique du territoire.

La formation et l'enseignement supérieur

Chartres métropole souhaite donner à la formation et l'enseignement supérieur une place importante en proposant une offre de formations qualifiantes variée, en lien étroit avec les entreprises locales, l'entrepreneuriat et en facilitant la vie étudiante. L'enjeu est de développer les talents et les formations pour permettre le développement et l'attraction des entreprises.

En 2019, Chartres métropole a poursuivi ses efforts en ce sens, et collaboré avec les différents organismes déjà présents sur le territoire : IUT, POLYTECH CHARTRES, IBCBS (International Beauty & Cosmetic Business School), la Capacité en Droit, l'Association pour la Promotion et la Formation en Histoire Vivante, le Campus de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En 2019, Chartres métropole a également poursuivit ses engagements en participant à l'organisation de la COLOR CHARTRES et de la SOLAR CUP, événements qui contribuent à mettre en valeur la dynamique étudiante.

8. Prévention de la délinquance

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) est une instance partenariale de pilotage, de concertation et de réflexion ayant notamment pour mission de définir et de coordonner la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation sur le territoire de l'agglomération. Il a pour vocation d'améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie des habitants.

La coproduction de la sécurité au sein de Chartres métropole repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (agglomération, Préfecture, Justice, Police et Gendarmerie nationales, Education nationale, bailleurs sociaux, secteur associatif, sociétés de transports de voyageurs, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection judiciaire de la jeunesse, etc.), la prévention et la sécurité étant considérées comme des enjeux de responsabilité collective.

Depuis plusieurs années, des instances partenariales opérationnelles déclinent sur le terrain une vision pragmatique de l'action collective et assurent le suivi des actions engagées : elles se réunissent à intervalles réguliers.

À titres d'illustrations :

- la **commission « sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs »** regroupe, outre les principaux bailleurs présents sur le territoire de l'agglomération, le représentant de Madame la Préfète, les maires disposant d'un parc social important et les services de police. Ce sont principalement des situations de regroupements de personnes dans les parties communes d'immeubles générant diverses nuisances ou de locataire(s) ou propriétaire(s) causant des troubles du voisinage qui sont examinées afin de déterminer les mesures appropriées pour mettre fin à ces dysfonctionnements. Le traitement des incivilités nécessite effectivement une intervention systématique des acteurs concernés afin de garantir le bien-être de chacun dans un environnement préservé ;
- La **cellule de veille transports** traite de questions relatives à la sécurité dans les transports collectifs (bus, cars, trains) et réunit les sociétés de transports (Filibus, SNCF, Transports d'Eure-et-Loir) ainsi que la Police et la Gendarmerie nationales. Ses actions, à la fois préventives et répressives, poursuivent plusieurs objectifs.

Le premier d'entre eux est la réduction du nombre de faits de délinquance et d'incivilité dans les transports et aux abords des lieux de montée et descente. Le second, pendant du premier, est d'installer un sentiment durable de sécurité tant pour les voyageurs que pour les personnels. Parallèlement, des opérations de contrôle du port de la ceinture de sécurité dans les cars scolaires sont régulièrement organisées en lien avec les acteurs concernés.

- La **commission vidéo-protection** s'est également réunie afin de s'assurer d'un maillage efficient et opérationnel concernant le déploiement de la vidéo-protection sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2019, afin de s'adapter aux nouvelles manifestations de la délinquance, les membres du CISPDR ont par ailleurs décidé de créer deux commissions thématiques :

- une **commission pilotée par l'Education nationale** pour une meilleure prévention des situations de rupture scolaire et permettre l'élaboration de mesures éducatives et/ou pédagogiques destinées à reconstruire l'assiduité scolaire ;
- une **Cellule intercommunale d'échanges sur la radicalisation** afin de faciliter le repérage des signaux faibles de radicalisation et d'organiser l'échange d'informations entre l'Etat et les maires de l'agglomération.

Vidéo-protection

Le rôle de la vidéo-protection est triple :
Prévenir et dissuader la commission d'incivilités, délits et crimes ;
Aider les enquêteurs à établir le déroulement de faits ;
Identifier les auteurs d'actes répréhensibles, et donc renforcer la sécurité sur notre territoire.

Le territoire de Chartres métropole compte 66 communes et couvre plus de 858 km². Il est situé au carrefour de nombreux flux d'échanges et de transits entre la région parisienne et le grand ouest, également entre la Normandie et le sud de la France. Il sera prochainement traversé par deux autoroutes.

Dans ce contexte, le comité des Maires a assigné trois objectifs au schéma directeur de vidéo-protection de l'agglomération. Il s'agit de vidéo-protéger :

- les zones d'activités économiques ;
- les axes routiers structurants de l'agglomération (voies pénétrantes et quelques voies secondaires) ;
- les centres-bourgs.

A l'appui de ce schéma, plus d'une centaine de caméras intercommunales ont été déployées depuis 2013 ainsi qu'environ 70 caméras communales, l'agglomération supportant les coûts des équipements communautaires quand les communes prennent à leur charge ceux découlant de leurs compétences.
A cet état des lieux, viennent s'ajouter les dispositifs communaux préexistants, pour l'essentiel celui de Chartres et de Lucé, à ce jour respectivement composés de 144 et 54 caméras.

Un nouveau système de vidéo-protection est actuellement en cours de déploiement sur les communes de l'agglomération qui le souhaitent. Huit d'entre elles en ont été équipées en 2019 : Barjouville, Champhol, Le Coudray, Denonville, Maintenon, Mignières, Saint-Prest, Voise.
Ce dispositif innovant propose les atouts suivants :
une homogénéisation des matériels induisant une baisse des coûts de maintenance ;

une installation de vidéo-protection pérenne dans le temps avec des mises à jour suivies ;

un format unique pour les extractions vidéo sur réquisition des forces de l'ordre permettant une simplification de la lecture des vidéos pour les enquêteurs.

3 -
SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

1. Plan vert et rivière

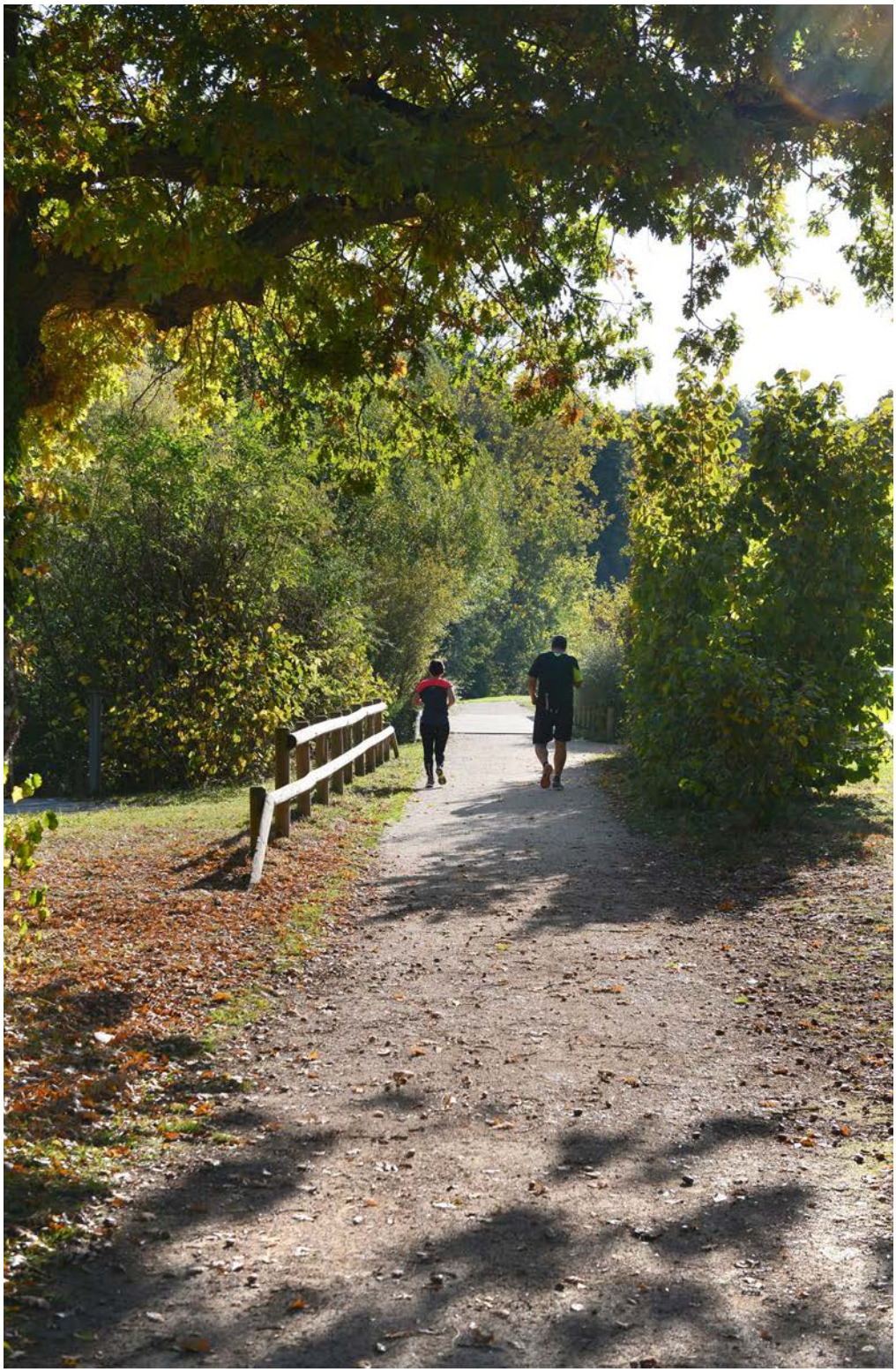

Organisation

La direction Plan vert et Rivière est composée d'un directeur, d'un technicien Plan vert, de deux techniciens Rivière et d'un garde-rivière.
D'autres personnes, rattachées à la direction de l'Eau, interviennent également : une chargée de mission est en charge de l'observatoire de la biodiversité dans le cadre du Schéma directeur du plan vert ; deux agents Rivière travaillent en équipe avec le garde-rivière.
La régie des espaces naturels (un responsable et 8 personnes) est rattachée à la régie mutualisée des espaces verts.

Objectifs

- Mise en œuvre du Schéma directeur du plan vert, tant sur la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et la recherche de maillage du territoire que sur la création de liaisons douces avec notamment comme priorité la vallée de l'Eure ;
- maîtrise d'ouvrage sur les aménagements du Plan vert réalisés et sur les propriétés d'espaces naturels de Chartres métropole ou les espaces mis à disposition par les communes ;
- entretien de l'Eure et de ses affluents avec notamment la volonté de restauration de la continuité écologique des rivières et la mise en place de plans pluriannuels de restauration et d'entretien ;
- entretien des vallées agricoles sur certaines communes (territoire de l'ancienne communauté de communes du Val de l'Eure).

Le Plan vert

Un Schéma directeur du Plan vert, actualisé à l'échelle de 47 communes, a été élaboré en 2013 et adopté par le Conseil communautaire de Chartres métropole le 20 janvier 2014.
Ce Schéma directeur traite deux volets :
- les trames verte et bleue selon les lois de Grenelle et en compatibilité avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Un recensement des espaces naturels a été réalisé (vallées, espaces boisés, prairies, espaces naturels sensibles, zone Natura 2000, ZNIEFF 1ère et 2ème génération) avec une volonté de les préserver et de les relier entre eux (corridors écologiques) ;
- les intentions de liaisons douces, en majorité sur le fond des trames verte et bleue. Chartres métropole assure l'axe principal de la vallée de l'Eure et chaque commune est invitée à travailler en relation avec l'agglomération pour développer les liaisons douces sur son secteur.

Le Schéma directeur du Plan vert a vocation à être intégré au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération chartraine et doit donc être pris en compte dans les documents d'urbanisme des communes.

La volonté politique est de poursuivre les aménagements de liaisons douces et de mise en valeur des espaces dans la vallée de l'Eure entre Saint-Georges et Jouy.
L'intégration de 20 nouvelles communes au 1er janvier 2018 a nécessité la mise à jour du Schéma directeur du plan vert à l'échelle des 66 communes qui composent depuis le territoire de Chartres métropole. Ce travail s'est achevé en 2019.
Les orientations du nouveau Schéma directeur du Plan vert ont été présentées aux 20 nouvelles communes début 2019, puis validées en Conseil communautaire en juin 2019. Le nouveau Schéma directeur intègre également le principe de création d'un observatoire de la biodiversité.

· Démarches foncières

Les démarches foncières se sont poursuivies à Saint-Prest et à Jouy, mais également à Fontenay-sur-Eure, Nogent-sur-Eure et Gasville-Oisème, où des opportunités se sont présentées.

· Projets

Des études de projet et des travaux ont été lancées à Saint-Prest, Lèves, Chartres et Champhol.

· Réalisations 2019

Saint Prest : en traversée du village, les nombreuses propriétés privées et l'urbanisation n'ont pas permis d'assurer une continuité de la coulée verte en bord de rivière. Un cheminement en accompagnement de voirie a toutefois pu être réalisé en

empruntant le chemin de Fontaine Bouillant, la rue Jules-Amiot, l'avenue de la Gare, la rue de la Basse Villette et la rue de la Prairie, soit 1600 mètres de piste. Les travaux ont été regroupés avec ceux de l'eau et de l'assainissement, de la voirie, de l'éclairage. Débutés en mars 2019, ils devraient s'achever au printemps 2020.

Champhol : 2019 a vu la fin des travaux des prairies de Fontaine-Bouillant, avec la pose de la passerelle au-dessus de l'Eure reliant

Champhol et Le Gorget, à Saint-Prest. Une inauguration a eu lieu le 15 juin avec une exposition retraçant les 15 ans des réalisations du Plan vert.

Chartres, Petites Filles Dieu : le Plan vert arrive côté sud au boulevard de la Courtille, mais n'est pas finalisé pour rejoindre la partie nord vers Lèves. L'objectif a été de repartir du parc Léon-Blum pour emprunter les prairies appartenant à la mairie de Chartres rue des Petites Filles Dieu, en direction des Grands-Prés.

Les travaux ont débuté en juin 2019 pour une livraison prévue en janvier 2020. Ils ont consisté en la création d'une piste mixte en enrobé drainant, l'installation d'un éclairage, la restauration d'une passerelle en bois, la restauration et l'extension des garde-corps près du vannage, la réalisation de clôtures, la reprise de berges de rivière, la plantation d'arbres et arbustes.

Chartres, passerelle du parc des bords de l'Eure : la passerelle été fermée au public en 2018 pour raisons de sécurité. Chartres métropole a lancé l'opération de son remplacement en octobre 2018. L'ouvrage a été déposé le 26 avril ; les travaux de fondations et la fabrication de la nouvelle passerelle ont débuté en novembre et l'ouvrage (20 mètres de long, trois mètres de large, acier Corten avec platelage en bois et garde-corps en câbles inox) a été livré en décembre. La pose, prévue pour début 2020, sera complétée par une reprise des abords et la mise en place d'un éclairage.

Lèves : le chantier de restauration des berges derrière l'ancienne station d'épuration a été réalisé et un dossier d'autorisation loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT. Les travaux de démolition de l'ancienne station se sont achevés.

Gros entretien : travaux de peinture sur les passerelles du Plan vert ; remplacement de protections bois le long des promenades...
L'entretien des coulées vertes et espaces naturels de Chartres métropole est assuré par la régie espaces verts mutualisée. Cette régie n'est pas rattachée à la direction Plan vert et Rivière, mais une visite de terrain trimestrielle permet d'assurer un contrôle des prestations réalisées et de noter les éventuels problèmes rencontrés.
La direction Plan vert et Rivière intervient auprès de communes sur des questions de restauration de mare, de conseil de gestion, et peut être sollicitée par la direction de l'Aménagement dans le cadre de création ou de révision de PLU pour vérifier la bonne prise en compte des trames verte et bleue.

La rivière

Chartres métropole est compétente en matière d'entretien de l'Eure et de ses affluents, ce qui représente à l'échelle de l'agglomération 136 kilomètres de cours d'eau.

136 km de cours d'eau en gestion

L'Eure et ses différents bras de Saint-Georges à Barjouville : 43 197 mètres
L'Eure et ses différents bras de Luisant à Jouy : 33 962 mètres
L'Eure et ses différents bras à Maintenon : 8 180 mètres
La Roguenette et ses affluents de Houville-la-Branche à Saint-Prest : 35 590 mètres
La Voise et ses différents bras sur les communes de Maintenon et Houx : 14 900 mètres

L'agrandissement de Chartres métropole au 1er janvier 2018 et l'arrivée de 20 nouvelles communes a nécessité la prise en compte de linéaires de rivière supplémentaires. La direction Plan vert et Rivière a repris en gestion directe les communes de Houx et Maintenon pour la Voise et l'Eure.
Chartres métropole est représenté dans le Syndicat mixte de la Voise et de ses affluents (SMVA) pour les communes de Voise, Saint-Léger-des-Aubées, Roinville-sous-Auneau et Oinville-sous-Auneau. Chartres métropole est également représentée dans le Syndicat mixte du Loir (SMAR) pour les communes de Vitray-en-Beauce, Meslay-le-Vidame, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières, Sandarville, Ermenonville-la-Grande, Fresnay-le-Comte, Meslay-le-Grenet, Dammarie et Boncé.

· Dossier de DIG et dossier d'autorisation loi sur l'eau

En 2019, la direction Plan vert et Rivière a déposé un dossier regroupant une déclaration d'intérêt général (DIG) et un dossier d'autorisation loi sur l'eau pour quatre plans pluriannuels d'entretien (PPRE) : Eure amont, Eure aval, Roguenette et Voise. Après 4 mois d'instruction par les services de l'Etat, l'enquête publique s'est déroulée en octobre 2019. Les commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable. L'arrêté préfectoral est en attente. La DIG permettra d'intervenir sur les berges privées et l'autorisation unique pour les quatre PPRE simplifiera les démarches règlementaires pour les opérations d'entretien et de de restauration légère.

· Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure amont

Ce plan a permis de réaliser un diagnostic exhaustif de l'Eure puis la mise en place d'un programme d'actions. 2016 a vu la mise en route de travaux et d'études qui se sont poursuivis en 2017 et 2018. Trois études ont été lancées en 2016 sur les secteurs de Saint-Georges, Ver-les-Chartres, Barjouville/Morancez. Deux autres études ont été lancées en 2017 sur les secteurs de Thivars et Pont-Tranchefêtu.
Point sur l'avancement des études en 2019 :

- Secteur de Saint-Georges-sur-Eure: rencontre de l'association Douce Eure avec présentation des scénarios.
- Secteur de Barjouville/Morancez : études de maîtrise d'œuvre AVP et PRO ; présentation des projets aux mairies et au propriétaire riverain ; présentation du projet au comité technique ; adaptation du projet.
- Secteur de Ver-les-Chartres : réunion publique ; négociation foncière ; lancement de la maîtrise d'œuvre.
- Secteur de Pont-Tranchefêtu : validation d'un scénario par le comité technique ; présentation du scénario retenu aux mairies, rencontre des propriétaires du moulin ; rencontre du gestionnaire de l'étang voisin ; lancement de la maîtrise d'œuvre.
- Secteur de Thivars : validation d'un scénario par le comité technique ; présentation du scénario retenu à la mairie ; conseil sur l'exploitation des peupleraies communales ; abrogation des droits d'eau de trois moulins.

Exemples de travaux réalisés en 2019 :

Clôture à Morancez.

Berge à Fontenay-sur-Eure.

· Plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure aval et de la Roguenette

Les premières actions ont été réalisées : entretien de ripisylve à Luisant, reprise de berges derrière le camping de Chartres, reprise de berges et entretien de ripisylve dans le secteur des Petites Filles-Dieu à Chartres, restauration du ponton canoé-kayak à Chartres, restauration de ripisylve à Jouy, rognage de souches de peupliers à Maintenon, abattage d'arbres à Sours, abattage d'arbre à Champhol.

Entretien ripisylve, Jouy.

Entretien ripisylve, Luisant.

Reprofilage de berge, secteur Petites Filles-Dieu, Chartres.

Abattage le long de la Roguenette, Sours.

· Prestations en régie

La régie rivière est composée d'un garde-rivière et de deux agents. Ils ont un rôle de surveillance générale de la rivière afin d'assurer le bon écoulement de l'eau, de manœuvre des vannes dont Chartres métropole a la gestion et d'entretien du lit de la rivière.
La régie intervient sur tout le linéaire de l'Eure et des bras annexes de Saint-Georges à Jouy ainsi que sur le linéaire de la Roguenette. Elle assure des tournées régulières sur les cours d'eau, manœuvre les vannes pour réguler les niveaux d'eau ou effectuer des chasses de nettoyage. Les agents retirent les embâcles qui peuvent gêner l'écoulement ou occasionner des dégâts sur les ouvrages (principalement des branches ou troncs d'arbres) et ramassent tous les détritus visibles. Ils interviennent également sur les bassins de rétention d'eaux pluviales, notamment pour vérifier leur fonctionnement et le bon écoulement des eaux (nettoyage des grilles, enlèvement de déchets, débroussaillage).
Le garde-rivière est en contact avec les propriétaires de moulin, notamment pour coordonner les ouvertures ou fermetures des vannes. La régie intervient en direct sur les ouvrages de Chartres et de Jouy (conventions).
Les agents réalisent également des petits travaux de restauration, de maintien de berges, d'entretien de ripisylve, de poses de clôtures...

Chantier d'abattage, Morancez.

Reprofilage de berge, Champhol.

Faucardage, Chartres.

Nettoyage de la rivière, Chartres.

· Entretien des vallées agricoles

La direction Plan vert et Rivière a en charge l'entretien des vallées agricoles sur 9 communes (ex-communauté de communes du Val de l'Eure). Un plan pluriannuel d'entretien est établi avec un prévisionnel de passage pour broyage ou curage des vallées. La programmation annuelle est proposée tous les ans aux représentants des mairies avec des ajustements éventuels si nécessaire (problèmes d'écoulement, réclamations de riverains...). Les travaux sont ensuite programmés durant la période estivale. L'enveloppe financière est de 15 000 € ht par an pour ce programme.

Vallée à Amilly.

· Budget :

Bilan financier 2019 (DRPV)

	Budget global	Mandaté	%	Engagé	Engagé et mandaté	%
Fonctionnement Rivière	127 933.32 €	70 282.73 €	54.94%	27 783.38 €	98 566.11 €	77,04%
Fonctionnement Plan vert	55 300.00 €	6 965.88 €	12.60%	36 589.59 €	43 555.47 €	78.76%
Investissement Rivière	511 226.01 €	206 784.60 €	40.45%	304 090.10 €	510 874.70 €	99.93%
Investissement Plan vert	1 470 316.38 €	766 720.90 €	52.15%	703 244.53 €	1 469 965.43 €	99.98%
TOTAL	2 164 775.71 €	1 050 754.11 €	48.54%	1 071 707.60 €	2 122 961.71 €	98,07%

2. Déchets

Cadre général

Chartres métropole gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 66 communes, soit 140 000 habitants.

Elle a pour missions :
- la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à porte et en apport volontaire sur son territoire ;
- la gestion d'un réseau de 4 déchetteries ;
- l'incinération des ordures ménagères avec valorisation énergétique ;
- le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- la sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour encourager la réduction des déchets.

Le pilotage est assuré par la direction Déchets, qui regroupe 70 agents, dont 55 au sein de la régie de collecte. Cette régie a en charge la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables en porte-à-porte sur 46 communes urbaines et péri-urbaines.

Elle assure également :
- la collecte des emballages des commerçants du centre-ville de Chartres ;
- le nettoyage des conteneurs escamotables ;
- le prêt de bacs roulants.

Le mode de financement retenu pour le service public de gestion des déchets sur le territoire de Chartres métropole est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Actualités 2019

Faits marquants

- Accompagnement au démarrage de la régie autonome Chartres Métropole Traitement et Valorisation pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Mainvilliers ainsi que les quais de transfert de Mainvilliers, Dangeau et Nogent-le-rotrou.
- Avancement des études pour la définition d'un nouveau schéma directeur de collecte et d'un nouveau programme de prévention des déchets : réalisation des diagnostics, identification des actions et établissements des fiches action détaillées.
- Démarrage d'une étude d'optimisation du réseau de déchetteries : réalisation de l'état des lieux et propositions de scénarios.

Chiffres 2019

La collecte

Ratios de collecte en kg/hab/an :

La production d'ordures ménagères et assimilées (OM, emballages, papiers, verre) est de 333 kg/an/hab en 2019. Le ratio d'ordures ménagères collectés par habitant par an a légèrement augmenté par rapport à 2018. Le tonnage de déchets recyclables (emballages, papiers et verre) de 71 kg/hab/an est stable depuis 2016. Depuis 2015, le tonnage de déchets ménagers et assimilés a diminué de 4/kg/hab.

(kg/hab/an)	2015	2016	2017	2018*	2019*
Ordures ménagères	265	263	264	261	262
Déchets recyclables (emballages, papiers, verre)	72	71	71	71	71
Total	337	335	334	332	333

** : Les données 2018 et 2019 ne comprennent pas les 11 communes issues du Sictom d'Auneau.*

40 172 tonnes d'ordures ménagères et de déchets recyclables (emballages et papiers) ont été collectées en 2019.

Ordures ménagères et collecte sélective

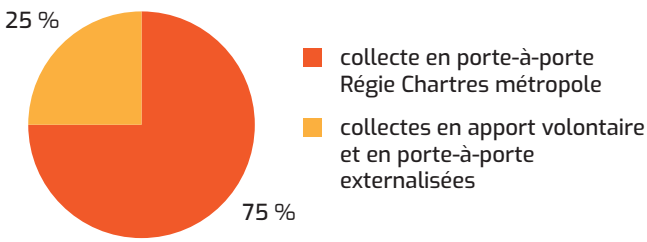

75% des tonnages produits sur le territoire sont collectés par la régie de Chartres métropole contre 25% dans le cadre de prestations externalisées.

Collecte porte-à-porte par la régie de Chartres métropole

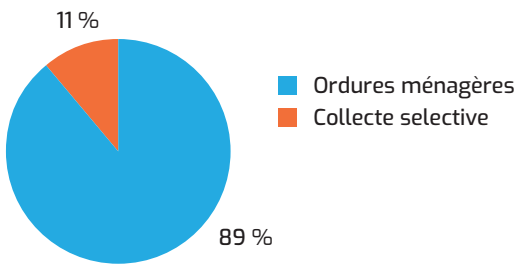

Evolution des tonnages collectés par type de déchets :

Type de déchets	2015 (t)	2016 (t)	2017 (t)	2018* (t)	2019* (t)	2019* Evolution 2018/2019	2019* Ratio (kg/hab)	2019* Performance moyenne nationale (kg/hab)[1]
Ordures ménagères	32 242	32 036	32 195	34 359	34 545	1%	262	261
Emballages et Papiers	5 458	5 373	5 337	5 663	5 627	-1%	43	47
Verre (AV + cafetiers)	3 321	3 290	3 303	3 669	3 675	0%	28	29
Encombrants	1 025	1 152	1 168	1 306	1 240	-5%	9	8.9
Déchets végétaux (PAP+AV)	4 436	5 417	4 762	4 740	4 377	-8%	33	17.4
Emballages des commerçants	347	337	350	348	328	-6%	2	-

** : Les données 2018 et 2019 ne comprennent pas les 11 communes issues du Sictom d'Auneau.*

1 : Source Ademe « La collecte des déchets par le service public en France » Résultats 2011

Les déchetteries

Tonnages collectés par déchetterie :

	Champhol (t)		Chaunay (t)		Saint Aubin des Boi		Dammarie (t)		TOTAL (t)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Bois	595	590	956	988	315	259	207	172	2 073	2 009
Cartons	121	112	190	218	63	53	50	46	425	429
DDS	39	45	69	91	18	18	14	14	141	168
DEEE	163	156	321	330	73	73	72	67	629	626
Déchets Vég.	1 278	1 221	2 102	2 388	1 150	1 072	800	725	5 330	5 406
Gravats	1 001	1 036	2 472	3 575	483	575	540	396	4 496	5 582
Huiles	7	7	14	13	4	5	5	6	29	31
Lampes	0.7	0.7	1.4	1.1	0.5	0.3	0.2	0.2	3	2
Métaux	177	167	300	313	99	77	85	66	662	623
Pneus			24	23					24	23
Encombrants	2 369	2 203	3 988	4 413	816	696	835	766	8 009	8 078
Meubles			297	496	2	112	92	102	391	710
Piles	1.0	0.8	1.9	1.6	0.5	0.4	0.9	0.3	4	3
Textiles			23.2	25.7					23	26
Réemploi(vélos et petit mobilier)			8.8	6.7					9	7
TOTAL	5 752	5 538	10 768	12 883	3 024	2 941	2 702	2 360	22 247	23 723

Plus de 187 700 passages ont été recensés en 2019 dans l'ensemble des déchetteries de Chartres métropole, soit une hausse de 5% par rapport à 2018.

Le traitement

Les déchets ménagers et assimilés pris en charge par Chartres métropole en 2019 sont traités selon 4 filières distinctes :

- incinération avec valorisation énergétique : 33 015 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 4 775 tonnes d'encombrants traitées sur l'unité de valorisation énergetique de Mainvilliers, 1 530.61 Tonnes traitées sur l'usine de Ouarville. Il s'agit des tonnages issus des communes de Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Houx, et Maintenon ;
- enfouissement (en site de classe 1 ou 2) pour les encombrants (environ 4 416 t) et les résidus d'épuration des fumées d'incinération ;
- valorisation matière par recyclage : environ 3 550 tonnes de matières valorisées issues de la collecte sélective (emballages et papiers) et 3 431 tonnes de verre ;
- compostage : environ 13 500 tonnes de déchets végétaux issus de la plateforme de Lucé ont été expédiées sur différentes plateformes de compostage.

La prévention

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon des déchets qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

• **Compostage domestique**

Action phare du programme local de prévention des déchets de Chartres métropole, la vente de composteurs domestiques s'est poursuivie en 2019.

8 points de vente ont été organisés en 2019, lors desquels 335 personnes ont ainsi été sensibilisées au compostage.

En 2019, 594 composteurs ont été livrés en porte-à-porte et 225 vendus lors des réunions ou stands, soit au total 819 composteurs vendus.

Depuis 2015, environ 4 900 composteurs ont été vendus. Environ 9% des foyers de l'agglomération (hors communes issues du Sictom d'Auneau) sont équipés.

Ecole élémentaire de Dammarie.

• **Compostage partagé**

En 2019, huit nouveaux sites de compostage en établissement ont été mis en place sur deux centres de loisirs, une école, une résidence séniors, au SDIS à Champhol, au mess de la gendarmerie de Lucé et sur deux jardins partagés : Les Clos à Chartres et le Vieux Puits à Lucé.

Deux diagnostics ont été réalisés pour évaluer la faisabilité du projet de compostage pour deux centres de loisirs et une résidence séniors. De plus, le suivi a été réalisé sur les sites déjà en place.

Gobelets

Environ 11 600 gobelets réutilisables ont été fournis à 28 structures en 2019.

Réemploi

7 tonnes de petits meubles et vélos ont été déposés par les usagers à la déchetterie de Chaunay. Ils sont collectés par les régies de quartier les 3R et Reconstruire Ensemble, qui leur donnent une seconde vie.

3. Direction du Cycle de l'eau

La direction du Cycle de l'eau (DCE) regroupe la cellule protection des captages, le service exploitation-milieux, le service usagers-maitrise d'ouvrage et le secrétariat-comptabilité.

Le présent rapport fait état des activités réalisées au cours de l'année 2019 dans une configuration à 66 communes.

Service Exploitation-milieux

Cellule bassins-biodiversité-rivières

• Equipe rivière et bassins d'eaux pluviales

Les missions ont évolué avec la prise en charge de l'entretien de nouveaux bassins de rétention tout en assurant le renfort de l'équipe rivière pour divers travaux et le faucardage d'une grande partie de la rivière, de Luisant à Jouy.

Les principales actions 2019 ont été les suivantes :

- faucardage mécanique de la végétation aquatique en amont, en basse ville de Chartres et en aval jusqu'à Jouy afin de conserver le libre écoulement des eaux ;
- entretien de la ripisylve. L'élagage a été effectué durant toute l'année par le garde-rivière et la régie espace verts pour préserver les berges et maintenir l'écoulement normal de la rivière ;
- lutte contre les espèces invasives animales. Les ragondins et rats musqués détruisent les berges de l'Eure. Le piégeage s'effectue par l'intervention d'une entreprise extérieure de la prairie de Luisant jusqu'à la Petite Venise, ainsi que sur la Vallée des Joncs à Fontenay-sur-Eure ;
- entretien régulier (débroussaillage, élagage, abattage, terrassement, nettoyage des grilles) des bassins de rétention d'eaux pluviales par les équipes ;
- Suivi de prestataires.

L'équipe bassins / rivière, rattachée à la direction du Cycle de l'eau, prête main forte au garde-rivière pour différentes missions.

L'équipe effectue principalement des missions d'entretien sur les bassins d'eaux pluviales, de l'élagage débroussaillage, mais également une veille et un contrôle des installations.

. Biodiversité

Au sein du service exploitation-milieux, la chargée de mission biodiversité a achevé en 2019 l'étude du potentiel biodiversité de Chartres métropole lancée en 2018. L'étude s'est prolongée par la création de l'Observatoire de la biodiversité de Chartres métropole, actée lors du Conseil communautaire en septembre 2019.

Le programme de cet observatoire a débuté par différentes actions :

- étude de modification pour la biodiversité des plans de gestion des espaces fonciers gérés pour l'eau et l'assainissement (Chartres métropole, CmEau et CmAssainissement) ;
- contacts avec les autres directions de Chartres métropole pour le lancement d'un plan de végétalisation urbain en 2020 ;
- suivi biodiversité de l'aménagement de la Vallée des Joncs à Fontenay-sur-Eure ;
- suivi biodiversité de l'étude d'enjeux de la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de la Mare Corbonne, et commande et suivi de l'étude de potentiel de biodiversité du Couasnon prévue en 2020.

L'agglomération de Chartres a été reconnue en 2019 « Territoire Engagé pour la Nature » par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Suivi DSP-travaux patrimoniaux AEU-EU-EP

• Supervision-électromécanique

La supervision des sites d'eau potable et d'assainissement a été transférée en 2017 et 2018 vers CmEau, en conservant le progiciel Topkapi.

Conformément au contrat de DSP de CmEau-Assainissement, la supervision de sites d'eaux pluviales de la partie urbaine de Chartres métropole exploités en régie par le service est hébergée par CmEau-Assainissement

A ce jour, 7 sites sont reliés en permanence au centre de supervision : 2 par la fibre optique, les 5 autres sites étant supervisés via le réseau GPRS.

Le réseau informatique de la Direction du Cycle de l'Eau est entièrement géré en interne.

L'intégralité des sites est supervisée 7j/7, 24h/24.

Les armoires des postes de relevage de l'impasse des Vauroux et Rechèvres ont été rehaussées suite aux inondations de 2018.

. Travaux

La DCE a assuré en 2019 la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

- renouvellement patrimonial de tronçons d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales (ex-place de Verdun à Sours, création d'un fossé chemin de Fontaine-Bouillant à Champhol, etc.) ;
- finalisation de la recherche en eau potable : réalisation des forages définitifs sur les 5 sites succédant aux forages de reconnaissance dans la vallée de l'Eure achevés, et dépôt de 3 dossiers de Déclaration d'utilité publique auprès de la DDT d'Eure-et-Loir (mise en service envisagée en 2021) ;
- poursuite de la recherche en eau potable à Jouy (Les Bouvilles-CD6) : réalisation d'un nouveau forage pour tests (pompage et qualité début 2020) ;
- pose de clôtures et sécurisation des forages et des châteaux d'eau des 20 communes ayant intégré Chartres métropole au 1er janvier 2018 ;
- renouvellement de poteaux incendie sur le territoire des 66 communes ;
- création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et création d'un exutoire au niveau de la station d'épuration de la Mare Corbonne (dans le cadre GEMAPI).

. Suivi DSP et régie eaux pluviales

La DCE a procédé aux travaux suivants :

- interventions d'urgence sur les réseaux EU/EP des 66 communes ;
- gestion de l'organigramme clés pour une homogénéité du parc sur les différents ouvrages ;
- nettoyage des fosses à sable et avaloirs sur le réseau EP des 7 communes et interventions ponctuelles sur le territoire extra urbain avec la prise de connaissance du réseau et de son fonctionnement ;
- renouvellement de tampons et scellements d'ouvrage en EU/EP (rue de Sours à Chartres) ;
- suivi de l'entretien et du renouvellement des poteaux incendie dans les 66 communes.

Service usagés et maîtrise d'ouvrage

Le service se compose de 3 cellules :

- la cellule Usagers et travaux neufs (4 agents instructeurs surveillants de travaux) traite des demandes de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, organise certaines extensions de réseaux générées par des demandes d'urbanisme, et suit les projets de lotissements ;
- la cellule Urbanisme, assainissement non domestique et non collectif, pluvial (3 agents techniciens) gère et contrôle l'assainissement non collectif et non domestique, suit les chantiers sur le réseau pluvial, modélise le réseau pluvial en fonction du besoin, et instruit les documents d'urbanisme complexes ;
- la cellule Maîtrise d'ouvrage (2 agents) suit et met en œuvre les schémas directeurs, gère les modèles eau potable, eaux usées et eaux pluviales, et coordonnent les demandes de subventions aux Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne au sein d'un contrat global de plus de 100M€.

Travaux neufs 2019

La direction du Cycle de l'eau, maître d'ouvrage, a confié à la direction Etudes et travaux de Chartres métropole plusieurs opérations de renouvellement, d'extension ou de renforcement de réseaux.

Par ailleurs, la cellule maîtrise d'ouvrage suit directement le programme de mise en service des nouvelles ressources en eau potable de Chartres métropole, en application du schéma directeur approuvé en 2017, avec l'aide d'un marché de maîtrise d'œuvre global avec les bureaux d'études Merlin et Utilities Performance.

Assainissement collectif

En 2019, la direction du Cycle de l'eau a procédé à l'instruction de 302 autorisations de déversement. 263 contrôles de conformité ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.

DT/DICT

Les sociétés Chartres métropole Eau et Chartres métropole Assainissement répondent de façon automatisée aux DT et DICT pour les réseaux publics d'eau potable, d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Urbanisme

En tant que concessionnaire de réseaux d'eau potable et d'assainissement, la direction du Cycle de l'eau est sollicitée pour avis par les mairies du territoire de Chartres métropole sur les documents d'urbanisme. Ainsi, en 2019, environ 730 documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager et de construire) ont été étudiés par la direction de l'Eau. Enfin, environ 2 050 demandes de renseignement ont été formulées par les notaires en 2019.

Assainissement non collectif (ANC)

Chartres métropole réalise les contrôles obligatoires des assainissements non collectifs prévus dans la réglementation sur le territoire communautaire. Le SPANC de Chartres métropole assure :

- les diagnostics initiaux, périodiques et de vente. Mise en place du nouveau prestataire de service, CmAssainissement.
- la réhabilitation des assainissements non collectifs via une opération groupée et un maître d'œuvre : lancement d'un nouveau marché public de maîtrise d'œuvre début 2018. 66 études ont été réalisées, 11 études restent à faire.
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien (vidange). Mise en place du contrat vidange avec le prestataire CmAssainissement. 6 contrats ont été signés.

- les avis de conception et de réalisation des assainissements non collectifs neufs et à réhabiliter via un partenariat avec l'Agence technique d'Eure-et-Loir (ATD28).

. Campagne de diagnostics initiaux et périodiques

309 diagnostics initiaux ont été réalisés.
Des opérations groupées de contrôles périodiques ont été lancées à Chauffours (61 contrôles), Sandarville (68 contrôles), Mittainvilliers-Vérigny (176 contrôles), et 4 autres diagnostics périodiques réalisés sur la commune de Clévilliers.

. Contrôles ponctuels dans le cadre d'une cession immobilière

245 contrôles ont été réalisés par CmAssainissement pour un taux de conformité de 22%.

. Contrôles conception et réalisation

Les contrôles de conception et de réalisation sont réalisés par l'Agence technique d'Eure-et-Loir (ATD28). En 2019, Chartres métropole a réalisé via ce partenariat,111 contrôles de conception et 89 contrôles de réalisation.

. Réhabilitation groupée

Le SPANC de Chartres métropole a relancé en 2018 un nouveau marché public de réhabilitation des assainissements non collectifs sur son territoire, via un marché de maîtrise d'œuvre. La partie travaux est conviée au délégataire CmAssainissement. Un bureau a été retenu pour les études projets de ces réhabilitations.
En 2019, 90 études ont été réalisées, 1 reste à faire. 42 conventions de travaux ont été signées par les administrés. 2 désistement ont été remplacés. Les travaux ont eu lieu pendant toute l'année 2019, 25 chantiers ont été réalisés.
Le programme de réhabilitation se poursuivra en 2020, 17 chantiers restent à réaliser.

. Logiciel de gestion ANC

Le logiciel YPRESIA est partagé avec le délégataire CmAssainissement afin d'avoir une base de données commune pour l'assainissement non collectif et l'eau potable.
Le module de facturation a été mis en place et est fonctionnel pour l'édition de factures multiples en fonctions des différentes actions (diagnostics ventes, initiaux, vidanges, conceptions, réalisations...).

. Prévisions 2020

Continuité des travaux de réhabilitation des assainissements non collectif via l'opération groupée en partenariat avec l'AESN.
Mise en place d'un nouveau fonctionnement pour le service vidange (commande groupée + opération urgente) afin de continuer à avoir un suivi des entretiens des ANC et leurs boues.

Cellule maîtrise d'ouvrage

. Suivi du contrat global avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

Cette cellule assure le lien et le reporting sur ce contrat global regroupant l'ensemble des aides apportées par l'AESN auprès de Chartres métropole. En lien avec le 11e programme de l'AESN qui a débuté en 2019 pour 6 ans, ce contrat global signé à l'automne 2018 devra être adapté pour devenir un contrat eau et climat, intégrant notamment des actions transversales liées au changement climatique.

. Suivi des projets de mise en route des nouvelles ressources et des interconnexions liées suite à adaptation du schéma directeur d'eau potable de 2017 par les Bureaux d'études Merlin et Utilities Performances

Les avant-projets sommaires ont été réalisés en 2019, permettant de mener les investigations complémentaires (géotechnique, topographie, recherche HAP/Amiante...) fin 2019-début 2020, et de lancer les essais pilote de déferrisation-démanganisation biologique sur les 2 forages de St Georges sur Eure.

. Expertise « prise en compte des besoins d'exploitation » sur les travaux neufs pour la direction du Cycle de l'Eau

La cellule apporte l'appui nécessaire à la DET pour cette prise en compte, afin d'obtenir des ouvrages plus fonctionnels pour l'exploitation ultérieure.

Direction-Mission transverses

Cellule protection de la ressource en eau potable

Ce service compte deux personnes. Les postes sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui fournit également à Chartres métropole les orientations à impulser sur le territoire.

La cellule doit également superviser la protection des captages (suivi et mise en œuvre des arrêtés de DUP des captages, suivi et gestion des problèmes sur les captages notamment les tensions quantitatives liées à la concurrence avec l'irrigation)

Le contexte local

Les ressources de l'agglomération chartraine offrent une qualité d'eau globalement assez dégradée, d'où la quasi-totalité des ouvrages classés par l'Etat et/ou le SDAGE Seine-Normandie comme devant faire l'objet d'une démarche de protection.

Ainsi, les captages de Berchères-Saint-Germain, Saint-Georges-sur-Eure et Dammarie sont les premiers captages classés au titre du Grenelle de l'Environnement.

La conférence environnementale de 2013 a ajouté à cette liste les captages de la Saussaye, Berchères-les-Pierres, Bailleau-l'Evêque (les Bégaudes), Mignières et Saint-Aubin-des-Bois (château d'eau).

En 2018, une importante phase de concertation avec les agriculteurs a été lancée, afin de définir les futurs plans d'actions.

Au-delà de ces captages à protéger « réglementairement », il faut rajouter les ouvrages qualifiés de sensibles, c'est-à-dire dont la mise en place de mesure de protection conditionne les aides de l'Agence de l'eau.

Parmi eux, on trouve en complément Fontenay-sur-Eure (F1 et F2), Thivars, Ver-lès-Chartres, Gellainville, Barjouville, Challet, Clévilliers et la prise d'eau dans l'Eure.

La protection de ces ouvrages passe par une phase étude de délimitation de l'aire d'alimentation (AAC), de la vulnérabilité intrinsèque et de la vulnérabilité liée aux activités humaines.

En s'appuyant sur cette phase d'études, il devient possible de proposer un programme d'actions de reconquête de la qualité.

La mise en œuvre des démarches de protection de la ressource

- AAC de Berchères-Saint-Germain : captages de Berchères, Clévilliers, Challet
  - 5e année de mise en œuvre du programme d'actions :
    - animations agricoles sur diverses thématiques (amélioration de pratiques, agriculture biologiques, résultats de travail avec les agriculteurs du groupe couverts...) ;
    - communication sur les démarches entreprises avec les différents partenaires des plans d'actions ;
    - aides aux communes pour le passage vers le 0 phyto ;
    - partenariat avec la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et les organismes professionnels agricoles (coopératives, négoces...) pour la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles et l'animation agricole du territoire ;
    - mise en place d'une stratégie d'amélioration continue de la pratique des couverts via la création d'un groupe de travail, le suivi d'un réseau d'observation des couverts et la gestion d'un programme de formations agricoles ;
    - réflexion pour élargir cette stratégie à d'autres pratiques (agriculture biologique, désherbage mécanique).

- AAC de Dammarie
  - 6e année de mise en œuvre du programme d'actions :
    - animations agricoles sur diverses thématiques (amélioration de pratiques, agriculture biologiques, résultats de travail avec les agriculteurs du groupe couverts...) ;
    - communication sur la démarche entreprise avec les différents partenaires des plans d'actions ;
    - expérimentation fixée par la feuille de route de Madame la Préfère et signée début 2018 : mise en œuvre de 250 hectares d'intercultures courtes non réglementaires pour travailler sur l'efficacité en local de cette pratique vis-à-vis de la ressource en eau (protection nitrates) ;
    - partenariat avec la chambre d'agriculture d'Eure et Loir et les organismes professionnels agricoles (coopératives, négoces...) pour la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles et l'animation agricole du territoire ;
    - mise en place d'une stratégie d'amélioration continue de la pratique des couverts via la création d'un groupe de travail, le suivi d'un réseau d'observation des couverts et la gestion d'un programme de formations agricoles ;
    - réflexion pour élargir cette stratégie à d'autres pratiques (agriculture biologique, désherbage mécanique).

- Nouvelles AAC de Bailleau-Saint-Aubin et Fontenay sur Eure, AAC de la Saussaye-Berchères-les-Pierres et Nogent-le-Phaye, AAC de Saint-Georges-sur-Eure et Mignières

Travail de concertation avec les agriculteurs pour faire émerger une stratégie d'actions qui sera commune à toutes les AAC de l'agglomération et permettra de poursuivre les actions déjà mises en œuvre sur les deux premières AAC.

- Etude filières

Lancement d'une étude de filières agricoles locales à bas niveau d'intrant pour augmenter la diversité des cultures (plus favorable à la qualité de l'eau).

- Nouvelles études AAC

Lancement des études de délimitation des nouvelles AAC pour protéger les forages sensibles : Barjouville, Ver-lès-Chartres (ancienne et nouvelle ressource) et Gellainville.

- Stratégie foncière

La démarche d'acquisition foncière de 18 hectares entourant le nouveau forage de Forte Maison à Saint-Prest doit s'accompagner d'un bail environnemental au bénéfice du locataire en place. Ce dernier acceptait le bail à condition de pouvoir lui fournir des surfaces supplémentaires pour compenser les contraintes environnementales. L'année a été consacrée à cette recherche.

La gestion quantitative de l'eau potable

Les captages de Prunay-le-Gillon (F3) et de Francourville (F2) ne sont toujours pas autorisés à être utilisés en période estivale lorsque leur niveau de consigne jugé trop haut est atteint. L'impact de l'irrigation aux alentours est toujours pénalisant, et des tensions très fortes ont eu lieu en juillet et août 2019 : un comité de suivi piloté par la DDT d'Eure-et-Loir en coordination avec la Chambre d'Agriculture a permis un certain partage de la ressource, mais avec de grosses difficultés malgré les bonnes volontés de part et d'autre. Une réflexion est initiée pour préparer l'étiage 2020.

La procédure de protection réglementaire (Déclaration d'utilité publique) des forages de Ver-lès-Chartres et Thivars est lancée. Le forage de Thivars a été estimé non protégeable par l'hydrogéologue agréé et devra donc être abandonné dès que l'interconnexion sera en service.

Les procédures de DUP pour les forages des nouvelles communes de Chartres métropole (7 forages concernés sur 5 sites) ainsi que la protection des nouveaux forages issus de la recherche en eau (7 forages concernés) est initiées. Les dossiers de DUP ont été réalisés en priorité sur les nouveaux forages afin de ne pas retarder leur mise en service. Les enquêtes publiques devraient se dérouler en 2020.

Rapport sur le Prix, la Qualité et les Services

La DCE a rédigé le Rapport au Président sur le prix et qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement portant sur l'année 2018.

Astreinte

La DCE assure l'organisation de l'astreinte par la diffusion du planning. Trois astreintes de Chartres métropole viennent en appui du cadre pivot : astreinte technique ; astreinte rivière ; astreinte collecte.

Délégation de Service Public

La DCE assure le suivi de la DSP eau potable au 1er janvier 2016, après création d'une SEMOP CmEau (60% Aqualter, 40% Chartres métropole), exploitant en délégation de service public pour une durée de 10 ans.

La DCE assure également le suivi des DSP eau potable de Sours (exploité par la société SOGEA), de Champseru (exploité par la société STGS), de Denonville et de Umpeau-eau potable et assainissent (exploité par la société VEOLIA).

La DCE assure le suivi de la DSP assainissement au 1er janvier 2018, après création d'une SEMOP CmEau-Assainissement (60% Aqualter, 40% Chartres métropole), exploitant en délégation de service public pour une durée de 8 ans.

4. Transports et mobilité

Principales missions

La direction Transports et mobilité assure le suivi technique de l'activité transports publics urbains et non urbains de Chartres métropole en tant qu'Autorité organisatrice de la mobilité.

La direction Transports et mobilité a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique du délégataire à qui a été confiée l'exploitation du réseau, de planifier et de réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

Elle assure par ailleurs le suivi des 14 conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang et finance la totalité des dépenses des transports des élèves de primaire et de secondaire.

Ressort territorial

Le ressort territorial, dont l'Autorité organisatrice de la mobilité est Chartres métropole, correspond au périmètre que constituent l'ensemble des 66 communes de Chartres métropole.

Le contrat en vigueur depuis le 1er janvier 2015 avec la SPL Chartres métropole transports est un contrat d'Obligation de service public (OSP) ; il concerne depuis le 6 juillet 2016 l'ensemble du réseau FILIBUS.
Il est constitué du réseau typiquement urbain (à l'échelle de l'agglomération) et du réseau des communes du ressort territorial hors agglomération, dit non urbain.

Le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité permet à Chartres métropole :
- d'organiser les transports publics ;
- de percevoir le versement transport.

Le taux du Versement transport (VT) à l'échelle du ressort territorial de Chartres métropole est en 2019 de 1,65 % pour les 46 communes de l'ancien périmètre de Chartres métropole et 0,75% pour les 20 nouvelles communes entrées dans l'agglomération au 1er janvier 2018.

Evolutions du réseau urbain

Réorganisation du réseau pour la rentrée scolaire de septembre 2019

- Réorganisation des lignes 1, 3 et 13 sur les communes de Luisant et Barjouville, afin de tenir compte de la modification du plan de circulation de Luisant, et de desservir le parc commercial de Barjouville par les lignes 1 et 3.

Création du nouvel arrêt « Pierres Missigault » dans le parc commercial de Barjouville
- Réorganisation et rationalisation du parcours de la ligne 6, avec en particulier un nouveau terminus « Forum » au Coudray.
- Rationalisation du parcours de la ligne 8 à Chartres, au niveau des quartiers de Rechèvres et de la Croix Bonnard.
- Nouvelle desserte de la ZA de Lucé et Euroval par la ligne 4, avec création du nouvel arrêt « Euroval ».

Services du dimanche en fin d'année

L'offre de transport des derniers dimanches de l'année a été renforcée afin de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville de Chartres pour les achats de fin d'année. Ce service a été mis en place du 8 au 22 décembre. Le fonctionnement des lignes FILIBUS est identique aux services de la Saint-André (boucles parcourant les communes du centre de l'agglomération)

Réorganisation des services suite à la fermeture du collège Jean-Moulin

La fermeture du collège Jean-Moulin a engendré la mise en place à compter du 2 septembre 2019 des nouveaux circuits scolaires de la commune de Lèves vers le collège Soutine à Saint-Prest, d'une part, et de la commune du Coudray vers le collège Jean-Monnet à Luisant, d'autre part.

Evolutions du réseau non urbain (périurbain)

Prise en compte des transports scolaires des communes de Maintenon, Theuville, Allonnes et Boisville-la-Saint-Père ainsi que vers le collège d'Illiers-Combray des élèves des communes de Sandarville et Ermenonville-la-Grande, à compter du 2 septembre 2019.

Opérations 2019

Consolidation du nouveau système de billettique sans contact

Chartres métropole s'est engagée dans la mise en place d'un nouveau système billettique, interopérable avec la région Centre-Val de Loire (carte JV malin).
Le système a été mis en service le 5 mars 2018.

La direction transports a participé à la mise en place opérationnelle du système. Le projet est porté par la SPL Chartres métropole transports.

Le système mis en place comptabilise chaque entrée dans les véhicules grâce à une validation systématique demandée aux passagers.

Depuis l'ouverture de « l'agence des mobilités » de la gare SNCF de Chartres le 28 mai 2018, une interface avec le système billettique de la SNCF permet aux agents SNCF d'assurer la vente des titres de transport Filibus d'une manière totalement intégrée pour le client sur la carte régionale de transport « JV malin ». Cette opération est unique sur le territoire français.

« Open payement » : Filibus est le premier réseau français à avoir permis le paiement de son titre de transport avec une carte bancaire sans contact directement sur le valideur du bus, sans intervention du conducteur et sans édition de contremarque papier. Cette innovation, mise en place début novembre, remporte un vif succès auprès de la clientèle.

Opération Pôle gare

La direction transports et mobilité participe à la mise en œuvre du projet « pôle gare », afin que soient intégrés les transports urbains à cette importante opération.
L'année 2019 a vu la réalisation des quais de bus de la rue Pierre Nicole et de leurs aménagements qui préfigurent la future ligne de Bus à Haut Niveau de Service.
La fin des travaux du bâtiment voyageur de la gare va permettre à la maison du vélo de réintégrer ses locaux de la place Sémard au début de l'année 2020.

Projet de lignes de Bus à haut niveau de services (BHNS)

La direction Transports et mobilité est maître d'ouvrage du projet de BHNS et confie sa mise en œuvre à la direction Etudes et travaux.

Les principales missions menées en 2019 concernant cette opération relèvent des études globales préalables et de la concertation publique.

Le rapport d'activité détaillé concernant cette opération figure dans le rapport de Direction Etudes et Travaux.

Autres faits marquants et chiffres clés

Parc de véhicules

L'intégrations de services nouveaux et le vieillissement des véhicules du réseau filibus a nécessité d'augmenter le parc de la SPL Chartres métropole transports. 4 véhicules d'occasion ont été acquis dans l'année.

Relations avec la Région

Suite à l'extension du périmètre de Chartres métropole à 20 nouvelles communes à compter du 1er janvier 2018, des conventions d'organisation et de financement ont été élaborées avec la région Centre-Val de Loire.

Cartes jeunes

Ces cartes offrent la gratuité totale aux jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire moyennant un coût annuel de 10€. Existe par ailleurs, pour le même coût de délivrance, la carte Filiplus, établie pour les étudiants dont l'établissement se trouve dans l'agglomération.

	2018	2019	Variation en %
Nombre de cartes établies	15 256	15 617	+ 2,4 %
Nombre de cartes Filiplus établies	805	886	+ 10,1 %

Quelques chiffres clés

La flotte de véhicules
- 62 bus standards, 40 cars Irisbus Crossway,
- 4 minibus Mercedes réceptionnés en 2018 destinés à la ligne « Relais de Portes », 2 véhicules spécifiques destinés au service de transport de personnes à mobilité réduite TPMR et 1 véhicule destiné au service « à la demande ».

Le réseau urbain
- 15 lignes de bus
- 1 ligne Relais des portes et 1 « circuit boulevard »
- 3 lignes régulières de desserte SNCF (opérationnelle tôt le matin et tard le soir)
- 20 services spéciaux desservant les établissements scolaires
- 1 service TPMR à la demande pour l'ensemble des 66 communes de l'agglomération

Le réseau non urbain
- 10 lignes à destination de la gare de Chartres
- 28 lignes à destination des établissements scolaires
- 1 service « à la demande »

La Maison du vélo
- 130 vélos à assistance électrique
- 150 vélos de ville
- 50 VTC
- 9 vélos enfants

5. Etudes et travaux

Présentation de la direction Etudes et Travaux/SIG

La direction Etudes et Travaux/SIG regroupe deux services :

- **Service Système d'Information Géographique (SIG) : 1 chef de service + 3 agents**

Service mutualisé ville de Chartres et Chartres métropole depuis février 2012.

- **Service Maitrise d'œuvre et Assistance à Maitrise d'Ouvrage : 11 agents**

Service mutualisé ville de Chartres et Chartres métropole depuis janvier 2015. Ce service transversal travaille pour les clients suivants :

· DGASUE (Direction générale adjointe chargée des services urbains et environnementaux), regroupant la direction Cycle de l'Eau, la direction Déchets, la direction Plan vert et Rivière, et la direction Transports et mobilités
· DGAPEPSI. Le Service MOE et AMO travaille pour le compte de la direction de l'Espace public depuis janvier 2015 mais aussi la direction Réseaux secs et Eclairage public.
· DGA Aménagement et Développement.

L'activité s'organise en mode projet, avec une équipe spécifique à chaque projet en fonction des compétences et plan de charge.

Le service MOE et AMO aide le MOA à la définition du programme (besoins au-delà des besoins du service demandeur, besoins de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune, etc.).

Le service MOE et AMO analyse ensuite les moyens à mettre en œuvre, en fonction des commandes des services maîtres d'ouvrage et propose un planning de réalisation des études et travaux :

1) le projet est mené en maîtrise d'œuvre (MOE) interne, si la compétence technique existe en interne et si le plan de charge le permet ;
2) le projet est mené en maîtrise d'œuvre externe, le service reste pilote en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) lorsque la compétence n'existe pas en interne ou qu'elle n'est pas disponible dans le délai fixé (le plan de charge non compatible avec une MOE interne).

Les études ne sont pas nécessairement suivies de travaux.

Etudes

Etudes transversales

- Montage DCE ville/agglo et analyse des offres pour diagnostic amiante dans les enrobés ;
- Montage d'un DCE ville/agglo pour comptage et étude de circulation.

Etudes Chartres métropole pour direction Cycle de l'eau

- A Chartres, rue Victor Gilbert :
  · Maitrise d'œuvre interne ;
  · Réseaux EU et AEP, voirie et enfouissement de réseaux secs et travaux en co-maitrise d'ouvrage avec la commune.
- A Houville-La-Branche, rue de Breez, rue Muette, rue au Coq : renouvellement AEP
  · Maîtrise d'œuvre interne.
- A Ollé / Chauffour, interconnexion AEP avec maitrise d'œuvre BFIE jusqu'au DCE.
- A Nogent-Le-Phaye, lotissement du Clos Joli : EU en maîtrise d'œuvre interne, études préliminaires.
- A Berchères-Les-Pierres : construction d'un bassin d'orage en maîtrise d'œuvre interne ; études préliminaires.
- A Jouy, rue des Vaux Roussins : rédaction du programme de maîtrise d'œuvre sur la gestion du pluvial.
- A Chartres, parvis de la Cathédrale : renouvellement AEP, EU, EP avec maîtrise d'œuvre VERDI ; études préliminaires.

Etude Chartres métropole pour direction Plan vert et Rivière

- Plan vert, ancienne STEP de Lèves – Etudes préliminaires.

Etude Ville de Chartres DGAPEP – MOA bâtiment et sport

- Terrain de foot annexe 2 stade Jean Gallet en synthétique : attribution du marché à SOTREN à l'été 2019 (travaux 2020).
- Réhabilitation de deux terrains de tennis extérieurs à la Madeleine et choix des entreprises de travaux publics (travaux 2020).

Etudes Ville de Chartres DGAPEP – Espace public

- Schéma directeur sur la circulation des vélos et gestion des carrefours avec ITER.
- Aire de jeu du parc de l'horticulture et choix des entreprises de travaux publics.
- Rue Gabriel Loire : études avec maître d'œuvre privé en vue de la mise en double sens de circulation, jusqu'au DCE.
- Passerelle des Trois Moulins : projet d'aménagement paysager sous maître d'œuvre privé IRH/ANTEA les Fées Vertes, avec choix des entreprises. Les travaux n'ont pu avoir lieu à l'été 2019 du fait de l'arrêté de sécheresse. Travaux reportés à avril 2020.
- Sécurisation de 26 écoles.
- Mise en accessibilité des points d'arrêts de bus Saint-Brice, Comtesses et Porte Guillaume.
- Impasse des primevères – Etudes préliminaires.

Etude Ville de Chartres DGAPEP – Réseaux secs et éclairage public

Mise en lumière de l'église Saint Aignan jusqu'à analyse des offres des entreprises de travaux publics.

Réalisations

Déchets – dispositifs de conteneurs enterrés

- Chartres, Pôle Gare : 2 conteneurs enterrés ordures ménagères 1,5 m³ ; 2 conteneurs enterrés ordures ménagères 5 m³.
- Chartres, rue Muret : 6 conteneurs enterrés ordures ménagères 770l.
- Chartres, Cloître Saint-André : 2 conteneurs enterrés ordures ménagères 1,5 m³.
- Chartres, La Roseraie : 3 conteneurs enterrés ordures ménagères 5 m³, 2 conteneurs enterrés verres 4 m³ et 2 conteneurs enterrés emballages 5 m³.

- Chartres, place Roger-Joly : 1 conteneur enterré verres 4 m³ et 1 conteneur enterré emballages 5 m³.
- Lèves, Champ de Foire : 1 conteneur enterré verres 4 m³ et 1 conteneur enterré emballages 5 m³.
- Lèves, rue Antoine de Saint-Exupéry : 1 conteneur enterré ordures ménagères 1,5 m³.
- Morancez, rue des Artisans : 1 conteneur enterré verres 4 m³.

- Chartres, place Ravenne : réfection des abords des conteneurs enterrés.
- Chartres, rue Jehan de Beauce : réfection des abords des conteneurs enterrés.
- Mainvilliers, avenues de la Résistance, de Bretagne et rue d'Anjou : réfection des abords des conteneurs enterrés.

Déchets – post-exploitation du centre d'enfouissement technique

Suivi du marché ECOGEOS.

Cycle de l'eau – renouvellement de réseaux et branchements

- Eau potable : 4 351 mètres linéaires de canalisations.

Rues	Communes
Rue de Chavannes et Vallée Baron	Lèves
Rue de la Villeneuve	Houx
Hameau de Senesville	Francourville
Rue de Chartres (phase 2)	Morancez
Avenue de la Gare	Saint-Prest
Rue de la Prairie	Saint-Prest
Rue de la Basse Villette	Saint-Prest
Rues Jules-Amiot et Fontaine Bouillant	Saint-Prest
Avenue de Chardon	Jouy

- Eaux usées : 5 677 mètres linéaires de canalisations.

Rues	Communes
Rues de Chavannes et Vallée Baron	Lèves
Avenue de Chardon	Jouy
Hameau de Senesville	Francourville
Rue de Chartres (phase 2)	Morancez
Raccordement des eaux usées	Barjouville
Avenue de la Gare - gravitaire	Saint-Prest
Rues Jules Amiot et Fontaine Bouillant - gravitaire	Saint-Prest
Refoulement (rue de la prairie, rue de la Basse Villette, avenue de la Gare, rue Jules-Amiot, Plan vert)	Saint-Prest/Champhol

- Eaux pluviales : 210 mètres linéaires de canalisations renouvelées.

Rue	Commune
Rue de Chartres (phase 2)	Morancez

Plan vert – aménagement de cheminement piéton et cyclables et reprofilage des berges

Chartres, secteur des Petites-Filles Dieu : suivi des marchés et de l'exécution des travaux réalisés de juillet à décembre 2019.nalisations.

Transports – BHNS

Suite au passage en conseil communautaire le 15 octobre 2018 validant le programme de maîtrise d'œuvre, la consultation de maîtrise d'œuvre et OPC a été lancée sur la ligne PNE - Lucé.
L'analyse des offres a été réalisée à l'automne 2019 et a conduit à l'attribution au Bureau communautaire du 19/12/2019 du lot

1 maîtrise d'œuvre à EGIS et du lot 2 OPC à SCE Nantes.
Par ailleurs, le marché AMO technique avec SETEC arrivant à échéance en décembre 2019, une nouvelle consultation a été préparée afin que l'agglomération se dote d'un nouvel AMO (accord-cadre sans minimum ni maximum). La remise des candidatures est fixée au 17 janvier 2020.

Transports – dépôt de cars rue de la Taye, à Lucé

Poursuite des travaux d'extension lancés en 2018.

Espaces publics – aménagements

- Chartres, Mail Jean de Dunois.
- Chartres, rue Philippe-Desportes.
- Chartres, rue des Petites-Filles Dieu.
- Chartres, rue des Grenets entre la place de l'Etape au vin et la rue des vieux rapporteurs.
- Chartres, impasse Jean-Rostand.
- Chartres, impasse de l'Arbre de la Liberté.
- Chartres, jardin Marceau.
- Chartres, aire de jeux place de Chichester.
- Chartres, aire de jeux rue Farman.
- Chartres, sécurisation des abords de l'école Jacques-Prévert.
- Gellainville, parc d'activités, rue Louis-Pasteur.
- Chartres, terrain de grand passage des gens du voyage.

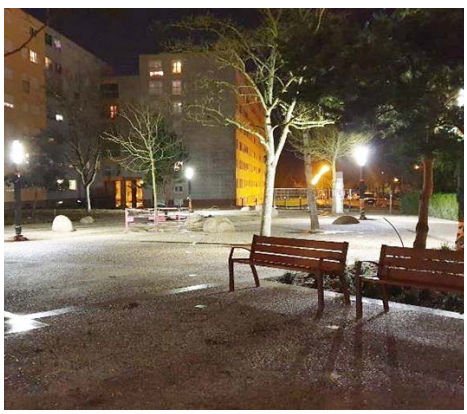

6. Système d'information géographique (SIG)

Le service SIG est mutualisé entre Chartres métropole et la Ville de Chartres.

Gestion et administration des données Référentiels et Métiers

- Acquisition des données de données référentielles et intégration dans les outils métiers :
  - traitement et intégration des données dans les outils SIG de SGBDS (PostGre/PostGis) ;
  - intégration dans Infogéo 28 et Spatialite (base de données spatiale – extension Qgis) ;
  - mise à disposition des données cadastrales aux communes : de Lucé, Mainvilliers, Champhol et Chartres, Luisant et Le Coudray.

Mise à jour des données existantes : données Métiers des services

- Travail conjoint avec les services de l'agglomération : contrôle des bases de données Métiers
  - Intégration plan de récolement des réseaux humides eaux pluviales et intégration plan de récolements des travaux neufs non prises par chartres métropole eau et chartres métropole assainissement
  - Contrôle base de données Réseaux Humides avant mises à disposition à CM'Eau
  - Contrôle des bases de données transmises par CM'Eau avec intégration dans infogeo 28
  - Mise à jour base de données métiers transports, déchets, bases voiries, équipements...

Suivi et gestion de marchés transversaux : topographique, cartographie des réseaux et Plan grande échelle (photogrammétrie-PCRS)

- Suivi administratif et technique du marché de missions de géomètre Axis conseil/TT géomètre
- Pilotage d'un GT de coordination pour l'acquisition du Plan de Corps de Rue Simplifié avec les partenaires locaux (Chartres métropole, ENEDIS, GRDF, TE28...)
  - Montage convention de partenariat pour l'acquisition du PCRS (ERDF, GRDF, TE28...)
  - Suivi signature convention de partenariat PCRS notifiée au partenaire le 02/octobre 2019.
  - Suivi technique de l'acquisition aérienne et validation des livrables.

Traitement cartographique suite demande directions et services internes : Ville et Agglo

- En 2019, le service SIG a répondu aux commandes cartographiques allant d'un simple traitement des cartes de connaissance du territoire (l'agglomération, la ville, les quartiers, le PLU, les secteurs de vote, les secteurs scolaires, les zones d'activités, les équipements...) aux cartes de bilan (la construction, la voirie aménagée, études de diagnostics, les places PMR, les équipements communaux, bancs, canisites, les toilettes publiques, réseaux, les espaces verts,...), en passant par le traitement de demandes en DAO sous Autocad jusqu'au traitement PAO pour le compte des services de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. Les cartes sont enregistrées dans le collaboratif SIG cartothèque si sa diffusion est autorisée par le service demandeur.
- L'équipe du SIG fait des levés terrains ponctuels en centimétrique avec la station GPS ou la station topographique pour le compte des services (direction de l'eau, direction études et travaux, direction Plan vert et rivière, direction Déchets, direction de l'Espace public, direction Architecture et bâtiments...). L'équipe SIG intervient pour compléter les prestations de géomètre. Une vingtaine d'interventions de terrains ont été réalisées en 2019. Ces interventions interviennent en contrôle du rendu du plan de récolement des entreprises de travaux publics, mais également au démarrage du projet. Même à la fin du projet, l'équipe SIG intervient également pour relever les affleurants de réseaux.

Topographe du service SIG réalisant un levé pour le contrôle de l'aérotraingulation.

Assistance aux communes

- Assistance dans la rédaction des CCTP sur la numérisation des documents d'urbanismes.
- Veille technique sur le RGPD.
- Numérisation de 11 documents d'urbanismes des communes de l'agglomération, contrôle de l'égalité sur le géo portail des DU et intégration des DU numérisés dans le Portail national de l'urbanisme https://www.geoportailurbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=1.3686051604159089&lat=48.455474154583 47&zoom=10&mlon=1.489025&mlat=48.443858

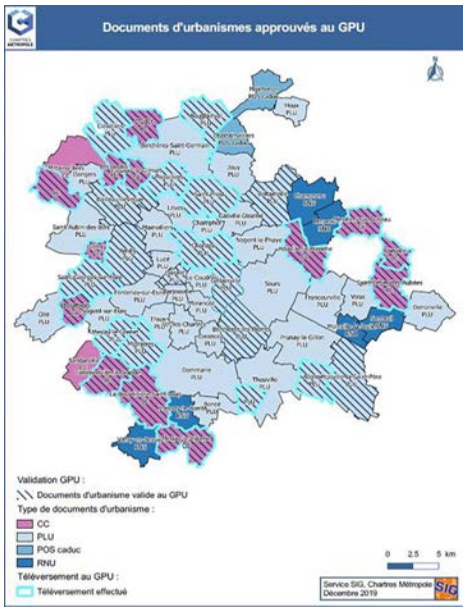

Cartographie des documents d'urbanisme intégrés au Geoportail National au 1er janvier 2020.

- Formation des communes sur l'outil infogeo 28 en octobre 2019 (4 sessions de formations organisées pour les secrétaires de mairie et élus).

Prise en compte de nouveaux besoins :

- Modélisation 3D pour l'exposition culturelle autour de la cathédrale.
- Modélisation 3D des églises et mairies des communes périurbaines.
- Publication de la Maquette de terrtoire numérique sur le web : http://client.landweb3d.com/chartres-metropole/Maquette3d/

Modélisation 3D pour l'exposition Regards sur la cathédrale.

Scénarisation 3 de la Maquette de Territoire sur le web.

- Suite modélisation et Création de scénarisation.

Modélisation de l'église de Migniéres.

Modélisation hypercentre de Chartres.

4 -
SERVICES À LA POPULATION

1. Vie metropolitaine et équipements d'interet communautaire

Différents équipements sont reconnus d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire de Chartres métropole :

- le complexe aquatique et patinoire de l'Odyssée à Chartres ;
- l'aérodrome à Chartres ;
- le Centre équestre et son hébergement à Nogent-sur-Eure ;
- le Dojo départemental à Saint-Georges-sur-Eure ;
- le terrain de baseball à Gellainville ;
- le gymnase Marcel-Jardé à Jouy ;
- les installations sportives du collège Soutine à Saint-Prest ;
- le terrain de tennis couvert à Boisville-la-Saint-Père ;
- le futur Complexe culturel et sportif à Chartres.

L'Odyssée

Exploitation

L'exploitation de l'Odyssée est confiée par délégation de service public (DSP) à la société Vert Marine.
Sur une surface globale de près de 13 hectares comptant 4 800 m² de plans d'eau, l'équipement est ouvert 363 jours par an au grand public.

En 2019, le complexe aquatique avec patinoire a comptabilisé 763 117 entrées annuelles. Comparativement à 2018, cela représente une baisse de 6.5% de la fréquentation.
Les espaces aquatiques représentent toujours plus de 80 % des entrées.
Près de 90 classes de primaire (du CP au CM1/CM2) ont fréquenté l'équipement de septembre 2018 à début juillet 2019, soit au total près de 7 000 élèves.
L'agglomération prend en charge les frais de location de lignes d'eau et de transport vers l'Odyssée.
De plus, huit collèges et quatre lycées/CFA/établissements spécialisés fréquentent l'équipement, en plus des sections sportives des collèges et lycées (apnée, natation course et triathlon).
Quatre clubs sont domiciliés à l'Odyssée : C'Chartres Métropole Natation, C'Chartres Métropole Canoë-Kayak, Chartres Métropole Triathlon et C'Chartres Subaqua.

Volet financier

Pour l'année 2019, Chartres métropole a voté un montant de 2 221 000 € à son budget annexe « complexe aquatique et patinoire ». Cette enveloppe intègre notamment les remboursements d'annuités de dette ainsi que la compensation pour contrainte de service public versée au délégataire.
Elle intègre également :

- la prise en charge des lignes d'eau pour les écoles primaires et maternelles (CP, CE1/CE2, CM1/CM2) ;
- les mises à disposition de créneaux aux clubs bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens ;
- la subvention d'équilibre.

Par ailleurs, compte-tenu de la fréquentation de l'équipement, la DSP prévoit un égal partage des excédents. Au vu des résultats 2018, aucun partage des bénéfices n'a été reversé en 2019.

Actualités 2019

- Accueil, pour la troisième année consécutive en mars 2019, de la Nuit de l'Eau au profit de l'Unicef ;
- accueil de l'Open de France de natation, les 18 et 19 juin 2019, soit 2 jours de compétition en bassin olympique extérieur de 50 m avec 28 délégations étrangères et près de 250 nageurs ;
- en juillet 2019, les nageurs de l'équipe de France sélectionnés pour les Championnats d'Europe sont revenus à Chartres et ont bénéficié des bassins et installations de l'Odyssée pour leur préparation ;
- la rentrée de septembre a été marquée par la 9e édition du triathlon organisée par Chartres Métropole Triathlon.

L'aérodrome

Exploitation

Le nouvel aérodrome de Chartres métropole, inauguré en septembre 2017, est constitué de 7 000 m² de hangars et de 4 hectares de parkings. La gestion administrative et technique est assurée directement par Chartres métropole.
Au sein de cet équipement, 5 associations assurent leur activité à l'année :
- L'aéroclub de Chartres ;
- Le Centre de Vol à Voile ;
- L'Association Chartraine des Constructeurs Amateurs d'Aéronefs ;
- L'Association des Dézing'Eure ;
- Le Club d'Aéromodélisme de Chartres.

En complément de ces associations, Chartres métropole loue également à des propriétaires privés des places de stationnement pour leurs aéronefs.
Depuis sa date d'ouverture en 2017, cet équipement aéronautique rencontre un grand succès avec un taux d'occupation annuel de 100 %.

Actualités 2019

- En juillet 2019, l'aérodrome a accueilli 26 équipages à l'occasion du Championnat de France de rallye aérien.

En parallèle, des journées portes ouvertes ont permis au public d'expérimenter des simulateurs de vol.
- du 6 au 8 septembre 2019 la 4e édition des Mongolfiades s'est déroulée avec une vingtaine d'équipages présents pour réaliser des vols de démonstration.

Le centre équestre de Nogent sur Eure

La gestion du centre équestre de Nogent-sur-Eure est confiée à l'association Les Ecuries du Val de l'Eure depuis le 1er avril 2008.

L'exploitation du centre d'hébergement attenant, mis en service en mars 2013, est également confiée à cette même association.

Les autres équipements

Le 9 mai 2019, Chartres métropole a reconnu d'intérêt communautaire le court de tennis couvert de Boisville-La-Saint-Père. Une convention avec la commune viendra déléguer la gestion et l'entretien de cet équipement sportif.

Pour les autres équipements du territoire, des conventions de gestion sont également conclues avec les communes qui en assurent l'entretien pour le compte de Chartres métropole (Jouy, Saint-Prest, Gellainville, Saint-Georges-sur-Eure).

Dans le cadre du projet du Pôle gare à Chartres, Chartres métropole portera la création d'un complexe culturel et sportif, d'une jauge modulable de 3 800 à 4 200 places, conçue pour accueillir spectacles culturels, concerts et rencontres sportives.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2020, début 2021 pour une durée estimée entre 24 et 27 mois.
Ce nouvel équipement devra répondre à un besoin, aujourd'hui non satisfait, et constituera un atout au bénéfice de l'attractivité de toute l'agglomération.
Entourée d'une grande esplanade piétonne paysagée, la nouvelle salle sera accessible par la plate-forme multimodale où convergeront piétons, bus, cars, cyclistes et aussi voitures.
Sa réalisation est confiée en mandat à Chartres Aménagement, en charge du Pôle gare au titre de la concession publique d'aménagement confiée par la ville de Chartres.

Le soutien aux associations liées aux équipements

Chartres métropole soutient les associations réalisant leur activité au sein des équipements communautaires.

Au sein du complexe aquatique et patinoire de l'Odyssée, 3 associations de sport aquatique sont soutenues pour un montant global de 160 000 € au titre de l'année 2019.

Parallèlement, au sein de ce même équipement et dans le cadre de la convention pour la préparation des Jeux Olympiques 2021 signée entre Chartres métropole, Vert Marine et la Fédération Française de Natation, la FFN a organisé l'Open de France les 18 et 19 juin 2019.

Pour cet événement, la communauté d'agglomération a versé une participation financière de 150 000 € à la Fédération.

Par ailleurs, le C'Chartres Baseball Softball, club résident du terrain communautaire de Gellainville, œuvre pour la formation des jeunes et la découverte de l'activité en milieu scolaire. L'association a été subventionnée à hauteur de 30 000 € en 2019.

Enfin, évoluant en Lidlstarligue, le plus haut niveau national, le club C'Chartres Métropole Handball est accompagné pour sa participation au rayonnement et à la promotion du territoire.
Prévu pour évoluer au sein du futur équipement plurifonctionnel, le CCMHB a été subventionné à hauteur de 300 K€ pour cette même année.

Les points d'information jeunesse (PIJ)

Les PIJ sont des lieux d'information qui s'adressent à tous les jeunes, de manière anonyme et gratuite, sur tous les thèmes pouvant leur apporter de l'autonomie : formations, métiers, jobs, loisirs, logement, santé...
Ils peuvent également accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes : projets associatifs, d'échanges européens, de création d'entreprise.

Le PIJ de Chartres métropole dispose de deux antennes situées sur les pôles jeunesse de Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-l'Evêque.
En 2019, les animatrices du PIJ ont mené plus d'une vingtaine d'actions sur le territoire de Chartres métropole à destination des jeunes et des étudiants, sur des thématiques variées (prévention, orientation, Job Dating, stages scolaires).

Parmi les réalisations citons le Forum de l'orientation (25 et 26 janvier), les ateliers santé avec les infirmières de l'IFSI le 4 mars à Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-l'Evêque , la Color Chartres le 4 octobre, le Forum Service Civique le 12 octobre à Chartres, le Forum « Parcours des Métiers » le 19 novembre (CCI de Chartres).

2. Enfance-jeunesse

La délégation de service public pour l'organisation et la gestion des activités enfance-jeunesse de Chartres métropole est confiée depuis le 1er janvier 2016 à l'association départementale PEP28, en cogestion avec l'association du centre aéré du Val de l'Eure.

Pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, l'offre d'accueil de loisirs est renforcée depuis septembre 2019 par l'ouverture du site de Saint-Léger-des-Aubées. Après un achat de mobilier et une mise aux normes des locaux, le site offre 34 places réjouissant ainsi les enfants, les parents et l'équipe d'animation.

Selon leur organisation, les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant dans la structure de leur choix à un tarif identique pour tous les accueils, calculé selon leurs revenus fiscaux de référence.
Un nouveau partenariat entre la CAF d'Eure-et-Loir et Chartres métropole s'est traduit par la signature d'un nouveau contrat Enfance-jeunesse pour la période 2019-2022.

Les actions à destination des 3-11 ans

Les accueils de loisirs de Chartres métropole s'adressent à tous les enfants de 3 à 11 ans en priorité domiciliés sur les 59 communes périurbaines et rurales de l'agglomération.
Depuis le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018, les structures sont ouvertes tous les mercredis, à la journée ou à la demi-journée, et pendant les vacances selon les besoins du territoire.
Dans ces espaces dynamiques et riches en découvertes pour les enfants, les équipes d'animation proposent des activités variées et de qualité qui prennent en compte la tranche d'âge de chaque participant et, si besoin, un éventuel handicap en collaboration avec la Maison départementale de l'autonomie d'Eure-et-Loir et les différents partenaires.

Pour la première fois en 2019, deux camps élémentaires, au lieu d'un seul, ont été organisés en juillet pour répondre à la demande grandissante des familles. Un premier camp s'est déroulé à Fontaine-Simon sur 14 jours avec week-ends (24 places) et un second à Illiers-Combray sur 3 semaines sans week-end (36 places).

Roller au pôle multisports, à Saint-Georges-sur-Eure.

Intercentre des 3/5 ans à Saint-Georges-sur-Eure.

Quatre intercentres (un maternel, deux élémentaires et un pour les adolescents) ont été organisés au Dojo départemental et dans le gymnase de Saint-Georges-sur-Eure, regroupant chacun 200 à 300 enfants ou jeunes.
Un pôle multisports a également été organisé en juillet à l'attention exclusive de nos structures (tir à l'arc, mini-motos, paddle, structures gonflables géantes, roller,...). Environ 80 enfants élémentaires ou 60 ados étaient présents quotidiennement.
Un spectacle de Noël à Chartrexpo, à l'attention de 583 enfants de 3 à 11 ans, a également été proposé le premier mercredi de décembre 2019.

Spectacle de Noël 2019 à Chartrexpo.

Les actions à destination des ados

Les espaces jeunes sont ouverts à la journée ou à la demi-journée pendant les vacances (hors Noël) à tous les adolescents âgés de 12 à 17 ans, en priorité domiciliés dans les 59 communes périurbaines et rurales de l'agglomération.

Selon les périodes, les ados sont réunis dans une même structure en petits groupes de 8 ou 16 jeunes afin que les équipes d'animation proposent des activités sportives, culturelles et artistiques de qualité dans l'esprit du bien vivre ensemble.

Trois séjours ont été organisés en 2019 : 1 semaine au ski en février à Valloire en Savoie (30 jeunes), 10 jours à l'étranger à Vienne en Autriche (36 jeunes) et 10 jours à Bussang dans les Vosges (24 jeunes) en juillet.

50 837 journées/enfants ont été organisées sur l'ensemble de l'année 2019, soit 11,7% de plus qu'en 2018.

Départ pour Vienne.

Séjour ski à Valloire.

3. Petite enfance – Relais assistants maternels

Le Relais assistants maternels (RAM) de Chartres métropole est un lieu d'informations, d'échanges et de rencontres, destiné aux parents de jeunes enfants et aux assistants maternels du particulier employeur de Maintenon et des communes péri-urbaines et rurales de plus de 3 000 habitants de l'agglomération. Il est mutualisé avec le RAM de la Ville de Chartres.

Au 1er septembre 2019, 8 nouvelles communes ont rejoint le RAM de Chartres métropole : Champseru, Denonville, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil, Umpeau.

Avec cette extension de territoire, l'équipe du RAM est désormais composée de cinq éducatrices de jeunes enfants (EJE) et d'un agent administratif mutualisés, qui accompagnent les familles dans leurs recherches de modes d'accueil pour leurs enfants (remise des listes d'assistants maternels), et les informe sur leurs droits et obligations de parents employeurs.

Les éducatrices de jeunes enfants proposent des rendez-vous. Ces entretiens sont pour les familles des moments d'écoute et d'échanges privilégiés, qui leur permettent d'aborder l'accueil de leur enfant au domicile d'un assistant maternel.

Activités et chiffres clés

A l'échelle de l'agglomération, le nombre d'assistants maternels est de 377, soit une baisse de 4 assistants maternels par rapport à 2018.
L'accueil individuel au domicile des assistants maternels représente environ 1 200 agréments simultanés.
L'équipe du Relais assistants maternels de Chartres métropole participe à la professionnalisation des assistants maternels, grâce notamment à la mise en place de temps collectifs.
Au cours de l'année 2019, 306 ateliers d'éveil ont été proposés, soit une augmentation de 45 ateliers répartis sur l'année.

Les ateliers d'éveils sont repartis sur 12 communes du territoire selon un calendrier transmis aux assistants maternels.

Les éducatrices de jeunes enfants proposent :
- 2 ateliers mensuels itinérants sur les communes de Berchères-les-Pierres et Dangers ;
- 4 ateliers bimensuels sur les communes de Barjouville, Bailleau-l'Evêque, Dammarie et Thivars ;
- 5 ateliers hebdomadaires sur les communes d'Amilly, Jouy, Maintenon, Morancez et Sours ;
- 6 ateliers par mois sur la commune de Saint-Georges-sur-Eure.

Ces ateliers sont aménagés pour chaque séance. Ils sont encadrés par les éducatrices de jeunes enfants et sont destinés aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent. Le groupe s'y rassemble autour d'un temps de chants, comptines et/ou histoires, d'une activité et d'un temps de jeux. Les propositions d'activités sont variées : activités manuelles, éveil musical, motricité, éveil sensoriel, jeux de manipulation... Pour les jeunes participants, ces ateliers contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Accompagnement

Le Relais assistants maternels propose également des entretiens destinés à accompagner les assistants maternels dans leur exercice professionnel. De nombreux sujets peuvent être abordés et travaillés avec l'assistant maternel : le développement de l'enfant, l'aménagement de l'espace, l'accompagnement pédagogique du jeune enfant, la relation parents-assistant maternel ...

L'ensemble de ces actions contribue à améliorer l'accueil du jeune enfant au domicile de l'assistant maternel et à promouvoir le travail des assistants maternels sur les communes de l'agglomération couvertes par le RAM de Chartres métropole.

Ce dernier est joignable par téléphone au 02 36 67 30 20 et/ou par e-mail relais-assistantes.maternelles@agglo-ville.chartres.fr

Les usagers sont accueillis, sur rendez-vous, dans les locaux de la Maison des Enfants, 3 rue du Puits-Drouet à Chartres ou sur demande dans les communes accueillant des ateliers.

5 - PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS

1. Architecture, bâtiments et logistique

Cette direction est rattachée à la direction générale adjointe en charge du Patrimoine, de l'Espace Public et des Systèmes d'Information.

Gestion des bâtiments

La direction intervient pour Chartres métropole sur le parc de bâtiments en tant que représentant technique du propriétaire et/ou le cas échéant du locataire.
Jusqu'en 2019, le parc confié concernait les 48 sites suivants :

- Aérodrome (Chartres)
- ANPE/Maison des entreprises et de l'emploi (Chartres)
- Grenier à sel (Chartres)
- Unité de restauration collective (Gellainville)
- Terrain de Base-ball (Gellainville)
- Centre de loisirs (Bailleau-l'Evêque)
- Centre de Loisirs (Dammarie)
- Centre de Loisirs (Jouy)
- Centre de Loisirs (Morancez)
- Centre équestre (Nogent-sur-Eure)
- Ancien siège de Chartres métropole (Lucé)
- Complexe sportif Marcel-Jardé (Jouy)
- Déchetterie (Champhol)
- Local canoë-kayak (Chartres)
- Dojo (Saint-Georges-sur-Eure)
- Dépôt Filibus (Lucé)
- Unité de restauration collective (Chartres)
- Garage à bennes de collecte (Seresville)
- Terrain des gens du voyage (Chartres, terrain ex-BA 122)
- Terrain des gens du voyage (Lucé)
- Terrain des gens du voyage (Mainvilliers)
- Maison du vélo (Chartres)
- Odyssée complexe aquatique-patinoire (Chartres)
- Point d'accès au droit (Chartres)
- Centre administratif Pichard (Chartres)
- Locaux associatifs rue de la Taye (Lucé)
- Logement rue Saint-Thomas (Chartres)
- Terrain des gens du voyage (Propylées, Chartres)
- CM 101 (Le Coudray)
- Locaux Célièno rue de la Taye (Lucé)
- Parking à vélos (Saint-Prest)
- Complexe sportif Soutine (Saint-Prest)
- Canis Club (Chartres)
- Centre de Loisirs (Sours)
- Dépôt de transport périurbain rue de la Taye (Lucé)
- Bâtiment n°32, rue Chanzy (Chartres)
- Bâtiments n°27, 39, 43, 45, rue de la Beauce (Lucé)
- Parking vélos (place Pierre Semard)
- N°7 rue Anatole-Wargnier (Lucé)
- N°12 rue du Président Kennedy (Lucé)
- N°7bis, rue de Fontenay (Lucé))
- Déchetterie (Chaunay)
- Maisonnette Ile Hébert (Chartres)
- Terrain des gens du voyage (Maintenon)

En 2019, 14 sites supplémentaires ont été confiés en gestion à la direction Architecture, bâtiments, logistique :

- Centre de loisirs ALSH Maternelle (Maintenon)
- N°9, rue René-Cassin (Chartres)
- Centre de loisirs ALSH élémentaire (Maintenon)
- Centre de loisirs ALSH (Bouglainval)
- Mission Locale (Chartres)
- Bâtiments N°100 et 104, rue François-Foreau (Lucé)
- Bâtiments N°52 et 63, rue du Maréchal Leclerc (Lucé)
- Bâtiments n°9, rue du Maréchal Leclerc (Luisant)
- Bâtiment n°14, rue de la Taye (Lucé)
- Salle de tennis (Boisville La Saint-Père)
- Centre de loisirs (Saint-Léger-des-Aubées)
- Ancien site Guerlain (Chartres)

Actions 2019 dans les domaines de l'architecture et des bâtiments

Aire de grands passages des gens du voyage

L'aire de grands passages des gens du voyage a été aménagée et sécurisé pour permettre l'accueil de 200 caravanes, en respectant les exigences et normes préfectorales.
Dépense : 247 778 €.
Travaux réalisés :

- mise en œuvre de coffrets électriques pour une capacité d'accueil de 200 caravanes ;
- sécurisation d'accueil par mise en place de poutres coulissantes anti intrusions ;
- ceinturage du site avec un merlon de terre ;
- extension du site avec broyages de fourrés et friche arbustive ;
- création d'une plateforme déchets ;
- extension du réseau de distribution d'eau ;
- nivelage du site.

Terrain des gens du voyage de Mainvilliers

Dépense : 112 486 €.
Travaux réalisés :

- réalisation de l'accessibilité PMR du bureau (agencement), mise en œuvre d'une banque d'accueil conforme aux normes d'accessibilité ;
- remplacement de portes de sanitaires et locaux techniques. Ce projet se poursuivra en 2020 afin de remplacer la totalité des portes du site ;
- mise en conformité du module douche/WC d'un emplacement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- travaux d'électricité, informatique et plomberie pour mise en œuvre de la télégestion ;
- réalisation d'un dégrilleur pour le traitement des eaux usées / eaux vannes.

Centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

- CLSH de Bailleau-l'Evêque : rénovation de la terrasse en bois (14 066 €).
- CLSH de Sours : peinture de la chambre froide, remplacement de stores (9 706 €).

- CLSH de Jouy : mise en conformité incendie du local de rangement, réfection de l'accès bâtiment (28 863 €).
- CLSH de Saint-Léger-des-Aubées : rénovations de sols, mise aux normes accessibilité des locaux, remplacement du matériel de cuisine (39 576 €).
- CLSH Dammarie : changement du visiophone : (4 490 €).

Aires d'accueil des gens du voyage – Entretien annuel et travaux 2019

- Chartres, Lucé, Mainvilliers : travaux pour mise en œuvre de la télégestion (43 842 €).
- Mainvilliers : remplacement d'un portail : (4 312 €).
- Maintenon : remplacement de pompes de la station de relevage (11 643 €).
- Chartres et Mainvilliers : aménagements des abords des dégrilleurs et pose de clôtures (24 479 €).
- Chartres : mise en accessibilité de la banque d'accueil.
- Lucé : remplacement de portes métalliques, mise en place d'anneaux d'arrimage pour auvents et travaux de télégestion (57 300 €).
- Chartres : installation d'un portillon dégrilleur et d'anneaux d'arrimages pour auvents (8 215 €).

Gymnase Soutine à Saint-Prest

- Travaux d'accessibilité PMR des sanitaires et de l'entrée du site (10 727 €).
- Eclairage Led de la salle avec gestion (37 275 €). L'ensemble des luminaires de la salle a été remplacé par un éclairage Led avec un système de gestion de puissance, à terme ce système sera pilotable à distance et permettra d'optimiser les consommations d'énergie.

Centre équestre de Nogent-sur-Eure

Remplacement des gouttières et descentes des eaux pluviales des boxes (31 304 €).

Dojo de Saint-Georges-sur-Eure

Rénovation des façades (13 736 €).
Remplacement des tatamis de l'espace compétitions (5 994 €).

Siège de la SPL Chartres métropole Transports à Lucé

- Rénovation complète des enduits du bâtiment principal et de ses annexes ; remplacement des stores.

Dépenses : 120 995 €.

Dépôt de cars rue de Beauce à Lucé

- Démontage de la verrière, création d'une véranda sur mesure de 8 m², installation d'une porte à retard d'effraction, habillage complet de la structure, modifications électriques.

Dépenses : 37 094 €.

Garage à bennes de Seresville

- Reprise d'étanchéité des chéneaux, réfection de l'isolation et de faux-plafonds (36 832 €).

- Reprise d'enrobé fortement dégradé (12 078 €).
- Remplacement de chaudière (11 225 €).

Aérodrome

Balisage de la piste pour les vols de nuits.
Travaux de signalétique d'accès à la piste.

Complexe aquatique-patinoire l'Odyssée

- Alimentation du site en chaleur urbaine : Chartres métropole a construit une centrale de cogénération biomasse pour moderniser son dispositif de chauffage urbain dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En cohérence avec cet objectif, le réseau urbain de chauffage doit s'étendre, dans la mesure du possible, sur les sites qui demandent actuellement ou qui demanderont dans le futur, un important besoin d'énergie thermique. A cet effet, la SPL Chartres Métropole Energies a engagé une extension du réseau du chauffage urbain pour le raccorder à l'Odyssée.

Un premier raccordement a été réalisé en 2019 via un poste de livraison dit « Odyssée 1 » du côté du bassin 50 m extérieur. Montant des travaux : 450 000 €.

Cette première phase sera suivie, en 2020, d'un raccordement d'un 2e poste de livraison dit « Odyssée 2 » qui délivrera une puissance souscrite de 3700 kW aux autres installations thermiques du site. Ce 2e poste sera installé en lieu et place de l'ancienne chaufferie gaz et permettra une éventuelle extension des installations.

- Remplacement des 7 ascenseurs (301 626 €).
- Rénovation des fixations des brises soleil (72 683 €).

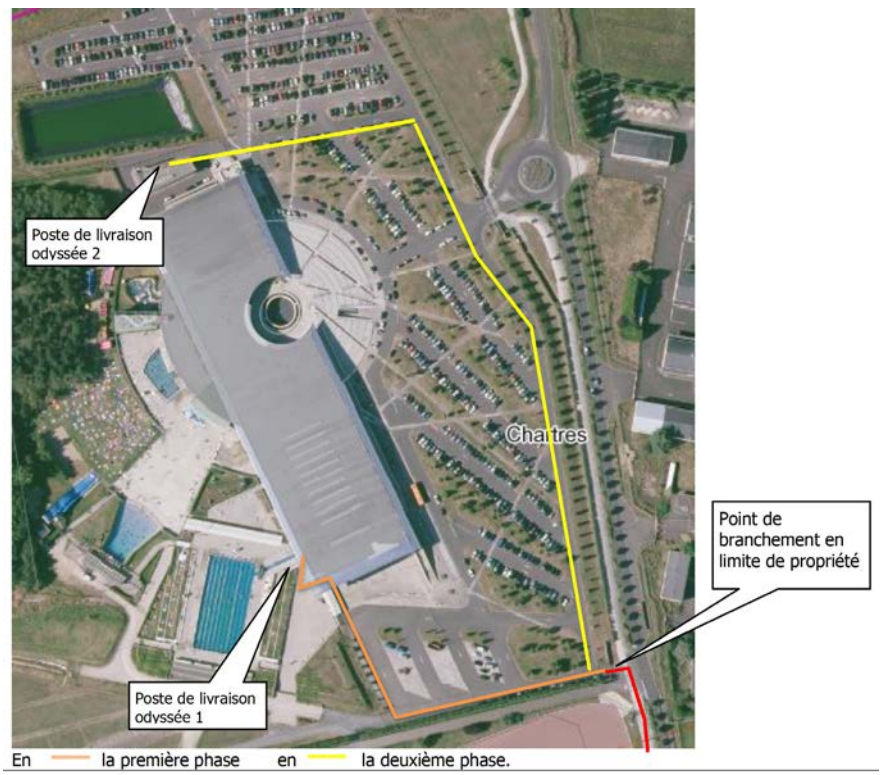

Cette première phase sera suivie, en 2020, d'un raccordement d'un 2e poste de livraison dit « Odyssée 2 » qui délivrera une puissance souscrite de 3700 kW aux autres installations thermiques du site. Ce 2e poste sera installé en lieu et place de l'ancienne chaufferie gaz et permettra une éventuelle extension des installations.

- Portiques pour la maintenance des pompes (25 121 €).
- Travaux de gros entretien et d'amélioration : d'installation d'un système de détection intrusion périmétrique autour des bassins extérieurs ; remplacement de portes entre vestiaires et douches ; réfection de peinture d'un local acide ; réparation de maçonnerie et de joints parvis (30 200 €).

Unité de production de restauration collective de Gellainville

- Démarrage des travaux début janvier 2017. Poursuite des travaux en 2018 (travaux de l'étage, revêtement de sol et carrelage du 1er étage).
- Consultation en 2019 auprès d'entreprises pour la réalisation d'un sol coulé.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 8 419 000 € HT.

Maison internationale de la cosmétique

• Plateforme de l'innovation

Coût de l'opération : 116 380 € HT (réalisation 2020).

Chartres métropole porte le projet de Maison internationale de la cosmétique, dans les anciens locaux du collège Jean-Moulin, désaffecté durant l'été 2019.

Dans un premier temps, Chartres métropole souhaite mettre à disposition des bureaux dans une partie des locaux du rez-de-chaussée de l'aile nord, avec la création d'un accès indépendant pour accueillir les bureaux d'une plateforme de l'innovation.

Le projet consiste à aménager des locaux de bureaux de 206 m² et à isoler les locaux de l'établissement actuel.

Les travaux ont consisté en :

- la création d'une entrée donnant sur l'angle de la place Jean-Moulin ;
- la création d'une rampe en acier pour l'accès ;
- la valorisation paysagère des végétaux en place ;
- l'aménagement de salles d'une surface de 206 m².

Une scénographie de cet espace a été imaginée, mettant l'accent sur les nouvelles manières de communiquer, seul ou en groupe.

Des espaces de convivialité s'intégreront à des espaces plus studieux, en particulier dans des « bulles de confidentialité » ou des espaces de co-working et feront vivre le lieu, vitrine de l'innovation.

L'intégration de systèmes d'innovation et de communication dans le lieu et le mobilier, comme ligne conductrice du projet, sera également au centre du projet d'aménagement.

2. Espaces publics

Travaux voirie / signalisation

Les interventions d'entretien et de travaux sur les voiries d'intérêt communautaire se chiffrent à un montant de 1 173 962,62 € TTC en 2019 et concernent notamment :

- **la ZA Chartres est**, avenue Gustave Eiffel : réfection de chaussée (structure + tapis). Tronçon RD939/ Henri-Becquerel. Travaux réalisés en mars 2019 pour un montant de 429 353,06 € TTC.
- **la ZA Chartres est**, avenue Henri-Becquerel : réfection partielle de la chaussée devant l'entreprise Sitrans et rue Hélène-Boucher. Travaux réalisés en mars 2019 pour un montant de 15 093,65 € TTC.
- **la ZA Chartres est / Chartres-Nogent-le-Phaye**, chemin des poteries : réfection du chemin d'accès au centre équestre + mise en place de fourreaux EP et fibre optique ; création d'un fossé avec busage et exutoire. Travaux réalisés en mai 2019 pour un montant de 169 649,65 € TTC.
- **la ZA Les Bruyères**, Dangers, rue des Artisans : réfection de chaussée d'un carrefour. Travaux réalisés en mai 2019 pour un montant de 8 191,80 € TTC.
- **la ZA Chartres est / Gellainville** : aménagement de l'entrée Translam. Travaux réalisés en mai 2019 pour un montant de 7367,64 € TTC.
- **la ZA Chartres est**, avenue Nicolas Conté : réfection de chaussée (tapis). Tronçon RD24 / rond-point Michel-Chasles / RD 910. Travaux réalisés en juin 2019 pour un montant de 333 978,53 € TTC.
- **la ZA Chartres est**, contre-allée Leroy Merlin : réfection de chaussée (bordures partielles, structure + tapis) et confection d'une boucle de détection de feux tricolores. Travaux réalisés en juin 2019 pour un montant de 177 800 € TTC.
- **LUISANT, rue Jean-Perrin** : campagne d'enrobé projeté.
- **MAINVILLIERS, rue Jean-Rostand** : campagne d'enrobé projeté. Travaux réalisés en juillet 2019 pour un montant de 13 280,40 € TTC.
- **la ZA CHARTRES EST / Gellainville** : aménagement de l'entrée du site Menut. Travaux réalisés en septembre 2019 pour un montant de 19 305,60 € TTC.

Travaux de propreté urbaine et entretien des espaces verts

Les services techniques de Chartres métropole ont réalisé en régie une partie de l'entretien et du nettoyage des espaces communautaires pour un montant de 287 366,74 € :

- 26 450,70 € en ce qui concerne la propreté urbaine et le mobilier urbain ;
- 260 916,04 € en ce qui concerne les espaces verts : entretien des espaces communautaires, du Plan vert et des sites privatifs de Chartres métropole.

Des prestataires extérieurs ont également été sollicités à hauteur de 69 427,89 € TTC pour le nettoyage mécanisé des voiries et de 113 874,98 € TTC pour l'entretien des espaces verts.

D'autres zones d'activités sont entretenues directement par les communes par convention de gestion. C'est le cas de Barjouville (secteur La Torche), Champhol, Dangers, Fontenay-sur-Eure (secteur Jean-Monnet), Gasville-Oisème, Le Coudray (secteur le Grand Séminaire), Lèves, Luisant, Mainvilliers, Mignières (secteur Bois-Gueslin), Nogent-le-Phaye (secteur Fosse Bouchard), Saint-Georges-sur-Eure et Sours.

Ces conventions concernent la tonte des espaces verts, la taille des arbres et arbustes, le nettoyage de la voirie ainsi que les réparations courantes. Le montant facturé en 2019 se monte à 118 878,32 € TTC.

3. Réseaux secs et éclairage public

L'entretien et la maintenance des réseaux secs et de l'éclairage public des 66 communes de l'agglomération s'effectue par Chartres Métropole via des marchés d'entreprise pour 41 communes. Pour les 25 autres, Chartres métropole a adhéré au Syndicat départemental d'énergie Eure-et-Loir, qui dispose de ses propres marchés.

Travaux

Les projets relatifs aux réseaux secs et à l'éclairage public ont représenté une dépense d'investissement de 6,36 millions d'euros en 2019.

Parmi ces opérations, citons notamment :

- Amilly : mise aux normes du réseau d'éclairage public, extension de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement autour de la mairie ;
- Barjouville : enfouissement des réseaux rues de Beauce et des Courraz ;
- Berchères-les-Pierres : enfouissement des réseaux rues de la mairie, du 19 mars, des Carrières ;
- Berchères-Saint-Germain : rénovation de l'éclairage public au cœur de village ; enfouissement de la Grande rue et de la rue Leduc ;
- Chartres : rénovation de 1 116 foyers d'éclairage public ; rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'accompagnement du chantier du parc Jacques-Grand ; renforcement de l'éclairage avenue Maunoury ; renforcement de l'éclairage public en proximité des écoles ; enfouissement des réseaux impasse de l'Arbre de la Liberté et rue des Petites-Filles Dieu ; extension de l'éclairage public le long du Plan vert ;
- Denonville : enfouissement des réseaux de la Tour de Marlborough et rue de Brisay
- Jouy : enfouissement des réseaux rue des Larris, de la Gare et du Buisson ;
- Le Coudray : extension de l'éclairage public sur les pistes mixtes ;
- Lèves : rénovation de 88 foyers d'éclairage public ; extension du réseau promenade du Bois Lion ; participation aux travaux d'enfouissement et de rénovation du Champ de Foire ;
- Lucé : mise aux normes du réseau d'éclairage public ;
- Luisant / Lucé : enfouissement des réseaux rue Jean-Moulin ;
- Maintenon : rénovation de 166 foyers d'éclairage public ;
- Morancez : enfouissement rue de Chartres (tranche 2) ;
- Nogent-le-Phaye : extension du réseau d'éclairage public rue du Moulin et impasse du Tronc ;
- Ollé : extension de l'éclairage public et mise aux normes des armoires ;
- Prunay-le-Gillon : enfouissement des réseaux passage de l'Eglise ;
- Saint-Aubin-des-Bois : mise aux normes du réseau d'éclairage public ;
- Saint-Georges-sur-Eure : rénovation de l'éclairage public de 14 points lumineux ;

- Saint-Prest : enfouissement des réseaux avenue de la Gare et rue de la Basse Villette ;
- Sours : enfouissement des réseaux dans le cadre du réaménagement de la place de Verdun ;
- Thivars : enfouissement des réseaux du RD910 ;
- Ver-lès-Chartres : extension du réseau d'éclairage public devant la mairie et l'école.

9 660 m de réseaux ont été enfouis au cours de l'exercice 2019.

Etudes et préparations de travaux

Les opérations d'enfouissement des réseaux suivantes ont été étudiées en 2019 et préparées pour des travaux de réalisation programmés en 2020 :

- Champhol : étude de la ZAC des Antennes ;
- Denonville : rue de la Tour de Marlborough et de Brisay – tranche 2 ;
- Lèves : route de Chavannes, Vallée Baron ;
- Luisant : ZAC cœur de ville ;
- Mignières : rue de la Chapelle ;
- Morancez : rue de Chartres – tranche 3 ;
- Prunay-le-Gillon : rue des Muids, du Chemin Doux ;
- Saint-Prest : avenue de la Gare, rue Basse Villette ;
- Ver-lès-Chartres : rue de la Barrière.

Diagnostic éclairage public

Le diagnostic complet de l'ensemble des installations d'éclairage public du territoire s'est achevé en 2019, et les opérations de remise aux normes se sont donc intensifiées, principalement dans les communes d'Amilly, Lucé, Ollé et Saint-Aubin-des-Bois. La consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole pour l'année 2019 se monte à 2 069 000 €.

Les visites périodiques, les petites réparations, le remplacement des lampes, représentent un montant de 766 000 €.

Déploiment FTPH

Chartres métropole assure également un rôle de suivi et de conseil pour le déploiement des réseaux de fibre optique (FTTH), ainsi que pour les travaux de création ou de transformation des antennes relais.
En 2019 l'arrêté du 27 décembre 2018 contre les nuisances lumineuses est entré en application. Celui-ci vise à éclairer plus juste et uniquement sur les espaces le nécessitant.
Il définit une série de luminaires énergivores devant être supprimés avant 2025, et impose l'extinction des éclairages privatifs, parcs et illuminations de sites (sauf dérogation) une heure après la fin de l'activité, et au plus tard à 1 heure du matin.

Les services de Chartres métropole continuent par conséquent à étudier toutes les solutions (dimensionnements, choix technologiques, types de lanternes, etc.) afin de concilier éclairage public et respect de la biodiversité.

6 - RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective, une mission de Chartres métropole

Depuis 2012, Chartres métropole exerce une compétence facultative pour les communes de l'agglomération : la production et la livraison de repas de restauration collective.

10 menus différents, 6 500 repas sont préparés et servis chaque jour pour les crèches, écoles, EHPAD et selfs municipaux et universitaire de 19 communes de l'agglomération : Barjouville, Berchères les Pierres, Champhol, Chartres, Coltainville, Corancez, Le Coudray, Gasville-Oisème, Gellainville, Jouy, Lèves, Luisant, Morancez, Nogent le Phaye, Saint Aubin des Bois, Saint Georges sur Eure, Saint Prest, Sours et Ver-les-Chartres.
Les ingrédients : de bons produits, une cuisine simple et goûteuse et des menus équilibrés.

La direction de la restauration collective de Chartres métropole est composée d'une équipe de 24 personnes :
- direction, pôle Administratif et financier, pôle diététique et qualité : 5 agents ;
- pôle production : 12 agents ;
- pôle Logistique : 7 agents.

Les prestations de Chartres métropole Restauration

Chartres métropole Restauration produit et distribue des repas cuisinés à destination de ses membres et des établissements publics qui lui sont rattachés.
Chartres métropole Restauration offre des repas équilibrés constitués d'une entrée, d'un plat protidique, d'un accompagnement, d'un produit laitier et d'un dessert.
Tout ceci dans l'objectif de garantir un bon équilibre alimentaire.

La répartition des repas vendus

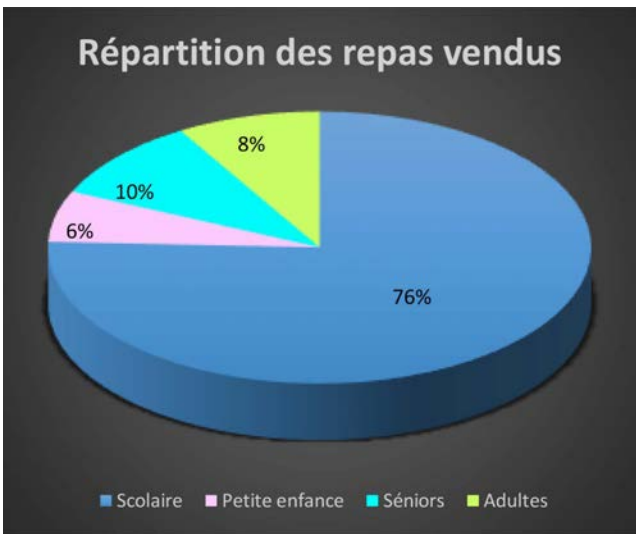

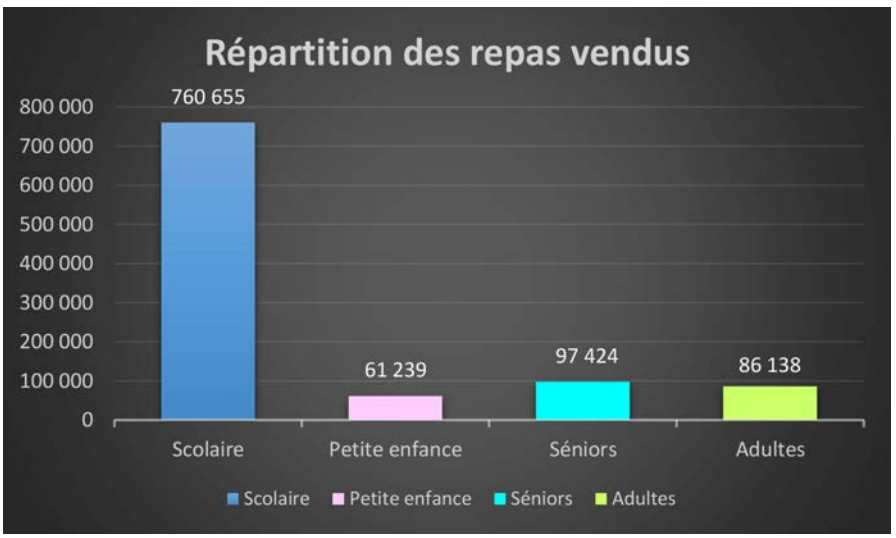

Production

Dans le respect des goûts et des habitudes alimentaires de ses convives, Chartres métropole Restauration s'est fixé comme objectif d'assurer une restauration collective de qualité, basée sur l'utilisation de matières premières privilégiant les circuits courts afin de limiter l'impact environnemental.
La valorisation de ces denrées par une cuisine traditionnelle permet chaque jour d'élaborer des menus différents adaptés aux goûts et pathologies allergiques et médicales.

Livraison

Afin de garantir une qualité de service optimale, Chartres métropole Restauration a choisi d'assurer ses livraisons dans les 57 restaurants satellites en employant 3 chauffeurs-livreurs et en utilisant 4 véhicules frigorifiques. Ce fonctionnement permet réactivité et flexibilité.

Qualité

Réglementation

Chartres métropole Restauration fonctionne en liaison froide, conformément à la réglementation européenne sous l'agrément n° 28-085-200.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, Chartres métropole Restauration a mis en place de nombreux protocoles qualités afin de garantir une sécurité alimentaire optimale.

Cette direction est soumise à la réglementation européenne favorisant la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), traduit en français par analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise.

Cette engagement de qualité, Chartres métropole Restauration est accompagné et contrôlé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). L'inspection du 27 novembre 2019 a classé le site de production de l'agglomération en « satisfaisant » sur le site internet alim-confiance.gouv.fr. Afin de maintenir ce degré d'exigence, des analyses microbiologiques de plats pris au hasard dans la production sont réalisées chaque quinzaine par un laboratoire accrédité indépendant.

De plus, Chartres métropole Restauration met en place et participe à des animations promouvant l'équilibre et la sécurité alimentaire, priorités pour la collectivité.

Approvisionnement

Les titulaires des marchés conclus avec Chartres métropole Restauration doivent prendre en compte des objectifs de développement durable en priorisant et en optimisant les circuits courts d'approvisionnement. Ils s'engagent également à ne pas fournir de produits ou denrées pouvant contenir des OGM.

Chartres métropole Restauration s'approvisionne auprès de fournisseurs reconnus et agréés :

- les fruits et légumes frais proviennent d'un grossiste local, respectent la saisonnalité, l'origine et si possible le circuit-court ;
- les viandes de bœuf de race à viande, veau, porc, volaille et lapin sont fraiches, d'origine française ;
- les poissons surgelés MSC répondent à la norme AFNOR NF V45-074 et sont de simple surgélation ;
- les légumes, légumineuses et féculents sont d'origine française (sauf dans le cas où ces denrées ne pas produites en France ;
- les produits laitiers français, sauf fromages étrangers type gouda, proviennent d'ateliers ayant reçu l'agrément sanitaire par les services de contrôles officiels ;
- le pain de tradition française est frais, cuit et livré chaque matin par des boulangers de l'agglomération chartraine.

Equilibre alimentaire

C'est dans le respect règlementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis :

- arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;
- arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerces de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenants ;
- décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ;
- groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN) ;
- Plan National Nutrition Santé (PNNS).

Les menus sont établis par la responsable diététique et qualité de Chartres métropole Restauration et respectent les préconisations du GEMRCN.

Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologies de convives.

Lors de ces commissions, la diététicienne est présente pour conseiller les clients dans leur choix et favoriser la diversité alimentaire.

7 - FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1. Les finances

M€ = millions d'euros
K€ = miliers d'euros

Le budget de la communauté d'agglomération Chartres métropole est composé d'un budget principal et de 10 budgets annexes.
Selon les compétences de la collectivité, les dépenses / recettes propres à une attribution peuvent être regroupées et individualisées dans un budget « spécialisé ». Ainsi, par exemple, les dépenses / recettes relatives au domaine de l'assainissement ou de l'eau potable sont intégrées dans un budget annexe particulier.
Certains budgets possèdent leur propre fiscalité ou leur propre financement. C'est le cas en particulier des budgets annexes transports urbains ou déchets, qui reçoivent respectivement le Versement transport (VT) ou Versement mobilité (VM) et la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les différents budgets suivis par Chartres métropole

- **Le budget principal**, a pour financement la fiscalité et les dotations. Il regroupe les actions de développement économique et d'aménagement du territoire, l'environnement (Plan vert et rivière), le traitement des eaux pluviales, la politique de l'habitat et du logement, la contribution au SDIS, la contribution au financement du complexe aquatique... ;
- **Le budget annexe des déchets**, a pour ressource essentielle la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **Le budget annexe de l'eau potable**, est financé par la surtaxe eau potable et les redevances perçues auprès des usagers du service de l'eau sur le territoire géré en régie ;
- **Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées**, qui est financé par la surtaxe eaux usées et les redevances ;
- **Le budget annexe des transports urbains**, qui est financé par le Versement transport ;
- **Le budget annexe de l'aérodrome de Chartres métropole**, assure son équilibre est assuré par des redevances, une dotation et une subvention du budget principal le cas échéant ;
- **Le budget annexe du complexe aquatique et patinoire**, assure l'équilibre de sa section de fonctionnement est assuré principalement par une subvention du budget principal ;
- **Le budget annexe de l'aménagement des zones d'activités**, finance ses opérations financées par la vente des terrains aménagés ;
- **Le budget annexe du Complexe culturel et sportif**, créé en 2012, assure l'équilibre de sa section de fonctionnement par une subvention du budget principal ;
- **Le budget annexe de la restauration collective**, en exercice depuis le 1er juillet 2012, dont l'équilibre est assuré par la vente des repas produits ;
- **Le budget annexe de l'archéologie**, a été créé le 1er juillet 2018 suite au transfert de la compétence archéologie préventive et fouilles programmées.

Différentes nomenclatures budgétaires et comptables sont utilisées pour retracer financièrement les opérations comptables de ces budgets.
Courant 2019, et suite à un travail partenarial avec la Direction départementale des finances publiques, la collectivité a souhaité s'engager dans une évolution lancée au niveau national à savoir l'utilisation d'un nouveau cadre comptable (la M57) et l'harmonisation des documents récapitulatifs d'une gestion passée (le compte de gestion et le compte administratif) pour la mise en place d'un compte financier unique (CFU).
Dans ce rapport, il sera possible de s'attarder sur les résultats financiers de la communauté pour cet exercice 2019 et d'observer pour certaines thématiques les ressources et les dépenses les plus importantes. Certaines d'entre elles bénéficient directement aux membres de la collectivité (66 communes) : il s'agit notamment des dotations de solidarité et de reversements de fiscalité.

Résultats et répartition de l'exécution budgétaire

En 2019, Chartres métropole a réalisé d'une part 286 M€ de recettes réparties en 186,9 M€ de fonctionnement et 99,2 M€ d'investissement, et d'autre part 269,9 M€ de dépenses comprenant 154,2 M€ de dépenses de fonctionnement et 115,7 M€ de dépenses d'investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2019 s'élève à 16,1 M€.
Ce résultat global est constitué par un excédent de fonctionnement de 32,7 M€ et un déficit d'investissement de 16,6 M€.
Après prise en compte du solde d'investissement comprenant les restes à réaliser (- 19,7 M€), le résultat global 2019 s'élève à un excédent de 13 M€.
Le tableau ci-après détaille les différents mouvements par les sections (fonctionnement et investissement) :

En K€	Principal	Eau potable	Assainissem.	Transports urbains	Déchets	Aérodrome	Complexe aquatique et patinoire	Amén. zones d'activités	Complexe culturel et sportif	Restauration collective	Archéologie	Total
Recettes de fonctionnement	105 741,2	11 247,2	13 142,3	22 111,7	19 363,6	751,2	6 192,6	1 380,4	445,6	3 929,3	2 576,0	**186 881,2**
Recettes d'investissement	43 985,0	4 246,9	10 568,6	26 624,3	3 190,7	494,8	2 152,2	1 651,8	5 964,0	218,3	69,7	**99 166,4**
Total recettes	**149 726,2**	**15 494,1**	**23 710,9**	**48 736,0**	**22 554,3**	**1 246,0**	**8 344,8**	**3 032,2**	**6 409,7**	**4 147,6**	**2 645,7**	**286 047,5**
Dépenses de fonctionnement	93 565,0	3 918,8	5 632,2	20 686,5	18 002,5	697,8	4 248,4	1 384,1	262,1	3 401,2	2 385,6	**154 184,1**
Dépenses d'investissement	51 866,8	5 668,9	15 951,0	27 332,9	1 759,1	573,7	4 092,1	1 649,7	6 308,6	300,3	220,5	**115 723,4**
Total dépenses	**145 431,8**	**9 587,7**	**21 583,1**	**48 019,3**	**19 761,5**	**1 271,5**	**8 340,5**	**3 033,7**	**6 570,7**	**3 701,6**	**2 606,0**	**269 907,5**
Résultats	**4 294,4**	**5 906,4**	**2 127,8**	**716,7**	**2 792,8**	**-25,5**	**4,3**	**-1,5**	**-161,1**	**446,1**	**39,7**	**16 140,0**
Résultats et soldes d'exécution												
Résultat de fonctionnement	12 176,2	7 328,4	7 510,2	1 425,2	1 361,1	53,4	1 944,2	-3,7	183,5	528,1	190,4	32 697,1
Solde d'invest. avant reports	-7 881,8	-1 422,0	-5 382,4	-708,5	1 431,7	-78,9	-1 939,9	2,2	-344,5	-82,0	-150,8	-16 557,1
Reports DI	20 931,4	3 684,0	5 503,7	2 817,6	1 389,9	201,5	516,1	0,0	1 550,5	0,0	17,7	16 140,0
Reports RI	18 877,8	940,7	7 484,9	2 850,0	562,2	230,0	520,3	0,0	2 020,0	33,5	0,0	138 044,1
Solde d'invest. après reports	-9 935,4	-4 165,3	-3 401,2	-676,2	604,0	-50,4	-1 935,6	2,2	125,0	-48,5	-168,4	-19 649,9
Résultat global	**4 294,4**	**5 906,4**	**2 127,8**	**716,7**	**2 792,8**	**-25,5**	**4,3**	**-1,5**	**-161,1**	**446,1**	**39,7**	**16 140,0**
Résultat global après reports	2 240,8	3 163,1	4 109,0	749,0	1 965,1	3,0	8,6	-1,5	308,4	479,6	22,0	13 047,2

RÉPARTITION DE L'ÉXÉCUTION BUDGETAIRE 2019

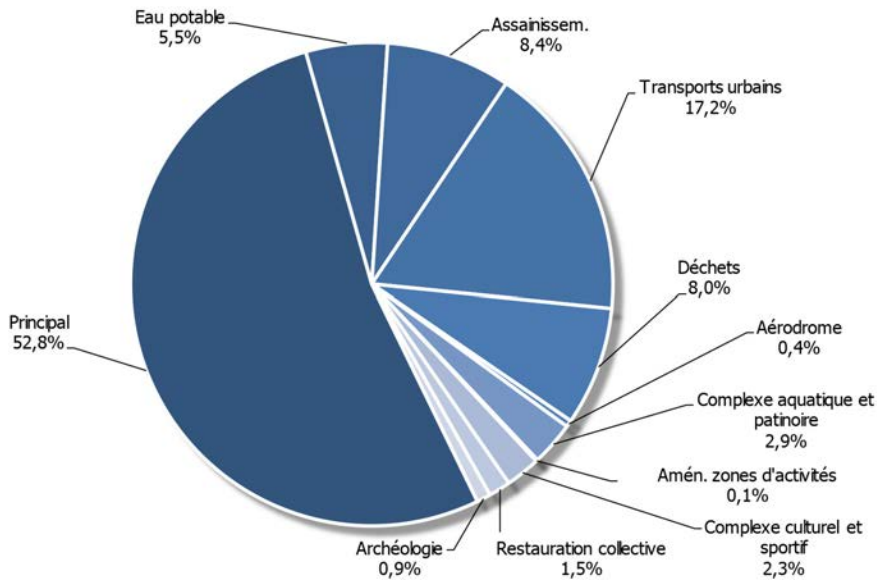

Présentation consolidée des dépenses et des recettes 2019

Sans tenir compte des sections (fonctionnement et investissement), les deux graphiques ci-après retracent les dépenses et recettes de l'année 2019.

RÉPARTITION DES RECETTES 2019 PAR NATURE :

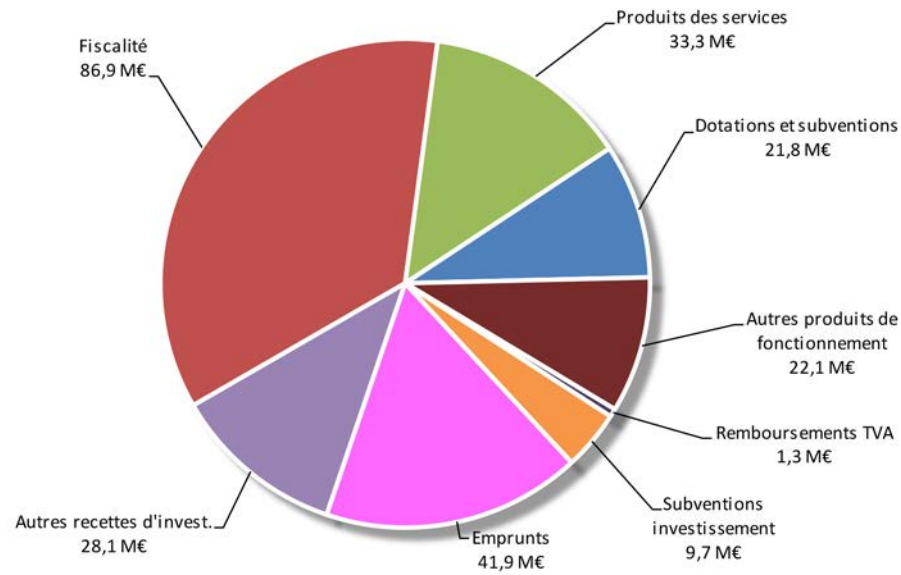

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2019 PAR NATURE :

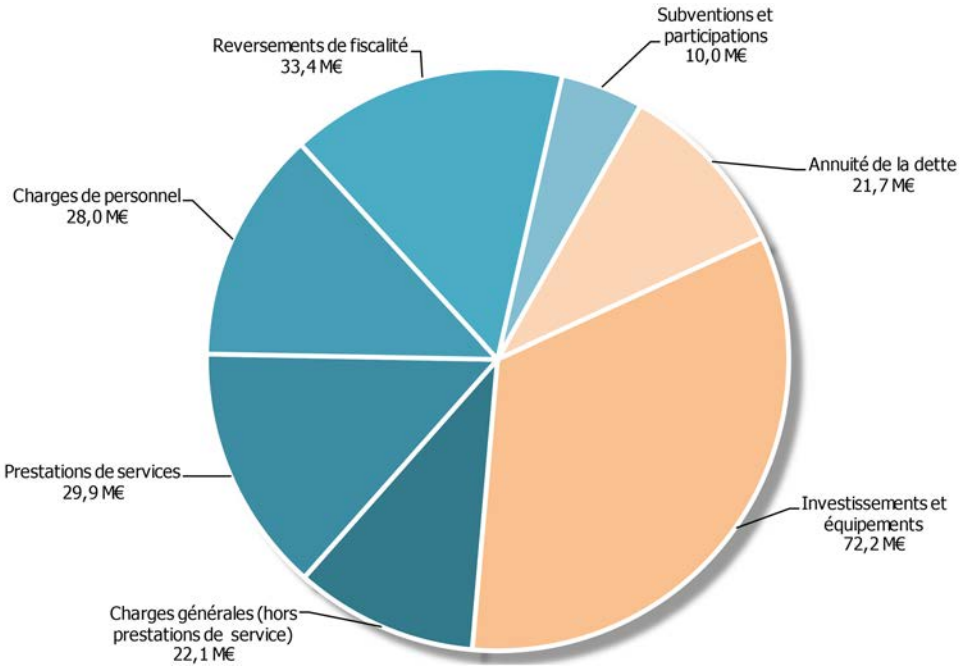

Un autre graphique permet de faire une répartition par compétences (tous budgets confondus) :

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2019 PAR COMPÉTENCES :

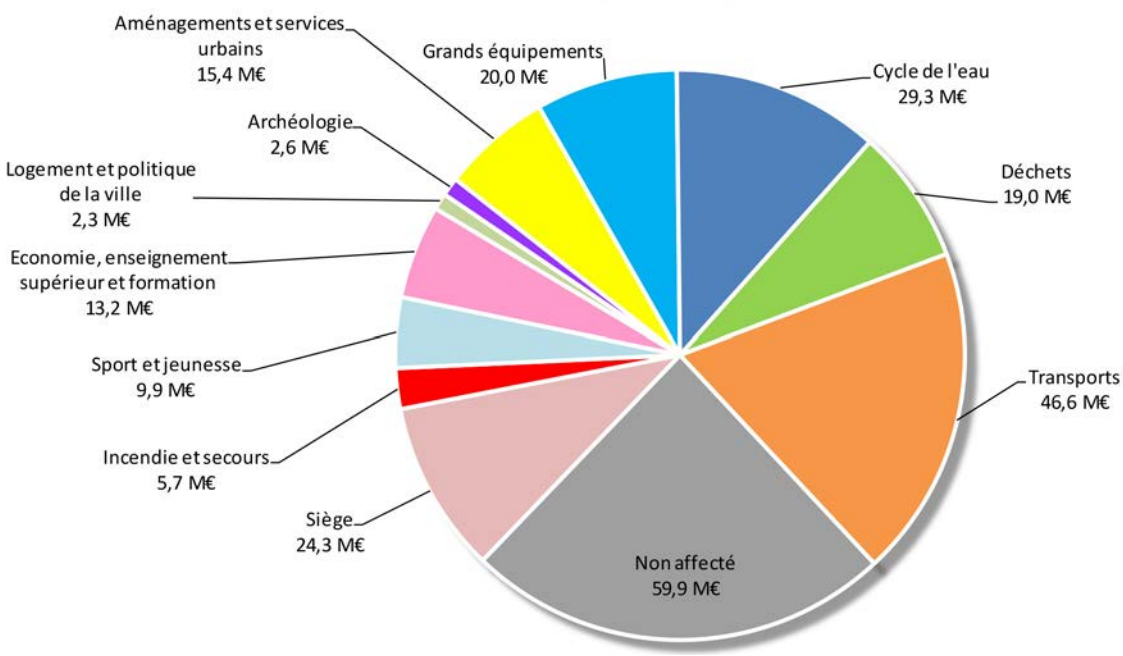

La fiscalité et les dotations, des ressources importantes pour la collectivité

Dans le cadre des ressources perçues par la collectivité, il est possible de regarder dans un premier temps celles issues de la fiscalité.

· La fiscalité

Suite à la réforme de la taxe professionnelle (TP), Chartres métropole bénéficie depuis 2011 dans son budget principal d'un panier fiscal décomposé de la manière suivante :

2019	Bases prévisionnelles état 1259	Bases réelles	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe d'habitation	178 228 000	177 602 622	9.32%	16 610 850	16 553 594	16 642 615
Taxe foncière non bâti	7 321 000	7 337 944	1.47%	107 619	107 870	107 881
Taxe additionnelle foncière non bâti				240 980	252 804	253 040
CFE	61 416 000	61 416 356	25.95%	15 583 221	15 864 049	16 774 551
CVAE				10 999 271	10 999 271	10 999 271
TASCOM				2 240 480	2 308 547	2 308 547
IFER					1 187 835	1 331 669
Taxe Consomation Finale d'Electricité						1 684 765
Taxe de séjour						698 993
Taxe GEMAPI				1 500 000	1 500 000	1 508 576
FPIC						10 399
Sous-total (73)				**47 282 420**	**48 773 970**	**52 320 307**
DCRTP						665 453
Allocations compensatrices				1 148 260		1 148 260
Sous-total				**48 430 680**	**48 773 970**	**54 134 020**
FNGIR				-1 404 376	-1 404 376	-1 404 376
Total				**47 026 304**	**47 369 594**	**52 729 644**

Les recettes fiscales 2019 ont représenté un produit global « net » de 52,73 M€ (avec le Fonds national de garantie individuelle des ressources qui, pour Chartres métropole, est négatif ; la collectivité « reverse » des fonds à l'Etat compte tenu d'une situation issue de la réforme TP).
La fiscalité (chapitre 73) est donc composée :

- des taxes d'habitation et taxes foncières, soit un produit de 16,75 M€ ;
- de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des entreprises. Son taux est voté chaque année par Chartres métropole (2019 : 25,95 %, soit un produit de 16,77 M€) ;
- de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) soit 11 M€ ;
- de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à hauteur de 2,3 M€ ;
- de la taxe sur la Gestion des eaux, des milieux aquatiques et pour la prévention des inondations (GEMAPI) soit 1,5 M€ ;
- de l'Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) à hauteur de 1,3 M€ ;
- de la Taxe consommation finale d'électricité (TCFE), qui est perçue par Chartres métropole au titre de l'autorité organisatrice d'électricité, soit un produit de 1,68 M€ ;
- de la Taxe de séjour intercommunale (TSI) d'un montant de 0,70 M€, qui a été intégralement reversée : à l'office intercommunal de tourisme pour la part revenant à Chartres métropole afin d'assurer son développement (avec la particularité qu'en fin 2019 l'office a été dissout, et qu'un protocole lié à la fin d'exercice viendra préciser les montants dus par la collectivité suite à la délibération n°CC2020/004) ; et au Département concernant la taxe additionnelle.

D'autre part, une partie de la resource perçue dans le cadre des IFER éoliensest reversée à certaines communes du territoire afin de tenir compte d'évolutions antérieures de la législation. Ainsi, 117 K€ ont été reversés aux communes de Boisville-la-Saint-Père, Francourville, Allonnes et Dammarie au titre des conventions sur les éoliennes signées avec ces communes et conformément à la délibération n° CC2019/131.

Dans ce chapitre figurent également les attributions de compensation (AC) que les communes membres reversent à Chartres métropole (attribution négative 2019 : 430 K€).

D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances publiques :

- la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (665,5 K€) ;
- les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat (1 148,3 K€) ;
- en 2019, comme en 2018, Chartres métropole a été bénéficiaire du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). La répartition de droit commun ayant été retenue, Chartres métropole a récupéré la part lui revenant, soit 10,4 K€.

Par ailleurs, la suppression de la Taxe professionnelle (TP) s'est accompagnée de la mise en place d'un dispositif de péréquation au titre duquel Chartres métropole est contributeur : le versement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dispositif garantissant le même produit fiscal avant et après la réforme de la TP.
Comme les années précédentes l'agglomération est contributeur au fonds, à raison d'un montant 2019 s'élèvant à 1 404,4 K€.

RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES 2019 (54,13 €) :

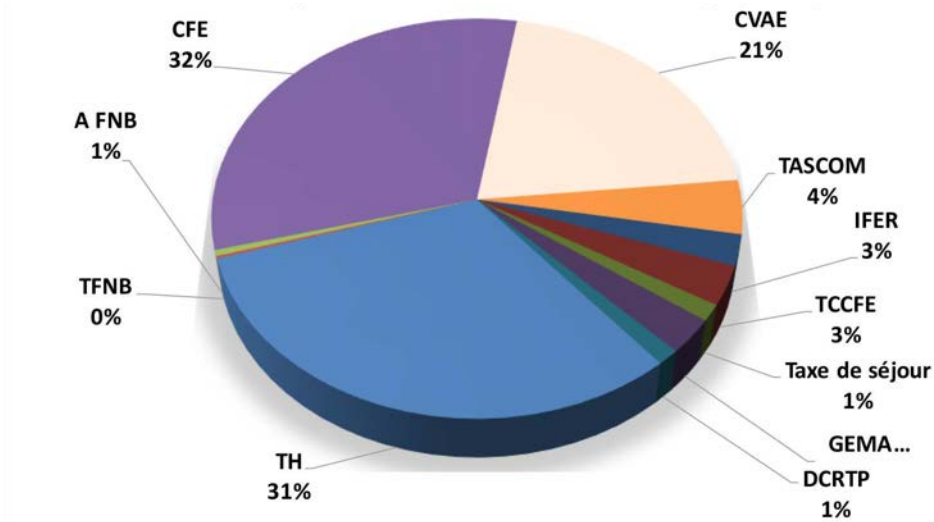

Comme vu plus haut, les budgets annexes reçoivent de la fiscalité ; il est ainsi possible de décrire les taxes suivantes :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – budget annexe déchets

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble.

Elle est la principale ressource du budget annexe déchets et représente plus de 83,11 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

	Bases prévisionnelles état 1259	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels etat 1259	Produits des rôles généraux etat 1386	Produits définitifs (rôles généraux + rôles supplémentaires)
TEOM	134 857 333	11,50%	15 508 593	15 575 864	15 585 769

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50 % en 2009 et il est resté inchangé depuis.

A noter que les entreprises qui le souhaitent et qui ont leur propre système de traitement de leurs déchets, peuvent demander à être exonérées de cette taxe.

Le versement transport (VT) - budget annexe transports urbains

Le versement transport (VT) ou Versement mobilité depuis 2020 (VM) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de onze salariés.

L'article 15 de la loi de Finances pour 2016 a relevé les seuils d'assujettissement du versement transport de 9 à 11 salariés. L'Etat a prévu une compensation correspondant à ce changement d'assiette. Le montant constaté en 2019 est de 387 K€.

Il existe deux zones d'application des taux sur le territoire de Chartres Métropole. Ainsi, le taux en vigueur en 2019 était de 1,65 % pour les 46 communes de l'ancien périmètre de Chartres métropole et de 0,75% pour les 20 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2018.

Sur le périmètre historique, il y a eu une augmentation en 2019 de + 10 points de base, conformément aux orientations envisagées, pour financer les investissements liés au futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et à ses aménagements notamment. La hausse sur le nouveau périmètre est légèrement supérieure : + 13 points de base, afin de permettre à terme une harmonisation.

· Les dotations de l'Etat perçues par l'Agglomération

La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (13,8 M€) se compose de la Dotation d'intercommunalité (3,5 M€) et de la Dotation de compensation (10,3 M€).

Concernant la DGF, il n'y a pas eu de ponction supplémentaire en 2019 au titre de la participation au redressement des comptes publics. Mais la perte des dernières années n'est pas compensée et demeure dans le calcul de base actuel.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES

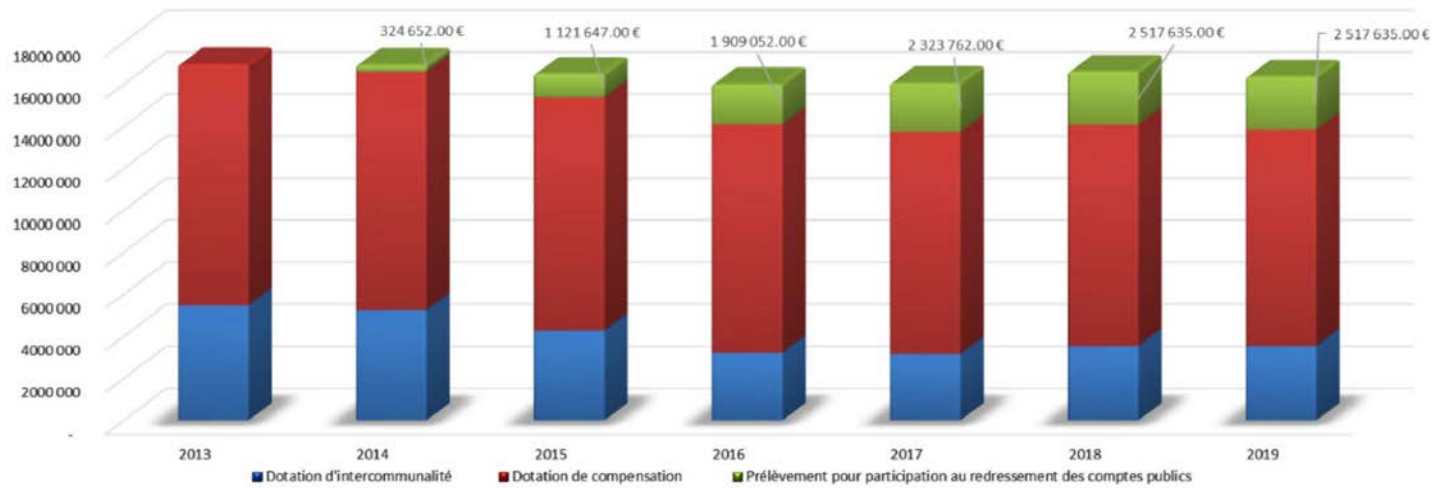

Sur ces 5 dernières années, la perte de ressources pour Chartres métropole représente plus de 10,7 M€ (soit 77 % du versement annuel de la DGF 2019).
Les principales autres dotations et subventions proviennent des compensations de l'Etat liées aux exonérations (allocations compensatrices 1 148 K€, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DCRTP, 665 K€) ; d'autres dotations de l'Etat (dont 43 K€ au titre du FCTVA pour les dépenses d'entretien en section de fonctionnement) ; du Département (38 K€ au titre de l'utilisation d'équipements sportifs) ; de la Région (54 K€ au titre du financement de personnel pour la rivière et de la plateforme de rénovation de l'habitat) ; de la Caisse d'allocations familiales et de la Mutualité sociale agricole (573K€ pour la gestion des terrains des gens du voyage, les relais assistants maternelles, le point information jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement) ; de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (212K€) au titre de l'entretien des rivières de l'Eure et de la Roguenette ; de l'Agence nationale de l'habitat et de Agence nationale pour la rénovation urbaine (296K€) au titre du programme Habiter Mieux, du Nouveau programme de rénovation urbaine, du programme Cœur de ville et de l'étude de thermographie aérienne ; de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (63 K€ pour le diagnostic éclairage public) ; et de l'Agence régionale de santé (pour 15K€).

DOTATIONS ET SUBVENTIONS 2019 (3,3 M€ HORS DGF)

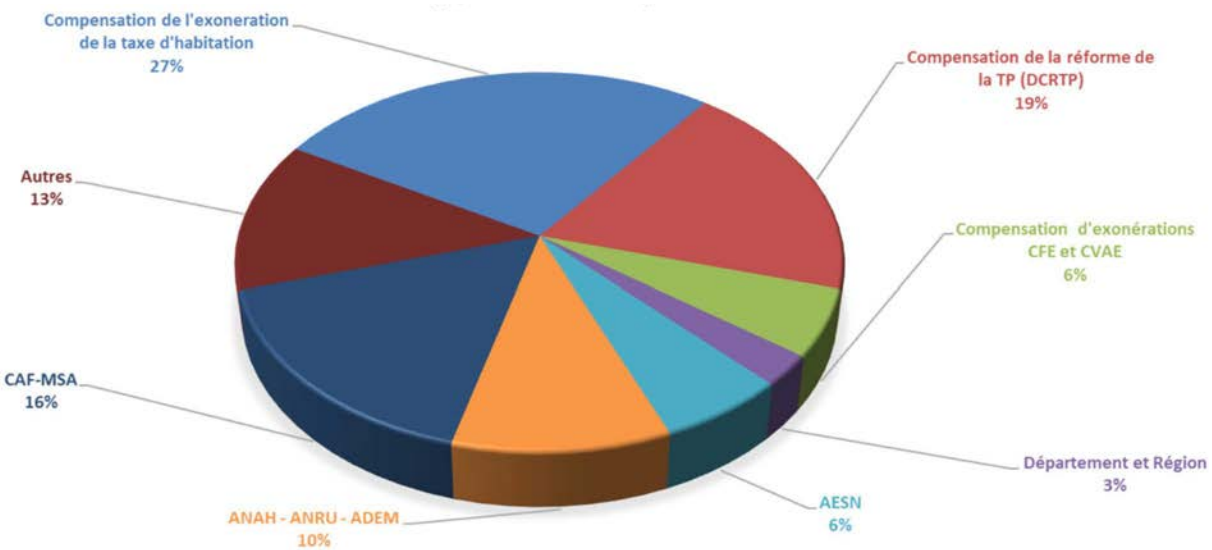

Les dotations générales de décentralisation

Pour compenser le transfert des services de l'État en charge de la gestion des aérodromes, Chartres métropole perçoit chaque année une Dotation générale décentralisée. Comme en 2018, le montant de cette dotation s'élève à 43,5 K€ sur le budget aérodrome.
De même, pour la gestion du SCOT en 2019, Chartres métropole a perçu 18K€ sur le budget principal.

Il convient de ne pas oublier qu'à côté des ressources reçues de l'Etat, des produits sont issus de la tarification. On peut citer par exemple pour 2 budgets annexes, les tarifications votées par l'Agglomération dans le cadre de l'eau et de l'assainissement.

La redevance liée à l'eau potable

Plusieurs délibérations ont été votées pour les tarifs 2019 de l'eau et de l'assainissement. En ce qui concerne le prix de l'eau potable, la société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole Eau (SEMOP Cm Eau) assure depuis le 1er janvier 2016 l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable.
Chartres métropole perçoit une part abonnement (part fixe) pour l'ensemble du territoire et une part proportionnée aux m³ consommés (part variable). Selon les tarifs 2019, l'abonnement s'élève à 51 € par compteur en secteur urbain et péri-urbain (ce dernier secteur voit la suppression des tarifs selon le diamètre des compteurs à compter du 1er juillet 2019) et 36,72 € par compteur dans le cas d'habitat collectif. Cm Eau perçoit par ailleurs une part proportionnelle à hauteur de 1,3869 € HT par m³ en 2019.
Concernant les 20 communes entrées au 1er janvier 2018 :
- pour 13 d'entre elles, les tarifs appliqués précédemment sur leur territoire pour la part fixe ont été maintenus par Chartres métropole. Cm Eau perçoit également dans ces 13 communes une part proportionnelle à hauteur de 1,3869 € HT par m³ ;
- 3 communes sont toujours en convention de gestion uniquement pour la distribution avec Chartres métropole, la part Cm Eau est de 1,0454 € HT par m³ ;
- 3 communes sont gérées par d'autres délégataires que la SEMOP Cm Eau ;
- 1 commune est en convention de gestion et perçoit à ce titre les recettes 2019.

La redevance assainissement

La société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole Assainissement (SEMOP Cm Assainissement) assure l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif depuis le 1er janvier 2018.
En 2019, la surtaxe pour la protection du milieu est facturée à hauteur de 0,2082 € HT par m³ et concerne l'ensemble des communes historiques de Chartres métropole. Sur ce territoire, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 0.6271€ HT par m³ d'assainissement collectif jusqu'au 19 juillet 2019, puis 1.0177 € HT par m³ d'assainissement collectif à compter du 20 juillet 2019. Pour l'assainissement non collectif, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 0.3328 € HT et une part fixe de 28.78 € HT pour l'ensemble des communes, y compris pour les 20 communes entrantes.
Pour les communes entrées au 1er janvier 2018 :
- 5 communes ont rejoint le système de droit commun de Chartres métropole mentionné ci-dessus pour l'assainissement collectif. L'une d'entre-elles n'est pas concernée par la surtaxe ;
- 1 commune est gérée par un autre délégataire que la SEMOP Cm Assainissement.

Les principales dépenses d'équipement en 2019

Les dépenses d'équipement sont les dépenses liées au patrimoine de la collectivité, comme les acquisitions foncières, les interventions ou travaux sur des biens mobiliers ou immobiliers...
Selon le budget principal et les budgets annexes concernés, les dépenses d'équipement effectuées sur la section d'investissement sont pour l'essentiel :

Pour le budget principal :
- des acquisitions foncières (10 616,9 K€, principalement concernant le site Guerlain dans la zone d'activité Poillot, le rachat du quai de transfert de l'unité de valorisation énergétique à l'ancien délégataire Suez, et le terrain pour le projet d'EHPAD du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) dans le quartier de Rechèvres à Chartres) ;
- des interventions sur le réseau d'éclairage public et les réseaux secs (7 060,6 K€) ;
- les Fonds de concours (3 456,3 K€) ;
- les travaux dans les zones d'activités économiques, les études et subventions liées au développement économique (1 982 K€) ;
- des travaux sur les réseaux d'eau pluviale (1 755,5 K€) ;
- des aménagements du Plan vert (766,7 K€) ;
- les équipements informatiques et les logiciels (699,2 K€) ;
- les travaux sur les bâtiments (672,4 K€) ;
- les acquisitions de véhicules (528 €) ;
- le déploiement de la vidéo-protection (249,5 K€) ;
- les travaux sur l'Eure et la Roguenette (206,8 K€) ;
- l'acquisition de matériel pour les services (294,6 K€) ;
- les études dans le cadre du Plan climat énergie territorial (70 K€).

Pour le budget annexe déchets :
- l'installation et l'aménagement de conteneurs (719,4 K€) ;
- l'acquisition de matériel (100,6 K€) ;
- la réalisation d'études (82,4 K€), principalement dans le cadre du Schéma de collecte et de prévention des déchets ;
- la réalisation de travaux (75,9 K€), principalement pour le garage des bennes.

Pour le budget annexe eau potable :
- 2 626,2 K€ de travaux sur des canalisations ;
- 246 K€ de travaux et études dans le cadre du schéma directeur de l'eau ;
- 221,4 K€ de travaux sur les ouvrages.

Pour le budget annexe assainissement :
- les travaux sur les autres ouvrages et les réseaux (6 184 K€) ;
- l'acquisition de matériel (243,2 K€) ;
- la fin des travaux de la nouvelle station d'épuration de Seresville, les travaux de démolition de l'ancienne STEP de Lèves, quelques travaux sur les stations d'épuration de Saint-Georges-sur-Eure, et de Maintenon (236,9 K€) ;
- des études (134,4 K€) ;
- des acquisitions de terrains (9,6 K€).

Pour le budget annexe des transports urbains :
- la réalisation de travaux dans le cadre du déplacement de la gare routière sur le site du pôle gare (373,1 K€) ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS, 144 K€) ;
- des études et quelques travaux dans le cadre du BHNS (25,9 K€) ;
- la réalisation de travaux aux dépôts des bus et des cars à Lucé (164,2 K€) ;
- des renouvellement d'abribus et de poteaux interurbains (26,7 K€) ;
- une étude relative au réseau (10 K€) ;
- la mise en place de la centrale d'information multimodale (9,5 K€) ;
- des travaux préparatoires pour l'abri à vélo de la gare de la Taye (1,1 K€).

Pour le budget annexe du Complexe culturel et sportif :
- acquisition de terrain dans le cadre du projet d'aménagement (3 682,3 K€) ;
- travaux (399,9 K€);
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par la SPL Chartres aménagement (92,5 K€) ;
- frais d'insertion de marchés publics (1,9 K€) et frais d'enquête publique (0,8 K€).

Pour le budget annexe du Complexe aquatique et patinoire :
- 305,3 K€ pour les travaux de mise aux normes des ascenseurs ;
- 72,7 K€ pour la rénovation des pare-soleils ;
- 62,4 K€ pour des travaux de gros entretien et des réparations ;
- 18,8 K€ pour le début du raccordement à l'usine biomasse ;
- 12,8 K€ pour la fin des travaux d'extension des vestiaires ;
- 4,3 K€ de travaux d'accessibilité PMR.

Les quatre autres budgets annexes (Archéologie, Zone d'activités, Restauration collective, Aérodrome) disposent également de dépenses d'équipement mais pour des montants moins importants.

Le financement de la section d'investissement a été assuré comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT 2019

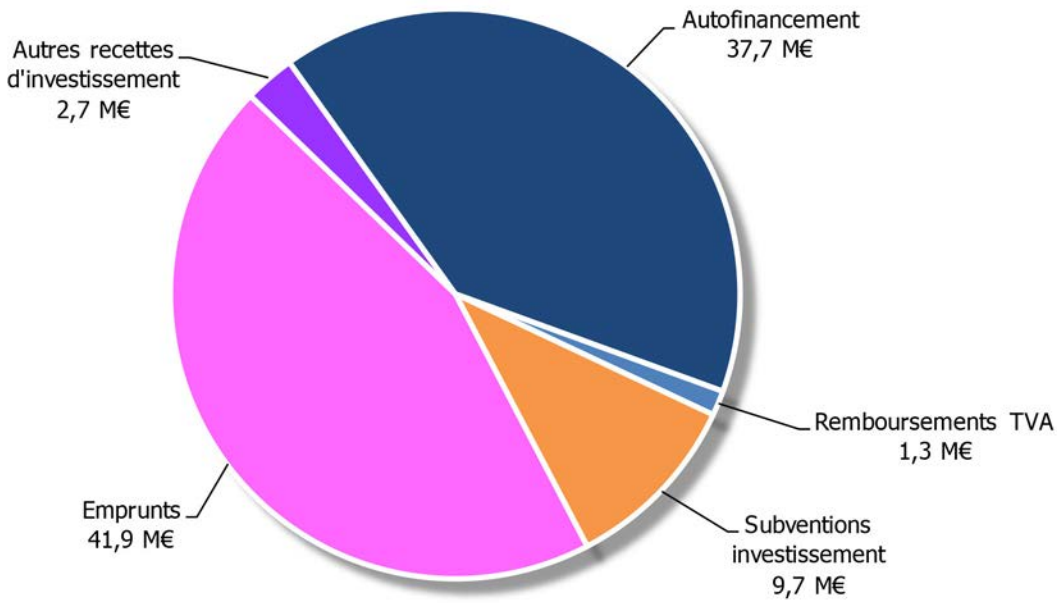

Une solidarité essentielle vis-à-vis des communes de l'agglomération

Chartres métropole perçoit le produit de la Contribution économique territoriale (CET), qui comprend la Cotisation foncière des entreprises (CFE : 16 774 K€) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE : 10 999 K€), soit un total de 27 774 K€ de fiscalité des entreprises.
La communauté d'agglomération poursuit depuis plusieurs années une politique de solidarité envers ses communes membres, en reversant l'intégralité de cette ressource fiscale et une partie de ses ressources.
Plusieurs reversements sont ainsi prévus : l'Attribution de compensation (AC), la Dotation de solidarité communautaire (DSC) et d'autres montants liés à des objets précis.

Les attributions de compensation
L'Attribution de compensation (AC) est basée sur le produit de fiscalité économique que les communes percevaient l'année précédant la création de l'agglomération, diminuée des charges transférées.
En 2019, une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rapport a été validé par la délibération n°CC2019/128, a permis une remise à plat des AC sur l'année 2019, et des corrections au titre de 2018.

Selon les collectivités, les attributions peuvent être « positives » c'est-à-dire qu'un versement est effectué à la commune, ou « négatives » c'est-à-dire que la commune doit reverser à l'agglomération.
En 2019, 20,644 M€ représentaient des attributions de compensation « positives » et 0,431 M€ provenait de communes possédant des attributions « négatives »..

LISTE DES AC 2019 POUR LES 66 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION (DÉLIBÉRATION CC2019/128).

CA de Chartres Métropole au 19 décembre 2019		AC corrigées apres DM 3 AGGLO 2019	
		Depenses Agglo Attributions positives pour les communes : 739211	Recettes Agglo - Attributions négatives pour les communes : 73211
Code INSEE 2018	**Noms communes 2019**	AC 2019 recalculées fin 2019	
28004	ALLONNES	344.30	
28006	AMILLY		-8 649.28
28022	BAILLEAU-L'EVEQUE		-41 911.04
28024	BARJOUVILLE	577 954.02	
28034	BERCHERES-SAINT-GERMAIN		-28 892.45
28035	BERCHERES-LES-PIERRES	32 892.66	
28047	BOISVILLE-LA-SAINT-PERE		-46 931.62
28048	BOURDINIERE-SAINT-LOUP	34 242.04	
28049	BONCE		-3 336.03
28052	BOUGLAINVAL		-11 767.31
28060	BRICONVILLE		-1 198.41
28068	CHALLET		-13 233.84
28070	CHAMPHOL		-59 204.72
28073	CHAMPSERU	93 973.10	
28084	CHARTAINVILLIERS		-2 695.41
28085	CHARTRES	11 999 166.55	
28095	CHAUFFOURS		-8 489.31
28100	CINTRAY		-14 674.10
28102	CLEVILLIERS	32 123.27	
28104	COLTAINVILLE	10 382.32	
28107	CORANCEZ		-14 926.77
28110	COUDRAY	455 401.62	
28122	DAMMARIE	60 460.70	
28128	DANGERS	36 278.92	
28129	DENONVILLE		-31 622.62
28141	ERMENONVILLE-LA-GRANDE	10 024.78	
28158	FONTENAY-SUR-EURE	133 366.89	
28160	FRANCOURVILLE	58 875.64	
28162	FRESNAY-LE-COMTE	20 311.68	
28163	FRESNAY-LE-GILMERT		-9 977.33
28173	GASVILLE OISEME	184 121.18	
28177	GELLAINVILLE	281 450.12	
28194	HOUVILLE-LA-BRANCHE	18 848.38	
28195	HOUX		-14 504.66
28201	JOUY	37 803.31	
28209	LEVES	110 826.65	
28218	LUCE	3 860 534.67	
28220	LUISANT	597 745.51	
28227	MAINTENON	273 328.87	
28229	MAINVILLIERS	492 181.67	
28245	MESLAY-LE-GRENET		-13 522.62
28246	MESLAY-LE-VIDAME		-13 957.76
28253	MIGNIERES	113 808.59	
28254	MITTAINVILLIERS-VERIGNY		-6 698.46
28255	MOINVILLE-LA-JEULIN		-1 983.17
28269	MORANCEZ		-7 198.13
28278	NOGENT-LE-PHAYE	311 941.58	
28281	NOGENT-SUR-EURE	34 932.26	
28285	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	16 380.87	
28286	OLLE		-13 974.34
28301	POISVILLIERS		-17 891.21
28309	PRUNAY-LE-GILLON	29 663.92	
28317	ROINVILLE SOUS AUNEAU	133 470.07	
28325	SAINT-AUBIN-DES-BOIS		-28 174.96
28337	SAINT-GEORGES-SUR-EURE	203 356.41	
28344	SAINT-LEGER-DES-AUBEES	18 660.66	
28358	SAINT-PREST	23 458.86	
28365	SANDARVILLE		-6 249.47
28366	SANTEUIL	30 878.41	
28380	SOURS	11 936.64	
28383	THEUVILLE	2 116.50	
28388	THIVARS	170 209.80	
28397	UMPEAU	22 064.35	
28403	VER-LES-CHARTRES	96 335.41	
28419	VITRAY-EN-BEAUCE		-8 962.52
28421	VOISE	11 676.33	
	TOTAL	20 643 529.51	-430 627.54

En 2019, corrections suite à la CLECT d'octobre 2019 - CC du 19/12/2019

La Dotation de solidarité communautaire classique

La Dotation de solidarité communautaire (DSC) a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres métropole et les communes membres.

Le règlement financier de Chartres métropole, approuvé par délibération n°2013/53 du Conseil communautaire du 28 janvier 2013, instaure une Dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice des communes membres et en définit les modalités de répartition (critères et pondération) et de versement. Il prévoit également qu'il appartient au Conseil communautaire d'arrêter chaque année le montant de cette DSC.

Ainsi, au titre de l'année 2019, le Conseil communautaire (conseils du 7 février 2019 et 26 juin 2019) a décidé de mettre en place une enveloppe de la DSC à hauteur de 9 279 K€.

Montant total DSC		9 279 000
Population totale DGF	30 %	2 783 700
Population totale pondéréee par PF	5 %	463 950
Logements sociaux RPLS	22 %	2 041 380
Poids TP 2009	10 %	927 900
Fréquentations des gares	11 %	1 020 690
Etablissements d'enseigneemnt supérieur (LMD)	11 %	1 020 690
Equipements à vocation touristique +10 000 visites/an	11 %	1 020 690
Total	**100 %**	**9 279 000**

9,279 M€ ont donc directement profité aux communes de Chartres métropole en 2019.

LISTE DES COMMUNES PERCEVANT LA DSC – PART CLASSIQUE EN 2019 (DÉLIBÉRATION CC2019/042)

MONTANTS DES DSC A VERSER AUX COMMUNES

DSC 2019	
BP 2019 - montants à verser	**DSC "corrigée"**
ALLONNES	8 630,78
AMILLY	64 291,59
BAILLEAU-L'EVEQUE	31 407,45
BARJOUVILLE	68 384,06
BERCHERES-LES-PIERRES	25 933,82
BERCHERES-SAINT-GERMAIN	21 143,15
BOISVILLE LA ST PÈRE	21 336,35
BONCÉ	7 048,87
BOUGLAINVAL	21 039,39
BRICONVILLE	5 452,11
CHALLET	11 166,05
CHAMPHOL	115 029,58
CHAMPSÉRU	7 321,32
CHARTRAINVILLIERS	20 664,07
CHARTRES	5 015 497,60
CHAUFFOURS	7 592,64
CINTRAY	11 652,44
CLEVILLIERS	20 024,13
COLTAINVILLE	23 349,04
CORANCEZ	10 769,53
DAMMARIE	43 240,84
DANGERS	13 651,46
DENONVILLE	19 829,25
ERMENONVILLE LA GRANDE	9 165,63
FONTENAY-SUR-EURE	34 383,48
FRANCOURVILLE	22 423,10
FRESNAY-LE-COMTE	8 798,67
FRESNAY-LE-GILMERT	5 400,80
GASVILLE-OISEME	40 614,15
GELLAINVILLE	34 138,54
HOUVILLE-LA-BRANCHE	12 540,78
HOUX	22 715,45
JOUY	90 263,39
LA BOURDINIERE-SAINT-LOUP	16 809,94
LE COUDRAY	170 450,72
LEVES	197 108,39
LUCE	1 105 572,76
LUISANT	271 226,14
MAINTENON	294 055,75
MAINVILLIERS	650 254,49
MESLAY-LE-GRENET	8 841,94
MESLAY-LE-VIDAME	13 890,66
MIGNIERES	31 638,65
MITTAINVILLIERS-VERIGNY	20 494,51
MOINVILLE LA JEULIN	3 906,81
MORANCEZ	55 370,74
NOGENT-LE-PHAYE	59 827,60
NOGENT-SUR-EURE	14 324,89
OINVILLE SOUS AUNEAU	9 087,35
OLLE	17 243,06
POISVILLIERS	10 802,38
PRUNAY-LE-GILLON	28 288,50
ROINVILLE SOUS AUNEAU	18 512,10
SAINT-AUBIN DES BOIS	29 032,48
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	90 148,19
SAINT LÉGER DES AUBÉES	7 058,91
SAINT-PREST	103 684,08
SANDARVILLE	11 844,07
SANTEUIL	8 228,34
SOURS	59 410,93
THEUVILLE -PÉZY	17 445,32
THIVARS	30 488,34
UMPEAU	11 385,35
VER-LES-CHARTRES	20 756,12
VITRAY EN BEAUCE	8 930,05
VOISE	7 980,91
TOTAL	**9 279 000,00**

La dotation de solidarité communautaire Contrat de Ville

L'enveloppe de péréquation du Contrat de ville a vocation à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes signataires d'un Contrat de Ville, à savoir Chartres, Lucé et Mainvilliers.

En 2019, le Conseil communautaire (délibération n°2019/002 du 7 février 2019) a fixé le montant de la DSC – Contrat de ville à 500 K€, à l'identique de 2018. La délibération n°2015/34 du Conseil communautaire du 13 avril 2015 a instauré cette DSC Contrat de Ville et définit les modalités de répartition (critères et pondération) de la manière suivante :

Montant total DSC Contrat de Ville		**500 000**
Ecart du revenu/ habitant	40%	200 000
Insuffisance du potentiel fiscal/ habitant	40%	200 000
Nombre d'emplacements de terrains des gens du voyage	20%	100 000
Total	**100%**	**500 000**

Selon ces critères, la répartition 2019 a été la suivante :

	DSC Contrat de Ville
CHARTRES	247 738.00 €
LUCE	147 064.72 €
MAINVILLIERS	105 197.27 €
TOTAL	**500 000.00**

La dotation BA 122

Lors de la séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 (délibération n°CC2018/140 relative à la création d'une aire de grands passages pour les gens du voyage) il a été proposé d'apporter une dotation annuelle à la Ville de Chartres au regard de l'ouverture sur son territoire d'une aire de grands passages, permettant ainsi à l'Agglomération de répondre aux exigences réglementaires. L'ouverture a eu lieu dès 2019 suite à des travaux menés par l'agglomération sur le site de la BA 122 à Chartres (qu'il convient de considérer comme provisoire).

Respectant cette décision, la délibération n°CC2019/003 du 7 février 2019 a approuvé le versement à la commune de Chartres de 100 000 €.

En 2019 comme les autres années, Chartres Métropole attribu à des communes des fonds de concours pour des interventions sur leur patrimoine. 2,6 M€ ont ainsi été versés à des communes au titre de subventions d'investissement de cette nature.

Mutualisation et rationalisation au bénéfice de tous

Au même titre que les précédentes années, et conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi « réforme des Collectivités territoriales » de 2010 et loi « NOTRe » de 2015), Chartres métropole a présenté un projet de Schéma de mutualisation intercommunale pour le mandat 2014-2020 (Conseil communautaire du 9 mai 2016).

Chartres Métropole s'est engagée dans un processus volontaire de mutualisation. Une fois abouti le chantier de mutualisation entre l'Agglomération et la Ville-centre, la réflexion a été élargie aux autres communes du territoire. Le Comité des maires en a enrichi le contenu au cours de l'année 2015.

Ce projet, établi pour le mandat 2014-2020, dresse un état des lieux des dispositifs déjà mis en œuvre sur le territoire et dessine les perspectives nouvelles de mutualisation pour la période 2016-2020.

Le schéma de mutualisation est donc un document à la fois prospectif (vision à l'horizon de la fin du mandat) et opérationnel (propositions concrètes assorties d'un calendrier de mise en œuvre). Il n'a ni pour objet de définir une nouvelle organisation cible ni les modalités pratiques de mise en œuvre (juridique, RH, finances). Il est l'occasion de penser la coopération entre communes d'un même groupement, y compris au-delà des cadres et dispositifs classiques déjà mis en œuvre.

Au bout du compte, sont toujours visées la rationalisation de l'action, l'optimisation des moyens, la réalisation d'économies d'échelles sans perdre de vue la qualité du service rendu au public. Plus largement encore, la mutualisation des services permet de conforter la culture commune des parties prenantes, la fluidité des échanges et l'amélioration de l'expertise au service de tous.

Avant, ou en plus, d'être un moyen de réaliser des économies, indispensables compte-tenu des contraintes budgétaires, la mutualisation est donc une ambition positive devant bénéficier à tous les acteurs, agents, partenaires et citoyens.

Rappelons que Chartres métropole a déployé plusieurs formes de mutualisations depuis 2011 :

- la création de services communs ;
- la mise à disposition de services ;
- la mise à disposition d'agents ;
- les conventions de gestion ;
- les groupements de commandes ;
- les co-maitrises d'ouvrage ;
- la création de satellites ;
- le Service d'information géographique (SIG) ;
- la plateforme d'achats communautaire.

La construction du Pôle administratif, qui rassemblera une grande partie des services, se poursuit et permettra de compléter ces différentes mesures d'économie de gestion.

La dépense totale des services mutualisés au titre de l'exercice 2019 s'est chiffrée à 19 018,4 K€, dont 7 184,8 K€ restant à charge de Chartres métropole.

Le self et les moyens généraux du Pôle administratif ont rejoint les services mutualisés en cours d'année 2019. Par ailleurs, certaines clés de répartition des services communs ont été révisées.

Au 31 décembre 2019, les services communs comptaient 476 agents.

La dette de l'agglomération

Hors budget aménagement, l'encours de dette s'élève à 287 972 K€ au 31 décembre 2019.
Pour rappel, il était de 258 079 K€ au 31 décembre 2018, soit un endettement entre les deux exercices de 29 893 K€. En incluant le budget aménagement, le stock de dette est de 288 750 K€.

Pour l'ensemble des budgets, ce sont 41 M€ d'encours nouveaux qui ont été mobilisés en 2019 auprès de la Société Générale (20M€), le Crédit Agricole (8 M€), La Banque Postale (13 M€ répartis en trois prêts), la CDC (20 000 K€).
A cela, s'ajoutent 6 prêts à taux 0% de l'Agence de l'eau pour 859 579€, ainsi que 10 prêts récupérés en décalage suite à l'intégration des communes de 2018, d'un montant de 842 679€ (5 prêts budget assainissement, 4 prêts budget eau potable, 1 prêt budget principal).
Tous budgets confondus, l'encours transféré des 20 dernières communes ayant intégré l'agglomération représente un peu moins de 5,5 M€ au 31/12/2019.

ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Budget	Montant en €	Montant en %
Principal	81 914 882	28.37%
Eau Potable	21 205 865	7.34%
Assainissement	59 243 044	20.52%
Transports Urbains	49 805 859	17.25%
Déchets	6 555 270	2.27%
Aerodrome	8 330 593	2.89%
Aquatique	46 499 846	16.10%
Culture	9 662 704	3.35%
Restauration	2 463 333	0.85%
Archéologie	2 290 449	0.79%
Tous budgets - hors aménagement	**287 971 846**	**99.73%**
Aménagement - ZA	778 640	0.27%
TOTAL	**288 750 486**	**100.00%**

Une autre dominante majeure de la dette de Chartres métropole est sa très faible exposition au risque. En effet, à ce jour, l'agglomération ne dispose plus que des encours classés 1A et 1B selon la Charte Gissler.

CHARTE GISSLER

Typologie	Montant en €	Montant en %
1A- Taux fixes- Taux Variables	285 023 376	98.71%
1B- Barrière simple sur indice zone euro	3 727 111	1.29%
Encours total	**288 750 486**	**100.00%**

Une gestion active de la dette visant à limiter les frais financiers
Au cours de l'exercice 2019, le paiement de l'annuité de la dette a représenté une somme de 21 786 K€ soit :
- 12 819 K€ de remboursement de capital ;
- 8 967 K€ de frais financiers d'intérêts des emprunts.

A cela s'ajoutent les intérêts de la ligne de trésorerie (62,4 K€).
Le taux d'intérêt moyen de la dette recalculé s'est élevé en 2019 à 3,09 % (3,18 % en 2018).
Ce taux d'intérêt moyen prend en compte l'encours de dette qui a généré des intérêts sur l'exercice 2019.

Des évolutions très différentes de l'encours en fonction des budgets
Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette de Chartres métropole a globalement augmenté, tous budgets confondus, par rapport à 2018.
Cependant, son évolution est différente en fonction des budgets.

- 6 budgets ont vu leurs encours diminuer :
• le budget eau : -1 260 K€ ;
• le budget assainissement : - 278,4 K€ ;
• le budget aérodrome : - 506,4 K€,
• le budget complexe aquatique et patinoire : -1559,3 K€ ;
• le budget aménagement : - 9,7 K€ ;
• le budget archéologie : - 119,2 K€.

- Pour 5 autres budgets, l'encours de dette a augmenté :
• pour financer des investissements courants et de grosses opérations (achat de fonciers), le budget principal a vu son encours de dette augmenter de 11,6 M€ ;
• dans le cadre des travaux liés aux transports (projet BHNS, Pôle gare, dépôt de bus...), l'encours du budget transports urbains a augmenté de 15,9 M€ ;
• le budget déchets a vu son encours augmenter de 2,2 M€ ;
• l'encours du budget complexe culturel et sportif a augmenté de 3,8 M€, dans le cadre de l'achat des terrains pour implanter le futur bâtiment ;
• le capital restant dû du budget restauration collective a également légèrement augmenté de 58,3 K€ en lien avec les travaux de la cuisine centrale.

Budget	2018	2019
Principal	70 272 967,96	81 914 882,31
Eau potable	22 465 823,33	21 205 864,71
Assainissement	59 521 457,77	59 243 044,49
Transports	33 920 728,40	49 805 859,06
Déchets	4 348 205,02	6 555 270,21
Aérodrome	8 837 020,00	8 330 593,33
Complexe aquatique et patinoire	48 059 116,53	46 499 845,63
Aménagement de zones d'activités	788 291,33	778 640,00
Complexe culturel et sportif	5 838 821,87	9 662 704,37
Restauration collective	2 405 000,00	2 463 333,29
Archéologie	2 409 694,01	2 290 448,89
TOTAL tous budgets	**258 867 126,22 €**	**288 750 486,29 €**

Conséquence d'une politique d'investissement ambitieuse et d'avenir, cette augmentation de la dette reste très raisonnable au regard des capacités de la collectivité, comme en témoignent les ratios de désendettements, qui se maintiennent à des niveaux très satisfaisants.

Un encours détenu majoritairement par 2 partenaires historiques

Les groupes Crédit Agricole et Caisse d'Epargne sont les deux principaux partenaires bancaires de Chartres métropole, représentant à eux deux un peu moins de la moitié de l'encours de dette.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRÊTEURS AU 31/12/2019

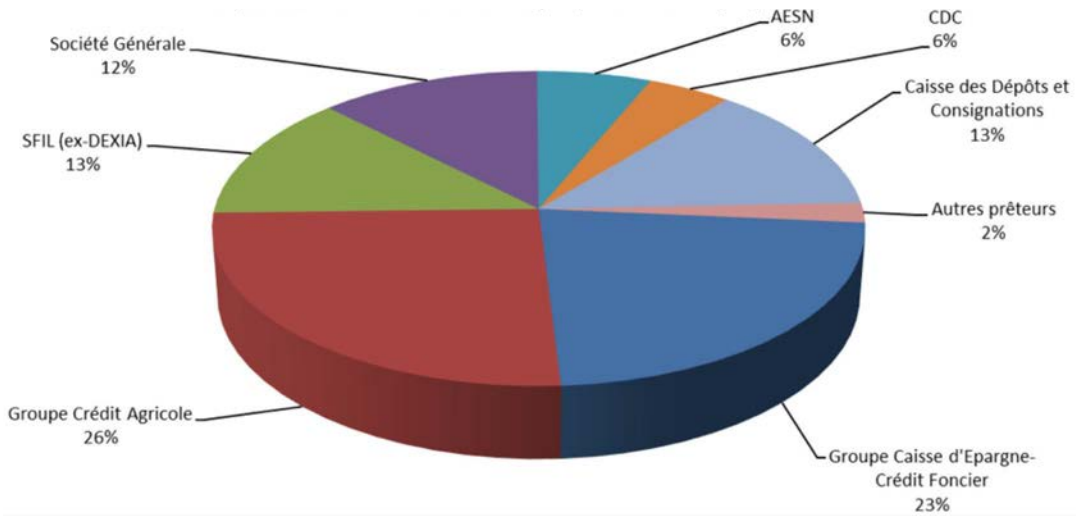

2. La commande publique

L'activité 2019 de la commande publique peut être résumée de la manière suivante : **128 marchés attribués, dont 41 MAPA, 68 appels d'offres et 19 sans publicité ni mise en concurrence.**

Ces procédures concernaient des fournitures courantes et services (82), des travaux (25), les technologies de l'information et de la communication (6), des prestations intellectuelles (15).

Concernant les groupements de commande, il est à signaler un seul nouveau groupement de commande, « services liés à la sécurité et au maniement des fonds, à la monétique et prestations associées pour le pôle administratif ».
Il regroupe les collectivités Ville de Chartres, Centre intercommunal d'action sociale (CIAS), Centre communal d'action sociale (CCAS) et Agglomération Chartres métropole.

2019 a été l'occasion de poursuivre la communication sur l'utilisation de la plateforme informatisée décrivant les procédures en cours et afin que les partenaires privés puissent la consulter régulièrement et être informés des marchés pouvant les concerner.

8 -
RESSOURCES HUMAINES

1. Service des relations sociales et des conditions de travail

Missions

Le pilotage et l'animation du dialogue social :
- organiser et faire vivre les relations avec les représentants du personnel afin de favoriser un dialogue social de qualité et renforcer la coopération ;
- administrer les instances représentatives du personnel : CAP, CT, CHSCT, CCP ;
- définir les droits syndicaux sur le plan local et assurer le suivi de leur utilisation.

Le pilotage des procédures collectives de gestion du personnel en matière d'évaluation, avancement et promotion :
- piloter les campagnes d'entretien annuel d'évaluation professionnelle et d'avancements de grade et de promotion des personnels.

La conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication interne en vue de créer une culture d'appartenance :
- faire vivre et rendre accessible l'information au travers de différents outils ;
- accompagner la communication interne des services lors de nouveaux projets ;
- valoriser l'actualité des services au travers du journal interne Pause-café ;
- développer le sentiment d'appartenance et de culture commune.

Le pilotage de la démarche de prévention des risques et la mise en œuvre des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail :
- suivre et accompagner la démarche de prévention des risques ;
- proposer et mettre en œuvre des dispositifs d'amélioration des conditions de travail ;
- coordonner le réseau des assistants de prévention : Assistants de prévention et Sauveteurs secouristes du travail.

Les effectifs du service se composent de quatre ETP (équivalent temps plein) avec une assistante chargée des relations sociales, une chargée de communication interne, un préventeur, une cheffe de service. En 2019, le service a poursuivi l'accueil d'une apprentie en licence professionnelle en hygiène et sécurité au travail ayant abouti à l'obtention de son diplôme. La mission qui lui était confiée durant l'apprentissage s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Actualités 2019

L'activité en matière de pilotage et d'animation du dialogue social est en légère hausse avec un nombre moyen d'instances paritaires à 1.25 par mois contre 1.17 en 2018 :
16 réunions d'instances paritaires :
8 Comités techniques,
3 CAP,
1 CCP,
4 CHSCT.
Mais aussi, 7 réunions de travail avec les partenaires sociaux portant sur des mesures en faveur du personnel et sur des documents structurants : dialogue social, préparation des instances représentatives du personnel, installation IRP avec établissement des règlements intérieurs, préparation de visite de site CHSCT.
Le pilotage des procédures collectives de gestion du personnel en matière d'évaluation, avancement et promotion reste un moment fort de par l'attention particulière portée par les lignes managériales pour reconnaitre l'engagement de leurs collaborateurs et valoriser leurs situations individuelles.
- 8 commissions d'harmonisation avec les DGA, directeurs et chefs de service de chaque DGA, portant sur l'examen des propositions d'avancement et de promotion de leurs collaborateurs pour l'année 2019 .
- 1 218 évaluations professionnelles.
- 77 avancements de grade (14 en catégorie A, 5 en catégorie B et 58 en catégorie C) soit un taux de promotion total de 41% et 8 promotions internes (3 en catégorie B et 5 en catégorie C).

L'activité en matière de conception et de mise en œuvre de la stratégie de communication interne a été ralentie en 2019 du fait de la vacance du poste de chargé de communication interne. L'accueil d'une nouvelle collaboratrice est intervenu au début du 4e trimestre.
- 1 numéro du journal interne « Pause-café ».
- 7 flash info RH transmis avec les bulletins de salaire (cendrier de poche, amicale, volontariat élections européennes, compte personnel de formation, supplément familial de traitement, campagne évaluation professionnelle, vœux du Maire-président aux agents).
- 1 action menée en collaboration avec le centre de santé polyvalent « Mois sans tabac » pour sensibiliser les agents à l'arrêt du tabac.
- Lancement d'un questionnaire à chaque agent pour connaitre son mode de déplacement pour les trajets domicile-travail, sensibiliser aux modes de déplacement doux et anticiper les besoins (stationnement, location de vélo...).

Le pilotage de la démarche de prévention des risques et de la mise en œuvre des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail a été marquée par l'élaboration des fiches de sécurité au poste de travail destinées, dans les suites de l'évaluation des risques professionnels et du suivi des plans d'actions à informer les agents sur les risques résiduels de leur métier et sur les règles compensatrices à observer.
- 292 fiches de sécurité au poste de travail rédigées (dont 130 fiches dédiées à un métier et 162 à un équipement), près de 400 à terme.
- 9 visites de sites avec les médecins du travail SISTEL destinées à la réalisation des fiches entreprises (Conservatoire, 5 Maisons pour Tous, Musée des Beaux-Arts, EHPAD Gaujard, bureau back office, guichet unique) et 3 études de poste individuelles suite aux visites de sites avec médecins SISTEL.
- Mise à jour de la base de données des produits chimiques (400 produits chimiques utilisés).
- Lancement de la campagne de vérification des permis de conduire qui sera reconduite chaque année.

Temps forts 2019

- Installation des instances représentatives du personnel suite aux élections de décembre 2018.
- Dématérialisation de la saisine et de la gestion des instances représentatives du personnel avec à terme, envoi dématérialisé des convocations et dossiers.
- Actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé et sécurité au travail : début de la présentation aux services des fiches de sécurité au poste de travail.
- Sensibilisation des agents vers des modes de déplacement alternatifs : vélos, covoiturage...

2. Service Emploi et Formation

Missions

La DRH étant un service commun mutualisé, les missions effectuées sont les mêmes pour l'ensemble des agents de Chartres métropole et son CIAS, la Ville de Chartres et son CCAS.
Le service est composé de 5 agents, pour un total de 4.8 ETP.
Ses principales missions se décomposent comme suit :

Formation :
- assurer le maintien et l'acquisition de compétences ;
- concevoir, planifier et organiser des actions de formation en réponse aux besoins des services et des agents, dans le respect du budget formation et de l'orientation stratégique des collectivités ;
- conseiller les agents pour l'inscription et le suivi en matière de préparation à concours et examens ;
- assurer le suivi administratif et financier de la formation professionnelle ;
- recruter et suivre les contrats d'apprentissage pour l'ensemble des collectivités ;
- accompagner les agents dans le cadre d'un projet de mobilité, de reconversion professionnelle ou de reclassement professionnel.

Chiffres clés 2019 :
Chartres métropole : budget global : 267 783 €
- 149 348 € au titre de la cotisation obligatoire du CNFPT,
- 118 435 € au titre des frais pédagogiques, remboursement des frais de transport et des repas pris au self pour les formations dispensées en INTRA dans les locaux de la collectivité.
- 1 755 jours de formation pour 419 agents partis en formation (soit 62 % des agents de Chartres métropole).

CIAS : budget global : 4 412 €
- 3 391 € au titre de la cotisation obligatoire du CNFPT,
- 1 021 € au titre des frais pédagogiques, remboursement des frais de transport et des repas pris au self
- 36 jours de formation pour 12 agents partis en formation (soit 71 % des agents du CIAS).

Le service a également en charge les formations des agents de la ville et de son CCAS représentant un budget global de 197 871 € pour 1 533 journées de formations dispensées à l'attention de 358 agents.

Recrutement :
- analyser le besoin qualitatif et quantitatif en personnel en lien avec les services ;
- définir et assurer la gestion des procédures de recrutement ;
- accompagner les mobilités internes des agents (entretiens, conseils, recherches d'opportunités).

Chiffres clés 2019 :
Budget annonces de recrutement : 30 084 € pour Chartres métropole et le CIAS.
Pour l'agglomération Chartraine et son CIAS, 118 recrutements ont été réalisés (60 catégorie C, 27 catégorie B, 31 catégorie A), 7 apprentis et 22 emplois d'été.
Au global, 262 procédures de recrutement ont été menées pour Chartres métropole, son CIAS, la Ville de Chartres et son CCAS (internes, externes, 11 apprentis et 56 emplois d'été)
Près de 3 300 réponses négatives apportées aux candidatures reçues.

Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :
- accompagner les évolutions technologiques relatives aux métiers et à la gestion des effectifs ;
- produire, collecter et analyser les données statistiques sur les postes, les métiers et les compétences ;
- identifier les passerelles de mobilités, offrir aux agents une meilleure visibilité des possibilités d'évolution ;
- concevoir et assurer le suivi des outils RH (tableau des emplois, référentiel métiers, fiches de postes, etc...).

Actualités 2019

Actions menées pour l'ensemble des agents des structures (Chartres métropole, Ville de Chartres, CIAS, CCAS) :
- réorganisation du service avec l'arrivée d'un Conseiller mobilité-carrière (le 1er septembre 2019) et la transformation du poste de Chargé de GPEEC en Chargé d'études RH (poste pourvu partiellement puisque l'agent a continué d'exercer une partie des missions de ses précédentes fonctions dans l'attente de son remplacement) ;

- accompagnement personnalisé des agents en situation de reclassement ou de reconversion professionnelle (25 agents ont particulièrement été suivis et ont fait l'objet d'un ou plusieurs rendez-vous, 5 agents ont bénéficié d'un reclassement dans la filière administrative suite à leur inaptitude à occuper leurs missions dans leur cadre d'emplois initial) ;
- renfort de l'accès à la formation, avec l'organisation des formations INTRA sur site en partenariat avec le CNFPT (735 jours organisés en 2019 contre 435 jours en 2018) et avec notre réseau de formateurs internes (reprise des formations maniement des extincteurs et recrutement d'un formateur SST supplémentaire) ;
- mise en place des pré-inscriptions en ligne sur l'Intranet pour l'ensemble des formations dispensées dans les locaux de la collectivité ;
- élaboration et adoption du plan de formation 2019-2021 ;
- analyse des plis réceptionnés dans le cadre de la procédure relevant des marchés publics (lancée en 2018) pour 4 lots concernant les prestations de formations habilitations électriques et autorisations de conduite (CACES, permis, FIMO, FCO). Relance de la procédure après analyse des plis non conformes par rapport au CCTP, pour l'ensemble des lots ;
- préparation de la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement afin d'accompagner les agents en situation de reclassement ;
- renforcement de l'accompagnement des maîtres d'apprentissage par l'élaboration d'une Charte des maîtres d'apprentissage, l'organisation d'une formation obligatoire et la mise en place de réunions d'informations ;
- finalisation de l'élaboration d'un répertoire des métiers ;
- poursuite de la cotation des postes dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

3. Service Paie

Missions

- réaliser chaque mois les salaires des agents Ville de Chartres, Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, Chartres Métropole, Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'Etablissement Public « Chartres International » ;
- assurer le versement des indemnités des élus ;
- gérer les dossiers de versement des allocations chômage ;
- élaborer les prévisions budgétaires et le suivi des dépenses de personnel de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres Métropole, du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de Chartres International.

Effectif présent au 31/12/2019 : 5 agents pour un total de 4.40 ETP

Chiffres clés 2019

- Budget réalisé : 65.000.094 € => Frais de personnel (hors élus et GUSO).

Ville = 30.946.185 €
CCAS = 5.337.195 €
Chartres Métropole = 28.005.320 € (dont 19.018.404 € agents mutualisés)
CIAS = 645.484€
Chartres International = 65.910 €

- 20.566 bulletins de salaires traités au cours de l'année 2019, répartis de la manière suivante :

(8.278 pour la Ville, 2.117 pour le CCAS, 188 pour le CIAS, 9.880 pour Chartres métropole, 92 pour Chartres International et 11 pour le paiement des allocations chômage).

- 724 attestations « Pôle Emploi » ont été réalisées (428 pour la Ville, 124 pour le CCAS, 1 pour le CIAS, 162 pour Chartres Métropole et 9 pour Chartres International).
- 219 attestations d'indemnités journalières ont été adressées à la CPAM (121 pour la Ville, 35 pour le CCAS, 1 pour le CIAS et 62 pour Chartres Métropole)
- 280 contrats GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) ont été payés au cours de cette année pour un montant annuel de 168.659 €.
- 673 adhérents à la Protection Sociale Complémentaire pour une dépense annuelle de 140.930 €.

(204 bénéficiaires pour la Ville pour un montant de 42.005 €, 76 bénéficiaires pour le CCAS pour un montant de 16.435 €, 11 bénéficiaires pour le CIAS pour un montant de 1.800 € et 382 bénéficiaires pour Chartres métropole pour un montant de 80.690 €).

- 385 départs en formation ou mission ont fait l'objet d'un remboursement (transports, repas, nuitées...) pour une dépense totale de 22.969 € : 121 départs pour la ville pour une dépense de 6.707 €, 44 départs pour le CCAS pour 1.453 €, 217 départs pour Chartres Métropole pour une dépense de 14.691 € et 3 départs pour le CIAS pour une dépense de 118 €.

Actualités 2019

- 1er janvier 2019 : mise en place de la Retenue à la Source sur l'ensemble des collectivités.
- Printemps 2019 : effectif renouvelé pour 50%.
- Décembre 2019 : préparation du passage en M57 sur certains établissements (nouvelle nomenclature comptable).

4. Service Gestion des carrières

Missions

Au sein de la direction des Ressources humaines, le service de gestion des carrières est chargé de répondre aux demandes d'information sur les spécificités du statut dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité.
Il doit assurer la gestion administrative liée au recrutement de l'agent et à son déroulement de situation au sein de la collectivité, jusqu'à son départ y compris en retraite, veiller aussi à garantir les droits des agents en matière d'absences régulières ou d'absences liés à la maladie ou l'accident de service.
Il assure aide et conseils tant auprès des agents que des responsables de service pour tout ce qui concerne la carrière des agents

L'effectif de ce service était au 31 décembre de 12 agents pour 10.2 ETP, en raison de l'absence de deux gestionnaires santé, dont un est remplacé. On note l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire absence arrivée fin 2019, sur un poste resté longtemps vacant et occupé temporaire durant 7 mois et demi sur l'année 2019.

Chiffres clés 2019

Au 31/12/2019, le service du personnel assurait la gestion de 1593 agents répartis comme suit : Ville 698 agents, le CCAS 178 agents, Chartres métropole 700 agents et 17 agents auprès du CIAS.
La répartition par sexe et par collectivité de cet effectif est la suivante :

	Hommes	Femmes
CCAS	17	161
CIAS	3	14
Ville	169	529
Chartres métropole	436	264
Total	625	968

L'effectif titulaire ou contractuel sur poste permanent se compose de 1283 agents toutes collectivités confondues et de 239 agents de catégorie A, 134 agents de catégorie B et 910 agents de catégorie C. Le graphique par collectivité est le suivant :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
CCAS	19	7	136
Ville	56	49	353
Agglo	151	76	419
CIAS	13	2	2

Actualités 2019

Le service a réalisé 3458 actes ou arrêtés dont 1339 pour la Ville, 634 pour le CCAS, 1454 pour Chartres métropole et 31 pour le CIAS. La gestion des agents contractuels, toutes collectivités confondues, représente plus de la moitié de ces actes. Par rapport à l'an passé, on note une très forte augmentation du nombre d'actes, + 53 %, en raison de la mise en œuvre de réformes statutaires notamment.

De nombreux actes (recrutement, temps partiel, disponibilité, fin de contrat, etc...) s'accompagnent de courriers individualisés. 27 dossiers d'admission à la retraite ont été finalisés et de nombreux rendez-vous d'étude préalable ont eu lieu. On peut noter un ralentissement des demandes d'admission à la retraite au cours de l'année 2019 puisque 47 dossiers avaient été finalisés en 2018.

L'accueil des agents de 59 ans et plus est systématisé pour leur donner une information sur les droits à la retraite et une évaluation financière. Chaque rendez-vous donne lieu à l'envoi d'un courrier reprenant les informations échangées.
Les agents gestionnaires des carrières assurent la gestion des absences maladie/maternité/paternité des agents relevant du régime spécial et l'avis du Comité Médical Département a été sollicité à 41 reprises pour les situations de santé les plus lourdes, soit quasiment le double de l'an passé (22).
Les agents gestionnaires de santé ont proposé 400 rendez-vous auprès de la médecine du travail respectivement répartis pour la Ville, le CCAS et Chartres Métropole/CIAS à 109, 75, et 216. L'équipe s'occupe également des situations de santé des agents relevant du régime général et des accidents de service ou de maladie professionnelle.
131 accidents de service au total et maladies professionnelles ont été déclarés au cours de l'année 2019 (dont 44 Ville, 23 CCAS et 64 Chartres métropole). 30 expertises ont été diligentées dans le cadre de l'instruction des dossiers et la Commission de réforme a été saisie à 10 reprises.
L'équipe en charge des absences a fait face à la vacance d'un poste et assuré la gestion des droits et le suivi des versements sur CET ou en don de jours de repos au profit d'agents parents d'un enfant gravement malade ou aidant d'un proche.

5. Service Social du personnel

Missions

Intervenir auprès des agents des 4 entités, quel que soit le statut et dans les six mois suivant le départ de la collectivité des retraités, dans les domaines de la vie personnelle et professionnelle selon une approche globale et individualisée.

Effectif au 31/12/2019 : 2 agents pour 2 ETP.

Chiffres clés 2019

Le service social assure le suivi de 258 situations en 2019 dont 110 sont issus de l'agglomération et 96 correspondent à de nouveaux dossiers.
L'activité du service est toujours en augmentation, soit +2.38 % entre 2018 et 2019 mais tend à stagner par rapport aux années précédentes. Les situations suivies représentent 16 % des effectifs totaux des quatre entités. Les agents de l'agglomération représentent 43 % de la file active comme en 2018, ce qui s'explique par la mutualisation des Services et le profil des agents rencontrés émanant principalement de la filière technique en catégorie C.
Les nouvelles situations (non connues par le service social) soit 37 % de l'ensemble des dossiers parmi lesquelles 26% pour la DGA Patrimoine, Espace public et Systèmes d'informations (essentiellement des agents techniques de la propreté urbaine, des espaces verts et de la maintenance des bâtiments). Il n'y a aucun suivi d'agents du CIAS.

Profil des 110 agents et typologie des demandes d'interventions des agents de l'agglomération et du CIAS :
78 hommes (soit 71 %), avec une moyenne d'âge de 44 ans ;
32 femmes (soit 29 %), avec une moyenne d'âge de 46 ans ;
81 % sont titulaires dont 97 % de catégorie C ;
37% vivent seuls et 39 % ont des enfants à charge ;
54 % des agents sont à l'origine de l'intervention ;
73 % des agents vivent à Chartres et dans l'agglomération ;
23 % des accompagnements pour des motifs multiples ;
52 % d'interventions ponctuelles (de 1 à 3 mois).

Sur les 110 situations d'agents suivis à l'agglomération, 24 le sont pour des problèmes financiers, 50 pour des problèmes de santé, 24 pour un accompagnement administratif et 12 pour des difficultés familiales.

L'accompagnement administratif recoupe la dimension personnelle comme professionnelle car en lien avec les besoins d'informations statutaires, d'ouverture des droits sociaux et d'orientation vers les services partenaires comme les services de soins par exemple. La problématique de santé et de maintien dans l'emploi, suite à maladie et/ou restrictions médicales, reste une question majeure à l'heure de la question de l'allongement de la vie professionnelle. A cet égard, le service social est aujourd'hui identifié par les agents comme l'un des acteurs de prévention. Le service social participe aussi au maintien du lien avec les agents pendant leur arrêt maladie en complément du service de gestion des carrières.

Les difficultés financières concernent les agents titulaires comme les contractuels, elles sont liées aux différentes tendances sociétales observées : l'évolution des structures familiales (séparations, familles recomposées, familles monoparentales et le rapport à la consommation (phénomène d'endettement et de surendettement soit 58 % des dossiers). La totalité des secours attribués par le COS pour les agents de Chartres Métropole s'élève à 3820 €, soit une moyenne de 382 €/agent et 720 € de chèques alimentaires soit une moyenne de 120 €/agent.

Face aux évènements de la vie que sont les séparations, les violences conjugales, les décès, le service social propose un accompagnement psychosocial, une information sur les procédures à mettre en œuvre en complément des autres interventions pour maintenir un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle

Actualités 2019

- poursuite de la dématérialisation des dossiers sociaux ;
- coordination des interventions avec les autres acteurs RH du maintien dans l'emploi ;
- adaptation d'une grille d'entretien d'analyse des risques psychosociaux en situation de travail ;
- accompagnement des agents en situation de handicap pour l'instruction des dossiers de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

9 -
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. Pôle Affaires juridiques

Le pôle Affaires juridiques est composé de 3 juristes. Les missions du service sont les suivantes :

Conseil juridique

- Il s'agit de la commande d'études et d'analyses juridiques par la direction et les services : recherches juridiques et formalisation de la réponse (courriel, note formalisée...). Une externalisation auprès de cabinets d'avocats reste limitée à quelques prestations de conseil juridique.

Le service assure également la rédaction de modèles à l'attention des services, ainsi que des recherches documentaires.

Les missions de conseil consistent à :

- apporter un conseil juridique, analyser les demandes de conseil et les situations au regard du droit, procéder aux recherches documentaires nécessaires à la qualification des faits, procéder à l'interprétation des dispositions légales et réglementaires ainsi que de la jurisprudence ;
- élaborer des préconisations à mettre en œuvre d'un point de vue juridique ;
- rédiger les procédures juridiques internes ;
- formuler une réponse juridique, procéder à la qualification juridique des faits et rédiger des rapports, notes ou correspondances complexes selon les principes de structuration et de rédaction juridique (faits, discussion, conclusion) ;
- apporter une expertise dans l'élaboration de documents à caractère juridique (conventions...).

Par ailleurs, le schéma de mutualisation intercommunale approuvé en 2016 prévoit la mise en place d'actions de coopération en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle. C'est à ce titre que le pôle Affaires juridiques conseille également les communes membres qui ont conclu une convention d'accompagnement juridique. Depuis le 1er juin 2019, le service propose aux communes de bénéficier d'une assistance dans les domaines suivants :

- police administrative ;
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique) ;
- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité ;
- droit de la domanialité et des contrats (hors commande publique et fonction publique).

En 2019, 53 communes ont adhéré et signé la convention d'accompagnement.

Nombre de sollicitations – Conseil juridique en 2019	
Chartres métropole	**Communes membres (depuis le 1er juin 2019)**
132	44

Pré-contrôle de légalité

Une procédure formalisée de pré-contrôle de légalité est mise en place pour les projets de délibérations et de décisions. Depuis 2016, il s'effectue via un logiciel AIRS-DELIB qui a systématisé les contrôles.

Précontentieux et contentieux

Le pôle Affaires juridiques est amené à accompagner les services opérationnels qui le souhaitent, dans la réponse aux recours gracieux.

Concernant les contentieux, la représentation des intérêts de la collectivité est faite directement par les juristes (rédaction des mémoires, dires, conclusions, assistance aux audiences) mais peut également être externalisée auprès de cabinets d'avocats. L'externalisation de la gestion des contentieux dépend des moyens affectés au service ainsi que du caractère complexe et stratégique de chaque affaire.

Nombre contentieux entrants - 2019	Chartres métropole
Juridictions administratives	3
Juridictions judiciaires	3
Précontentieux	9

La communication des documents administratifs

La communication des documents administratifs.

Veille juridique

Le pôle Affaires juridiques est en charge de la veille juridique et de la diffusion de l'information juridique au sein des services. Il participe également à la rédaction de la lettre d'information juridique (LIJ) rédigée par un comité de rédaction composé d'autres services. La LIJ est également diffusée aux communes membres ayant signé la convention d'accompagnement juridique.

Café juridique

Il s'agit de rencontres organisées sur un thème donné. Celui-ci est choisi par le pôle Affaires juridiques à partir des difficultés et des questions récurrentes des services.

Le principe est que l'ensemble des agents inscrits aux « cafés » puissent poser leurs questions. Ce n'est ni une réunion, ni une formation mais un lieu d'échanges afin de rendre plus compréhensible et plus accessible la matière juridique. Un café juridique a notamment été organisé sur la loi ELAN.

Délégué à la protection des données personnelles

Une juriste du service affaires juridiques est nommée à hauteur de 20% de ses missions à la qualité de déléguée à la protection des données personnelles afin d'assurer la mise en conformité de la collectivité auprès de la CNIL.

2. Service Affaires immobilières

Missions

- Gérer les dossiers d'acquisitions immobilières, à l'amiable, par préemption ou par voie d'expropriation, de cessions immobilières et de constitution de servitudes ;
- gérer les dossiers de biens vacants et sans maîtres ;
- gérer la location des immeubles bâtis et non bâtis du domaine privé de la collectivité ;
- gérer l'autorisation de certaines occupations du domaine public, hors domaine public routier ;
- gérer les procédures de désaffectation, de déclassement et de classement du domaine public ;
- participer à l'élaboration de l'inventaire immobilier ;
- participer à l'entretien des propriétés immobilières ;
- collaborer avec la direction de l'Aménagement et la S.P.L. Chartres Aménagement sur les concessions d'aménagement de Chartres métropole ;
- participer à la prospection en matière de gestion du patrimoine foncier ;
- assister, conseiller les élus et les services internes et externes ;
- participer à la gestion financière du patrimoine et suivre le paiement des impôts (taxes foncières, d'habitation, ordures ménagères...).

Chiffres-clés

• Acquisitions

En 2019, Chartres métropole a effectué **20** acquisitions relatives à 419 parcelles, pour une superficie totale de **123 hectares 79 ares et 70 centiares (1 237 970 m²)** et un montant total de **13 581 680,25 € HT soit 15 818 532,70 € TTC** € :

- 4 actes pour l'acquisition de 15 parcelles bâties et non bâties pour le Plan vert, pour une superficie totale de 62 581 m² et un montant de 45 486 € ;
- 7 actes pour l'acquisition de 23 parcelles non bâties pour des projets d'intérêts communautaires, pour une superficie de 983 066 m² et un montant 1 223 930 € ;
- 1 acte pour l'acquisition de 7 parcelles non bâties sur la ZAC Pôle gare, pour une superficie de 15 293 m² et un montant de 6 536 714,70 € TTC ;
- 1 acte pour l'acquisition de 24 parcelles non bâties sur la ZAC de Rechèvres pour une superficie de 17 558 m² et un montant de 2 564 400 € TTC ;
- 5 actes pour l'acquisition de 7 parcelles bâties et non bâties dans différentes zones d'activités de l'agglomération, pour une superficie de 81 819 m² et un montant de 5 448 002 € TTC ;
- 1 acte pour le transfert de 343 parcelles bâties et non bâties suite à la dissolution du SEIPC, de la RSEIPC et de RegIES, pour superficie de 77 653 m².

Toutes les acquisitions ont été effectuées à l'amiable.

• Cessions

En 2019, Chartres métropole a effectué **6** cessions relatives à 12 parcelles pour une superficie totale de **81 685 m²** et un montant total de **1 350 579,83 € HT, soit 1 620 695,60 € TTC** dont :

- 4 cessions relatives à des terrains à bâtir, dont 2 sur le jardin d'entreprises à Gellainville, pour 1 247 401 € TTC et 2 sur la ZAC du pôle Ouest pour 373 293,60 € TTC ;
- 1 cession dans le cadre d'un échange de terrain relatif au Plan vert, de 4 parcelles d'une superficie de 6 175 m².
- 1 cession relative à la reprise d'un ancien transformateur électrique à Mainvilliers, à l'euro symbolique.

• Gestion locative

En 2019, Chartres métropole a conclu 16 baux et conventions d'occupations dont :

- 15 en tant que bailleur :
  - 7 relatives à des terres agricoles ;
  - 2 conventions avec la société Xilan pour les points haut réseau radio THD ;
  - 1 bail avec l'association mission locale de l'arrondissement de Chartres à Chartres ;
  - 1 avec le Club hippique la Sablière à Luisant ;
  - 1 pour le site du 8 rue de la Taye à Lucé ;
  - 1 pour le site du 9 rue René Cassin à Chartres ;
  - 1 pour l'île Hébert avec la Ville de Chartres ;
  - 1 pour l'usine de valorisation des déchets avec l'EPIC Chartres Métropole Traitement et Valorisation ;
- 1 en tant que preneur avec la SPL Chartres Métropole Aménagement pour entreposer des matériaux à Chartres.

En 2019 le service s'est doté d'un logiciel de gestion locative.

3. Pôle Assurances

Mutualisé pour la Ville de Chartres, le CCAS de Chartres, Chartres métropole et le CIAS, le pôle Assurances a pour mission le suivi des sinistres en matières de flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et dommages ouvrage ;

Budget	Objet	Montant réalisé € TTC	Observations
Fonctionnement	Dépenses	167 935.72 (soit une baisse de 18 % par rapport aux dépenses de fonctionnement 2018)	Règlement des primes d'assurances
	Recettes	16 343,03 €	Indemnisation des sinistres
Investissement	Dépenses	0 €	Règlement des primes d'assurances

L'évolution de l'ensemble de sinistres dont l'évolution reste maîtrisée :
- la souscription et l'exécution des polices d'assurance dans les domaines précités ;
- la gestion des relations avec les usagers, experts et toute autre partie intéressée sur le plan assurantiel ;
- la réponse à toutes questions d'ordre assurantielle.

Cette fonction représente le budget suivant pour 2019 :

Domaines concernés	Flotte Automobile	Dommages aux biens	Responsabilité civile	Dommages ouvrage
Nombre de sinistres 2019	57	40	33	3

4. Cellule Mission

Les projets conduits par cette cellule sont des projets transverses relevant de plusieurs domaines : le schéma de mutualisation intercommunale, l'accompagnement à l'organisation de la digitalisation des instances au sein des entreprises publiques locales (SEM, SPL...), dites « satellites » de l'agglomération, la mise en place d'un « processus durable » de publicité des actes des quatre collectivités (Chartres métropole, Ville de Chartres, CCAS de Chartres, CIAS).

Points forts 2019

Dans le cadre de la mission d'accompagnement des satellites de Chartres métropole, la cellule Mission a participé à la mise en place de la digitalisation des instances des entreprises publiques locales (SEM, SPL, SEMOP) de l'agglomération chartraine.

Au titre de l'organisation et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation intercommunale, ses actions menées ont notamment porté sur différents domaines :

- **La poursuite du déploiement de la plateforme d'achats communautaire** (https://marches.agglo-chartres.fr/) auprès des communes membres et la mise en œuvre des actions associées.
  Par ailleurs, la prestation d'assistance personnalisée aux communes membres a continué à être assurée, pour leurs premières mises en ligne de DCE sur la plateforme communautaire.
  A compter du 15 septembre 2019, règles de la commande publique obligent, la plate-forme d'achats communautaire a évolué (nouveau prestataire, nouvelle solution et nouvelle adresse URL). Une session de formation a été organisée afin d'accompagner les communes et les partenaires à l'utilisation de ce nouvel outil.
  Au 31 décembre 2019, 47 communes de Chartres métropole ont adhéré à cette plateforme.

- **Le déploiement d'un accompagnement juridique des communes membres.**

Cette action est menée en lien direct avec l'équipe du service juridique de Chartres métropole. Ce projet a été officiellement lancé courant juin 2019, et 53 communes ont adhéré. Les communes membres qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement juridique s'engagent par voie conventionnelle.

- **La poursuite du projet relatif à la mise en place du processus durable de publicité des actes** des collectivités. Différents scenarii d'organisation pour l'élaboration et la gestion des arrêtés ont été proposés. Le choix d'une centralisation au niveau d'un service a été retenu. L'objectif, à partir de 2020, est de structurer le schéma organisationnel de cette gestion centralisée des arrêtés.

- **Le déploiement de la digitalisation des instances des EPL**
  Pour simplifier leur fonctionnement, les entreprises publiques locales de l'agglomération de Chartres se sont engagées dans un projet de digitalisation de leurs instances avec l'utilisation d'une solution logicielle dédiée. Leur objectif est d'alléger le formalisme et de faciliter la communication avec leurs actionnaires et leurs représentants.
  Une convention précisant les modalités pratiques sera conclue entre Chartres métropole et chacune des sociétés dont elle est actionnaire.

10 - COMMUNICATION

4 CHARTRES AMÉNAGEMENT

MISSIONS

Chartres Aménagement intervient pour le compte de ses actionnaires sur des opérations à la fois d'aménagement des espaces publics permettant :

- d'accueillir des projets immobiliers, qu'ils soient résidentiels, économiques commerciaux ou touristiques ;
- de sauvegarder et de préserver le patrimoine bâti et les espaces naturels.

Elle réalise également la construction d'équipements publics d'infrastructures de stationnement et de déplacement.

Les statuts de Chartres aménagement lui permettent également d'assurer, le cas échéant, l'exploitation à caractère industriel et commercial de services publics d'intérêt général.

Les actionnaires de Chartres aménagement sont exclusivement des collectivités publiques :

- Ville de Chartres ;
- Chartres métropole ;
- Les communes d'Amilly, Bailleau l'Evêque, Clévilliers, Dangers, Fontenay sur Eure, Gellainville, Jouy, Lèves, Luisant, Mignières, Morancez, Poinvilliers, Saint Prest ;
- le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Dangers-Vérigny-Mittainvilliers ;
- et le Conseil Départemental.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les collectivités actionnaires confient à Chartres Aménagement des opérations d'aménagement et des réalisations d'équipements publics dans le cadre de concessions publiques d'aménagement, de contrats de mandat ou de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Ainsi, la Ville de Chartres a-t-elle confié à Chartres aménagement la réalisation de ses principaux projets d'urbanisme, étudiés dans le cadre de marchés d'étude et de définition qui permettent d'organiser la cohérence de l'urbanisation, au sein d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dédiée à chaque quartier. Dans le cadre d'une ZAC et pour le compte de la Ville, Chartres aménagement achète les terrains et réalise les équipements publics d'infrastructures et/ou de superstructures (routes, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, bâtiments...) avant de céder les parcelles aménagées à des utilisateurs publics ou privés.

Certaines opérations confiées par la Ville associent naturellement Chartres métropole, en raison notamment de la présence d'équipements communautaires dans leur périmètre (aérodrome et futur parc des expositions sur le Plateau Nord-Est et complexe culturel et sportif sur le Pôle Gare) ou du lien de ces opérations avec des compétences de la collectivité comme celle du transport sur le Pôle Gare.

La Région Centre–Val de Loire apporte également une contribution significative pour l'aménagement du Pôle Gare (constructions de la plateforme multimodale, de la future passerelle reliant la place Pierre Sémard à la plateforme multimodale en enjambant les voies ferrées, et du complexe multifonctionnel culturel et sportif). Il en va de même du Conseil départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre de ses compétences.

En charge de l'aménagement du territoire et du développement économique et touristique, Chartres métropole a également confié à Chartres aménagement 5 projets importants pour le développement du territoire. Des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont également été mises en place pour permettre à Chartres aménagement d'accompagner la collectivité dans la construction d'équipements publics (Complexe culturel et sportif du Pôle Gare ou la conduite d'opérations transverses comme le déploiement du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et la définition des aménagements publics qui seront réalisés autour du projet touristique privé de parc médieval.

Enfin, Chartres aménagement est également un outil au service des communes de l'agglomération pour une douzaine d'opérations essentiellement dédiées à des projets fonciers et immobiliers permettant la création de lotissements incluant une partie en accession privée ou aidée à la propriété, et une partie en logement locatif social. Elle réalise également des aménagements de cœur de village, d'espaces publics et des constructions d'équipements (écoles...).

La concession d'aménagement du quartier des Clos, anciennement Beaulieu, confiée par la Ville de Chartres à Chartres Aménagement a permis de renouveler intégralement le visage du quartier et sa place dans la ville.

24 — CHARTRES MÉTROPOLE - ORGANISATION DU TERRITOIRE- MODE D'EMPLOI

EXEMPLES DE RÉALISATIONS ET D'OPÉRAT

1 - OPÉRATIONS CONFIÉES PAR LA VILLE DE CHARTRES

LE PLATEAU NORD-EST

PASSERELLE PÔLE GAR

Le futur parc des expositions : une maîtrise d'oeuvre de grand équipement structurant pour l'agglomération.

Pôle Gare de Ch... dossier d'ouvra...

NOUVEAU QUARTIER PÔLE GARE

Pôle Gare de Chartres : effacer des instalallations ferroviaires obsolètes pour réaliser un...

CHARTRES MÉTRO...

Communication

Les vecteurs de communication

La direction de la Communication de Chartres métropole assure les missions premières d'information du public sur l'actualité du territoire. Ses projets, ses réalisations, ses perspectives. Une mission qu'elle décline pour tous les domaines de compétences qui sont ceux de l'agglomération, des plus larges comme le développement économique ou l'aménagement du territoire, aux plus quotidiennes comme la gestion de l'eau ou la collecte des déchets. Outre ces missions de stricte information, elle assure la promotion de ses projets et réalisations, de ses équipements, de ses partenaires, des communes qui la composent, de ses ambassadeurs et clubs élites, et jusqu'au simple habitant qui, à son échelle et à travers son activité ou ses hobbies, contribue à rendre notre territoire vivant, plaisant, attractif, voire connu.
Autant d'intentions qui sont déclinées à travers le site internet chartres-metropole.fr, le profil facebook @ChartresMetropoleOfficiel, les magazines *Votre Agglo*, des parutions thématiques, et des opérations de communication déclinées lors de salons ou d'événements publics ou professionnels.

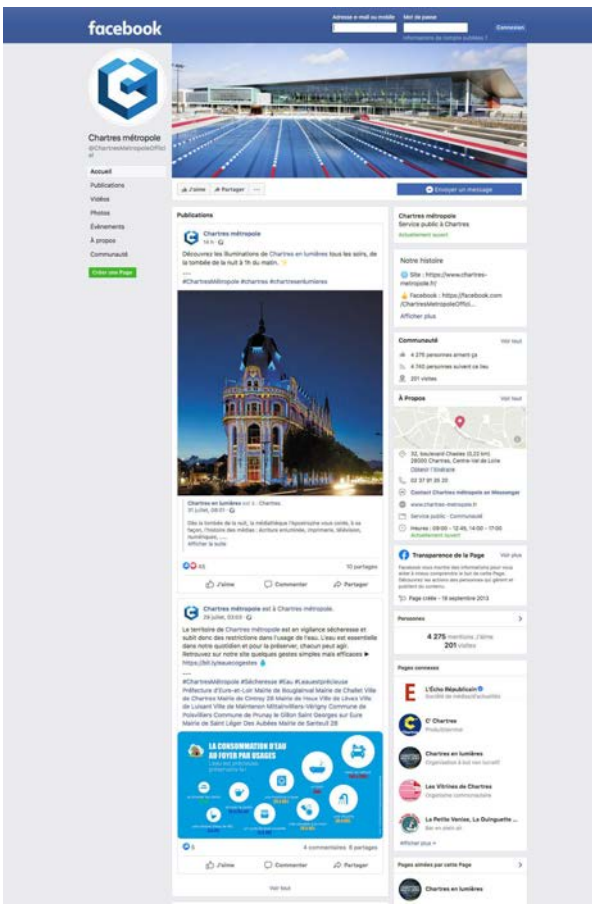

Une consultation TER pour profiter mieux de son chez-soi.

La relation de proximité entre Chartres et la région parisienne est ambivalente : trop grande, trop courte… ce qui n'empêche pas le temps de trajet pour un usager régulier du TER d'être très présent dans son quotidien. Et si on réduisait ce temps de trajet ? Mettre à profit les outils modernes de travail, remettre en question les usages professionnels les plus historiques, notamment le plein temps chez l'employeur, pourra permettre de repenser la balance hebdomadaire entre le lieu de travail et le domicile… pour au final profiter davantage du cadre de vie de son domicile. C'est dans cette intention que Jean-Pierre Gorges a pris l'initiative d'une consultation vers ces usagers « pendulaires » du train. Sous maîtrise d'œuvre de la direction de la Communication, l'enquête déclinée essentiellement sous forme numérique a recueilli 1981 réponses et permis d'établir les profils de souhaits d'évolution du trafic de la part des usagers. Elle a été transmise au Conseil régional, autorité organisatrice des transports, pour qu'il étudie de nouveaux créneaux de trains directs. Affaire à suivre…

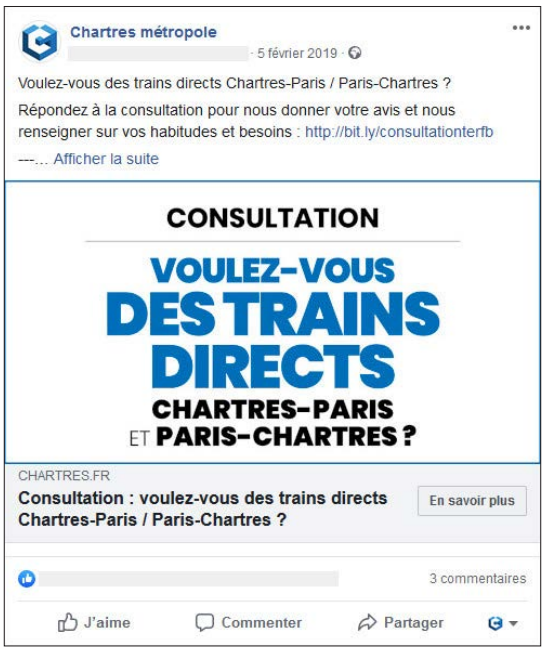

Le TER est un enjeu pour un nouvel art de vivre et… de travailler.

Chartres Renov'Habitat : promouvoir la rénovation énergétique

Pour lutter contre la précarité énergétique sur son territoire, Chartres métropole a déployé sa plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) Chartres Rénov' Habitat. Ce service accompagne gratuitement les habitants de l'agglomération qui souhaitent rénover ou faire progresser l'isolation thermique leurs logements. Une communication régulière auprès des particuliers a été installée et coordonnée par la direction de la Communication, pour promouvoir la plateforme numérique mise en place, et les services associés : diagnostic des logements, conseil sur les principes d'isolation, accompagnement en préparation du chantier et pour sa réception, aides administratives pour accéder aux dispositifs d'aides fiscales et financières. Une communication qui s'est déroulée dans le magazine *Votre Agglo*, des campagnes d'affichage, de communication numérique et de publicité radio, présence d'un stand dédié lors de salons, et une valorisation sur les panneaux de chantiers de rénovation engagés. En complément, Chartres métropole, en partenariat avec le groupe La Poste, a relancé l'opération DEPAR (Diagnostic Énergétique pour Accompagner le Rénovation) sur un périmètre étendu à 9 communes supplémentaires en 2019. L'agglomération s'appuie ainsi sur le crédit confiance porté aux facteurs pour informer les propriétaires des aides existantes et proposer les dispositifs DEPAR.

La rénovation énergétique : un nouveau mode de développement de l'habitat dans le territoire

SCoT : toujours prêts !

La révision du schéma de cohérence territoriale menait bon train en 2019 avec la phase de consultation réglementaire du public. Pour l'occasion, une campagne de sensibilisation très « proche du quotidien » a été créée. A travers des thématiques très concrètes, comme le logement, le transport, le commerce, les grands équipements... Les intentions de cette révision étaient mises en évidence pour inciter les habitants de l'agglomération à s'intéresser au dossier. Une réunion publique, lieu de présentation et d'échanges, relayée en un direct via le profil Facebook de Chartres métropole et chartres.live, a rassemblé près de 400 personnes en présence physique et virtuelle : chiffre très important pour un dossier de cette technicité.

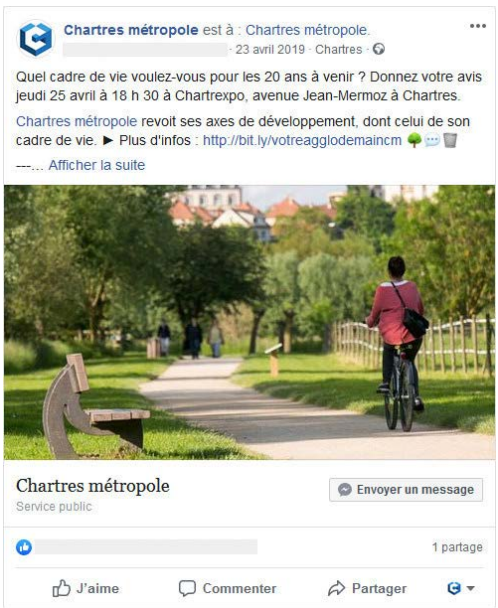

Des satellites très terre à terre

Chartres métropole Habitat, Chartres métropole Énergies, Chartres métropole Traitement et valorisation, CM Eau… Chartres métropole est à l'initiative de la création de 16 établissements locaux, publics ou mixtes, ou de formes juridiques autres, qui ont pour vocation d'assurer le bon fonctionnement du territoire à travers des infrastructures, des équipements ou des services très spécialisés. Surnommés « satellites » puisque gravitant autour de Chartres métropole, il sortent le territoire de sa dépendance à des acteurs extérieurs. A travers une succession d'articles dédiés, le magazine *Votre Agglo* a dessiné le portrait de chacun d'entre eux, pour les rendre familiers au plus grand nombre.

La centrale biomasse, un nouvel équipement phare de Chartres métropole.

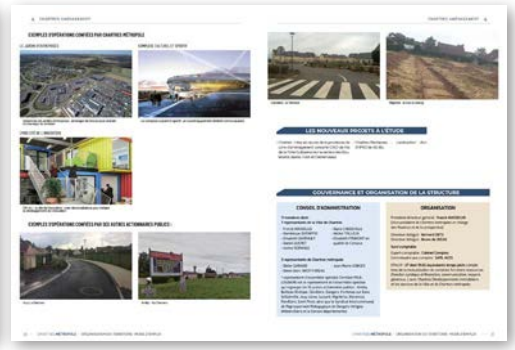

Accompagner le Plan vert

En 2019, le Plan vert de Chartres métropole fêtait ses 15 ans. Pour cet anniversaire, il offrait un nouveau tronçon de 1,6 km de cheminements et une nouvelle passerelle, sur le secteur dit de Fontaine-Bouillant. De son côté la direction de la Communication éditait un *Votre Agglo* hors-série consacré au Plan vert, et disposait sur ce nouveau tronçon une exposition retraçant l'histoire de cette continuité écologique, et ses implications vertueuses pour la faune et la flore locales.

Inauguration fontaine bouillant et livret Plan vert.

A retrouver sur www.chartres-metropole.fr/fr/responsable/developpement-durable/plan-vert/

CHARTRES
MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019